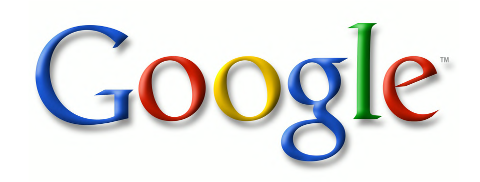
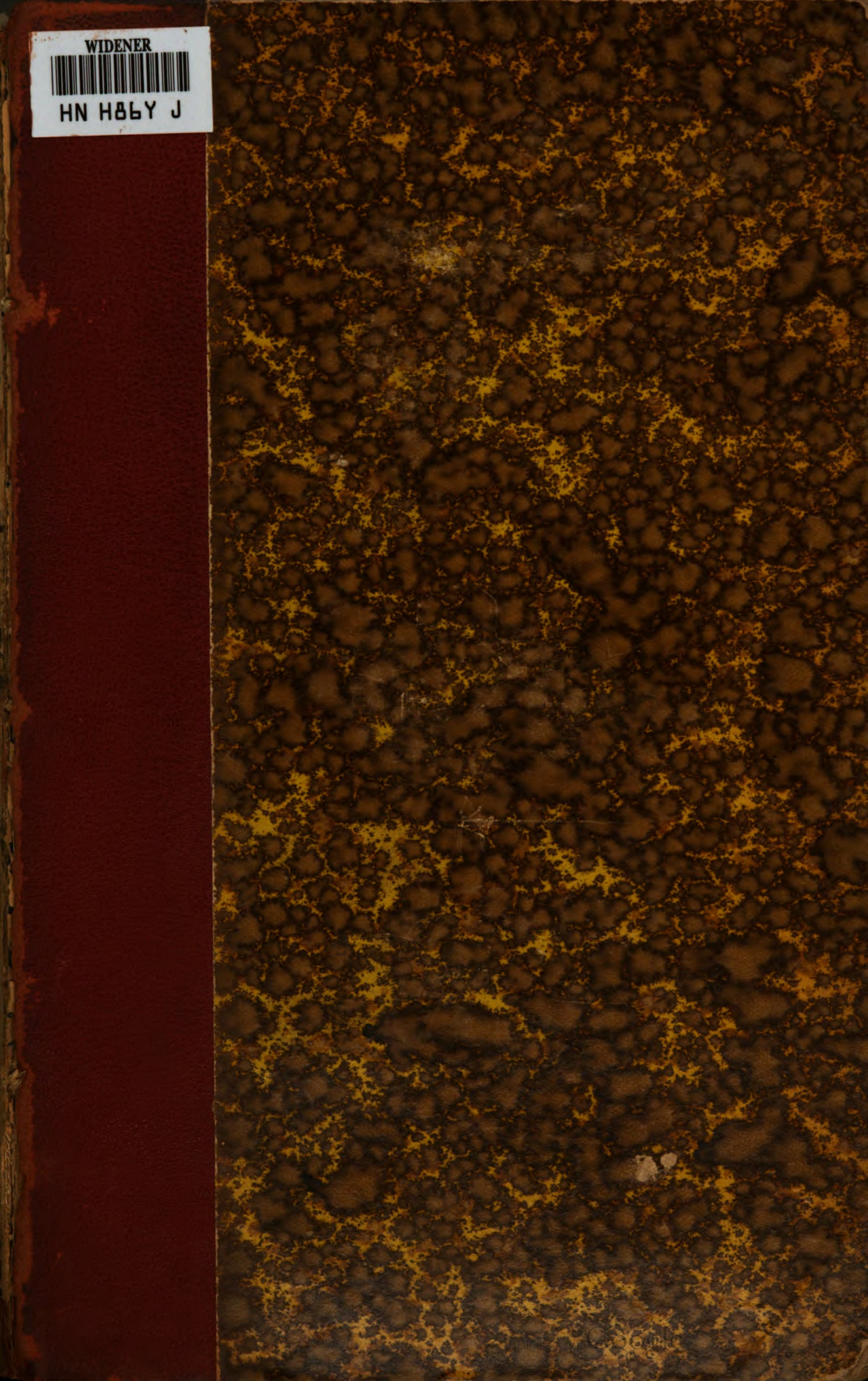
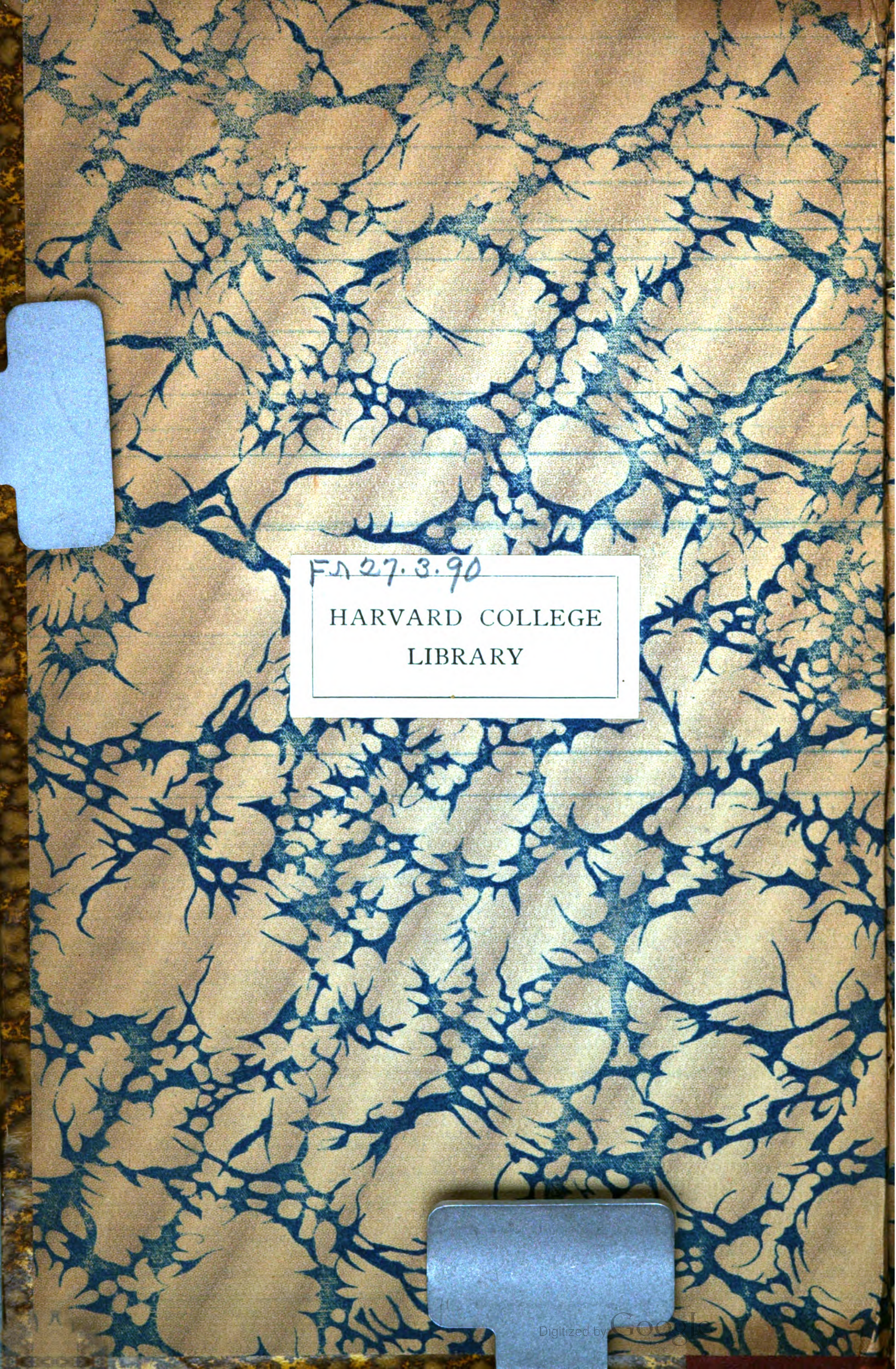
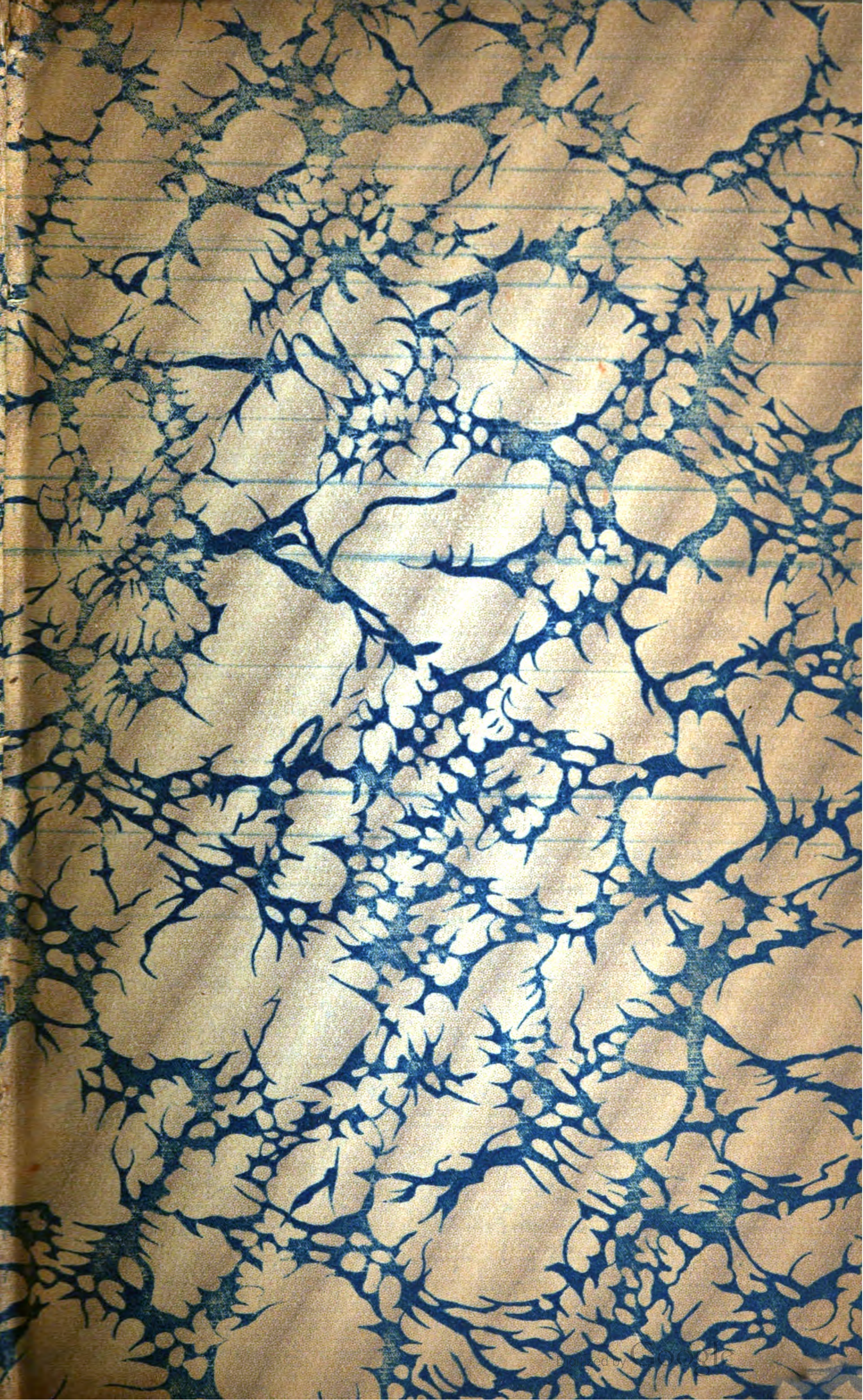




WIDENER
HN H86Y J





JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET DU

COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

SECONDE ANNÉE. — 1853-54.

NANCY,

A. LEPAGE, IMPRIMEUR-LIBRAIRE-ÉDITEUR DE LA SOCIÉTÉ,

Grande-Rue (Ville-Vieille), 14.

1853.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET DU

COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

2e ANNÉE. — 1er NUMÉRO. — AVRIL 1853.

AVIS.

Nous avons l'honneur de prévenir ceux de MM. les Membres de la Société d'Archéologie qui ne résident pas à Nancy, et auxquels, par conséquent, ne sont pas adressés des bulletins de convocation pour les séances de la Société, que ces séances ont régulièrement lieu, à moins d'avis contraire, le second lundi de chaque mois, à six heures et demie du soir, dans la salle de lecture de la Bibliothèque, à l'Université.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 11 avril.

Trente personnes environ assistent à la séance.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal, M. le Président met sous les yeux de la Société le prospectus d'une publication nouvelle, intitulée l'*Union littéraire*, et dans laquelle l'auteur, M. Eugène Hatin, se propose, entr'autres choses, de rendre compte des travaux des Sociétés savantes. Après une discussion à laquelle prennent part plusieurs membres, la Société décide que, pour témoigner l'intérêt qu'elle porte

à la réussite de l'œuvre entreprise par M. Hatin, elle souscrit à l'*Union littéraire*, en manifestant le vœu de voir cette revue adopter le caractère sérieux qui seul peut lui donner de la valeur et assurer son succès.

M. le Président annonce ensuite qu'on vient de découvrir à St.-Eucaire, près de Pompey, deux tombeaux d'un seul morceau, parfaitement conservés. Dans l'impossibilité où il était de se rendre sur les lieux, M. Lepage a prié M. Courtois, maire de Frouard et membre de la Société, de vouloir bien négocier l'acquisition de cet objet pour le Musée lorrain.

Correspondance.

M. le docteur Marchal, de Lorquin, prévient la Société qu'il met à la disposition du Musée lorrain un autel gallo-romain portant en relief, sur l'une de ses faces, une Cérès avec la corne d'abondance ; ce don, dit notre confrère, est le prélude d'autres qu'il veut faire au Musée lorrain. — La Société accueille avec reconnaissance le présent et les promesses de M. Marchal, et charge son Secrétaire de lui adresser des remercîments

M. le chevalier de Le Bidart de Thumaide, secrétaire de la Société d'Emulation de Liége, exprime le désir de voir cette Société se mettre en relation avec la nôtre, et sollicite le titre de membre correspondant. La Société décide qu'elle entrera en communication avec la Société d'Emulation de Liége.

M. Lucien Coutant adresse quelques notes qu'il a extraites de documents relatifs à l'abbaye de Molême, concernant d'anciens établissements religieux qui relevaient de cette abbaye, notamment le prieuré Notre-Dame de Nancy, ceux de Breuil, de Vaucouleurs, du bourg de Ste-Marie et de Chambroncourt.

Ouvrages offerts à la Société.

Recherches sur quelques artistes lorrains (Claude Henriet, Israël Henriet, Israël Silvestre et ses descendants), par M. E. Meaume.

Recherches sur la vie et les ouvrages de Jacques Callot, par le Même.

Tablettes chronologiques de l'histoire du département de la Moselle, depuis les temps les plus reculés, par M. F. Chabert.

Annales du département de la Moselle, rédigées par écrit de jour en jour, par le Même.

Des vices de la législation pénale belge, par M. le chevalier de Le Bidart de Thumaide.

Des améliorations que réclame la législation pharmaceutique belge, par le Même.

Procès-verbal de la séance publique de la Société libre d'Emulation de Liége, tenue le 29 décembre 1850.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest (1er trimestre 1853).

Bulletin mensuel de la Société de Sphragistique (mars 1853.)

Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique (tome X, 2e livraison).

Admission et présentation de membres.

Sont admis comme membres titulaires de la Société : MM. René Tardif, avocat à Metz ; Léopold Morel, étudiant en médecine ; le baron de Saint-Vincent, conseiller à la Cour impériale ; de Mardigny, sous-inspecteur des forêts à Nancy; Maud'heux, avocat à Epinal, président de la Société d'Emulation du département des Vosges.

Est admis comme membre correspondant, M. le chevalier de Le Bidart de Thumaide, conseiller de l'Académie d'Archéologie de Belgique, secrétaire général de la Société d'Emulation de Liége, etc., etc., etc.

Sont présentés comme candidats : MM. le comte de Puymaigre, à Metz ; Huguet, professeur à l'Ecole normale de la Meurthe ; Marchal, ancien député ; Rollot, négociant à Nancy.

Lectures.

M. Meaume communique à la Société ses Etudes biographiques sur Bernardin de St-Pierre et un recueil de 53 lettres autographes de cet écrivain, dont la famille est originaire de la Lorraine ; 23 de ces lettres sont entièrement inédites, les autres ont été incomplétement publiées. Bien qu'il ne s'agisse que d'une correspondance intime entre Bernardin de St-Pierre et sa première femme, ces lettres présentent un véritable intérêt historique, parce qu'elles servent à venger leur auteur des calomnies dont on a essayé de charger sa mémoire.

M. Alex. Gény donne lecture d'un mémoire de M. Paul de Mardigny, ingénieur des ponts et chaussées à Metz, intitulé : Notice sur la collégiale de Mars-la-Tour. La Société décide que, pour se rendre au désir exprimé par M. de Mardigny, et afin de donner à ses collaborateurs de Metz un témoignage de sa reconnaissance pour le zèle qu'ils apportent à la propagation de son œuvre, elle dérogera à son règlement en donnant place dans ses Bulletins à la Notice sur Mars-la-Tour, quoique celle-ci ait déjà été imprimée. Il est formellement déclaré que cette dérogation, tout exceptionnelle, ne pourra être tirée à conséquence pour l'avenir.

MÉMOIRES.

LE MÉDAILLIER DE SAINT-URBAIN.

Nous donnons aujourd'hui à nos lecteurs le texte des documents inédits qui ont été communiqués à la Société, dans sa dernière séance, par M. Henri Lepage, et qui ont rapport au médaillier de Saint-Urbain. Nous y joignons un fac-simile de la signature du célèbre artiste, gravé par Mlle Voïart.

Placet à Son Altesse Royale, pour Ferdinand St Urbain, graveur des monnoyes.

A raporter quand Monsieur le B. de Girecour sera icy.

Du 12 avril 1731.

Donner 500 livres à present.

A compter du mois d'aoust prochain, on luy donnera 500 livres par mois, jusqu'à parfait payement, et faire un mandement de la totalité.

Il ne faudra point de médailles d'argent (1).

A SON ALTESSE ROYALE.

Monseigneur,

Remontre très respectueusement Ferdinand St Urbain, graveur des monnoyes de Vôtre Altesse Royale ;

Disant que S. A. R. de G. M. vôtre auguste père, ayant été informé que le remontrant, pour instruire son fils, l'occupoit à graver sur ses originaux plusieurs têtes des Ducs et Duchesses de Lorraine ; Sadite A. R. en ayant vû plusieurs, eut la bonté de temoigner que cet ouvrage luy étoit très agréable, et ordonna de continuer pour en faire une suitte

(1) Ces lignes sont écrites, en forme de titre, au recto de la feuille sur laquelle se trouve le placet de Saint-Urbain.

complette, et à charge que S. A. R. en prendroit trente exemplaires de bronze, à raison de six livres la médaille, parce qu'elle ne vouloit point entrer dans les frais des coins et de la fabrication, et en conséquence il fut remis au sieur St Urbain un mandement sur la monnoye, de trois mil neuf cens livres, et en outre un de trois cens livres, qu'il a touché à compte dudit ouvrage : desquels mandements coppie est cy jointe.

Dans la première somme sont comprises douze cens livres pour faire faire trente médailliers à trente places chacun, pour enfermer les trente suittes desdittes médailles pour S. A. R. ; faisant donc distraction de ces 1200 livres sur la première somme, reste à compte des médailles pour St Urbain 2700 livres, et y ajoutant les 300 livres, font en total 3000 livres à compte.

Les trente médailliers ayant été faits à 30 places, suivant l'ordre, parce quils ne devoient précisement contenir que les Ducs de Lorraine, depuis Gérard d'Alsace jusqu'à S. A. R. Léopold premier, qui est le 28e duc, Saditte A. R. ordonna au remontrant de faire faire des médailliers plus grands et de garder les 20 qu'il devoit encore fournir jusqu'à ce qu'elle en disposeroit (St Urbain en avoit déjà fourni dix comme il sera expliqué cy aprés), et en outre elle luy ordonna de graver les médailles des trois comtes de Vaudémont, ancêtres de René II , ces princes entrans nécessairement dans la suitte, puisqu'ils continüent le droit masculin dans la Maison régnante, comme aussi d'en graver cinq autres, pour faire voir d'où descend Gérard d'Alsace.

Le tout ayant été exécuté et présenté à Son Altesse Royale, suivy de son approbation, Elle ordonna au remontrant d'en suspendre la fabrication, parce qu'en même temps que celles de bronze, elle vouloit qu'il en fût fabriqué en outre dix

suittes d'argent, Saditte A. R. devant faire délivrer à S[t] Urbain, pour cet effet, cent marcs de vieille argenterie, qui est au rebut, dans le fond d'une armoire, au Trésor, à Nancy, où elle a eté enfermée lors du dernier inventaire qui a été fait en 1728 ; à charge par le remontrant d'en rendre compte après l'ouvrage fait : cela fut ainsi résolu le vingt un mars 1729.

Les choses sont restées en cet état, et le remontrant a l'honneur de s'adreser à Vôtre Altesse Royale, afin qu'il luy plaise donner ses ordres pour terminer cette affaire, dont le résultat s'en suit, sçavoir :

Chaque suitte contient 39 médailles, et chaque médaille à six livres font 78 écus chaque suitte, et par conséquent les trente suittes font un montant de la somme de sept mil vingt livres.

Sur ces sept mil vingt livres, ayant touché à compte 3000 livres, comme il est dit cy dessus, reste deub à S[t] Urbain cy.................................... 4020 livres.

Des trente médailliers que S[t] Urbain est obligé de fournir, il en a délivré dix, sçavoir :

Sept à Son Altesse Royale, vôtre auguste père, qui les a distribués;

Deux à S. A. R. Madame, qui en a gardé un pour elle, et qui envoyoit le 2[e] exemplaire de chaque médaille fur à mesure qu'elles étoient faites, à V. A. R., à Vienne;

Un à S. A. S. Monseigneur le prince Charles.

Pour ces trois derniers exemplaires, il faudra fournir d'autres médailliers, parce que, n'ayant été faits suivant l'ordre de Son Altesse Royale, ils ne contiennent que trente médailles chacun, et la suitte complette en contient trente neuf, suivant l'augmentation ordonnée.

Pour loger les vingt suittes qui restent à fournir par S[t] Urbain, il faut aussi vingt autres médailliers, et comme ces

derniers sont plus grands d'un quart que les autres, qui ne contiennent que 30 places, et que ceux cy en contiendront 41, S[t] Urbain ne peut les faire faire pour le même prix des autres, qui est de 40 livres chacun, et il ose assurer qu'ils ne luy couteront pas moins de 50 livres; par conséquent, les 23 font un montant de cy.................. 1150 livres.

Saint Urbain a encore fourny, par ordre de S. A. R., à Monseigneur le prince Charles, un médaillier contenant vingt cinq médailles de toute sorte de façon, autre que de celles des Ducs de Lorraine, qui luy sont encore duës, Sadilte A. R., vôtre auguste père, luy ayant ordonné de comprendre cet article dans l'état des médailles, pour être payé de ladilte somme, cy............................ 200 livres.

Par les motifs contenus au placet cy joint, concernant la dissertation sur les médailles des Ducs de Lorraine, que Saint Urbain a fait composer à ses frais, il ne peut satisfaire aux articles y insérez à moins des cent écus demandés, il espère aussi qu'ils luy seront allouez, dont cy........ 300 livres.

Aloüé les 300 livres, à charge de faire faire l'impression à ses frais.

Et comme pour satisfaire à son traité, S[t] Urbain est obligé d'employer des journaillers qu'il faut payer comptant, il a recours aux graces de V. A. R.

Qu'il luy plaise décerner un mandement de la somme totale redüe à S[t] Urbain, sur le sieur Antoine, payable de mois à autre et à fur et à mesure que l'ouvrage avancera, et Vôtre Altesse Royale fera grace et justice. En même (*sic*) que d'expliquer ses intentions pour les médailles d'argent, afin qu'on fabrique le tout ensemble, et qu'il soit remis à S[t] Urbain les cent marcs d'argent, à prendre au Trésor, ainsi qu'il est dit cy dessus.

En marge, et en regard de cet alinéa, est écrit :

S. A. R. ne veut pas de médailles d'argent, ainsy on ne fournira pas de matières.

Au verso des pièces qu'on vient de lire, se trouvent les trois paragraphes suivants :

De par Son Altesse Royale, il est ordonné au sieur Dominique Anthoine, trezorier général de nos finances, de payer au sieur Ferdinand St Urbain, graveur de nos monnoyes, la somme de cinq mils six cent soixante et dix livres, sçavoir : cinq cens livres comptant, cinq cens livres au mois d'aoust prochain, et ainsy continuer de mois à autres jusqu'à l'entier payement de laditte somme de 5670 livres ; au moyen de quoy les ouvrages et fournitures énoncés au placet d'autre part, seront entièrement solus et acquittez ; et sera ledit St Urbain tenu de nous remettre les médailliers avec les médailles énoncez audit placet, au fur et mesure des payemens cy dessus : et en rapportant par ledit Anthoine nôtre présente ordonnance et quittance, ladite somme de 5670 livres luy sera allouée dans la dépense de ses comptes par les auditeurs d'iceux sans difficulté ; car ainsy nous plait. Donné à Lunéville, le douze avril 1731. (En marge de cet alinéa est écrit : 5670 livres au sieur St Urbain, pour parfait payement des médailliers et médailles qu'il doit fournir à S. A. Royale.)

Bon pour cinq mille six cent soixante et dix livres.

FRANÇOIS

J'ay reçu de M. Anthoine la somme de cinq mille six cent soixante dix livres, tant en billets qu'en argent comptant. A Nancy, ce 17e avril 1731.

Ferd de St Urbain

HUMBERT GIRECOURT.

Description des boettes ou médailliers.

Sont de bois, couvertes de vernis de la Chine, en forme d'écaille, avec les armes de S. A. R., garnies de cuivre, et en dedans de velour verd avec les troux pour les médailles.

Les pièces suivantes se trouvent sur une autre feuille :

Copie des mandements dont St Urbain a touché le montant à compte des médailles.

Son Altesse Royale m'a ordonné de faire payer au sieur St Urbain, graveur de la Monnoye, la somme de douze cens livres, pour façon, peinture et garniture de trente boëttes qui doivent contenir trente médailles des Ducs et Duchesses de Lorraine chacune, et la somme de deux mil sept cens livres pour trente suittes de quinze médailles de bronze qu'il doit livrer dans le mois d'aoust prochain, à raison de six livres pour chaque médaille ; le reste desdittes suittes de médailles devant être livré dans l'année prochaine, et chacune des médailles restantes à fournir, payées sur le pied de six livres chacune.

En exécution dudit ordre, le sieur Chailly, directeur de la Monnoye de S. A. R., payera audit St Urbain la somme de trois mil neuf cens livres en quatre payements égaux, dont le premier se fera avant le quinze du mois prochain, et les trois autres de mois en mois. Fait à Luneville le 28e juillet mil sept cent vingt sept.

Signé Masson.

Reçu de Monsieur Chailly la somme de trois mil neuf cent livres, portée au présent mandement. A Nancy, ce vingt un juin 1728.

Signé Ferdinand St Urbain.

Autre.

Monsieur Chailly, directeur de la Monnoye de S. A. R., payera, dans la dernière quinzaine du présent mois, au sieur S[t] Urbain, la somme de trois cens livres, à compte de ce qui luy est deub sur les médailles, de laquelle somme il sera fait état audit sieur Chailly, en rapportant le présent quittancé. A Lunéville, le 7[e] janvier 1729.

Signé MASSON.

Joint au mandement expédié le douze avril 1731.

J'ay reçu de Monsieur Chailly la somme de trois cent livres portée au présent mandement. A Nancy, ce 15[e] janvier 1729.

Signé FERDINAND S[t] URBAIN.

Le soussigné, directeur de la Monnoye de S. A. R., certifie que le sieur S[t] Urbain n'a rien touché au delà que les sommes portées par le présent mandement. Fait à Nancy, ce 26[e] mars 1731.

C. CHAILLY.

Enfin, on lit ce qui suit sur une troisième feuille :

A SON ALTESSE ROYALE.

Remontre très humblement Ferdinand Saint Urbain, disant qu'il a l'honneur de présenter à V. A. R. la minutte de la Dissertation qu'il faut imprimer nécessairement sur les médailles de la suitte des Ducs et Duchesses de Lorraine ; qu'elle sert à mettre au fait de cet ouvrage considérable ; qu'aussi il est à propos de délivrer de ces Dissertations aux principaux personnages de l'Etat, aux Compagnies supérieures et autres officiers notables de V. A. R., ainsy que Monsieur le comte du Hautoy l'a fait en dernier lieu.

Que les trente en particulier, qui accompagneront les 30

médailliers, contenant chacun une suitte desdittes médailles que V. A. R. prend, seront reliés en maroquin avec la dernière propreté, et que, pour cette dépense, le remontrant en a supputé le montant à cent écus, qu'il plaira à V. A. R., si elle le juge à propos, luy faire délivrer, pour faire faire cet ouvrage, qui sera un petit in-4°, imprimé chez le sieur Cusson. Il y aura en tête le portrait de V. A. R., gravé par le remontrant.

Précis de ce que traite la Dissertation.

1° Après avoir rendu compte du projet de graver la suitte des médailles des Ducs et Duchesses de Lorraine et avoir essayé de donner un crayon de la grandeur de cette Maison et de ses illustres alliances, on met au fait des recherches qu'il a fallu faire pour travailler à cette suitte de médailles.

2° On indique et on lève les difficultés qui auroient empêché de réussir à rendre l'ouvrage complet et parfait.

3° On indique les sources d'où on a tiré et où sont tous les portraits originaux dont on s'est servy pour composer cette suitte.

4° On nomme les peintres, graveurs, sculpteurs et autres habils hommes lorrains de nation, qui ont fait honneur à la patrie par leur habilité reconnüe par toute l'Europe, et qui ont travaillé les monumens faits du tems et qui nous restent, d'après lesquels nous avons tiré une partie des portraits gravés sur les médailles.

Le S[r] de S[t] Urbain.

S. A. R. renvoye la Dissertation proposée à imprimer, à Monsieur le baron de Monthureux, procureur général de la Cour, pour l'examiner, et sur icelle donner son avis. A Luné-

ville, le 20 mars 1729; et remis à ordonner sur les cent écus demandés, jusqu'à ce que l'avis aura été rapporté.

S. M. Labbé.

Joint au mandement expédié le 12 avril 1731.

Vu l'avis de Monsieur de Monthureux, procureur général de la Cour, S. A. R. Madame permet au suppliant de faire imprimer la Dissertation faitte sur la suitte des médailles des Ducs et Duchesses de Lorraine. A Lunéville, le 10 avril 1729.

S. M. Labbé.

DONS FAITS AU MUSÉE.

Le Gouvernement vient d'accorder à la Commission du Musée lorrain un nouveau témoignage de bienveillance, d'encouragement et de haute sympathie, en lui envoyant pour ce Musée trois tableaux d'assez grande dimension et représentant des personnages historiques.

M. le docteur Edmond Simonin a donné une empreinte sur cire rouge du sceau de la Faculté de Médecine, transférée de Pont-à-Mousson à Nancy.

L'autel gallo-romain, annoncé par M. le docteur Marchal, de Lorquin, est arrivé au Musée. Sur la façade antérieure est sculptée une Cérès au manteau long, fort bien drapé; elle tient en main une corne d'abondance remplie de fruits. Cet autel a été trouvé, il y a environ dix ans, tout près de Lorquin, dans les champs, à 2 mètres de profondeur, dans une enceinte carrée et murée où l'on descendait par plusieurs marches. Il était debout au milieu de débris de tuiles romaines et de morceaux de ciment romain formé de chaux et de briques concassées.

CHRONIQUE.

Le vœu émis, il y a déjà quelques années, par la Société d'Archéo-

logie lorraine et formulé par M. l'abbé Guillaume dans son ouvrage sur la Chapelle Ducale (Bulletins de la Société, tome II, page 315), va se trouver accompli : on s'occupe, en ce moment, à placer dans la chapelle St-Fiacre, à la cathédrale, deux médaillons renfermant des inscriptions destinées à rappeler que, dans cette chapelle sont inhumés le cardinal Charles de Lorraine, fondateur de la Primatiale, et le courageux Désilles. Nous ne saurions trop féliciter la fabrique de la cathédrale de cet acte à la fois de patriotisme et de reconnaissance.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Etudes numismatiques sur une partie du nord-est de la France. Tel est le titre d'un ouvrage très-remarquable que vient de publier notre confrère, M. Ch. Robert, sous-intendant militaire à Metz. Cet ouvrage est divisé en plusieurs chapitres ; le premier est consacré à des notions géographiques sur le territoire dont l'auteur étudie l'histoire numismatique, et à la description de différentes monnaies gauloises : monnaies nominales des Médiomatrikes, monnaies avec l'effigie de la déesse Solimara, une rare monnaie d'argent, portant la légende VIRODV, etc. Le second chapitre traite des monnaies mérovingiennes, et ne contient pas moins de 128 pièces différentes ; le troisième, des monnaies carlovingiennes ; le quatrième contient les monnaies des princes de la maison de Saxe et de Souabe. Ce dernier chapitre forme deux sections : dans la première, onze pièces sont attribuées à Henri l'Oiseleur, et deux à Othon Ier ; dans la seconde sont classées des monnaies semi-impériales et semi-épiscopales. Ces quelques indications suffisent pour faire voir combien l'ouvrage de M. Robert contient de documents précieux, et, pour en faire l'éloge, nous n'avons qu'à citer les lignes suivantes d'un article que lui a consacré le savant M. de Saulcy : « Les *Etudes numismatiques sur une partie du nord-est de la France* constituent un beau et bon livre, que tous les amis de notre numismatique nationale feront bien d'introduire dans leur bibliothèque. »

— *Journal historique des Communes de la Meurthe*, par M. Henri Lepage. — La 1re livraison (1re partie du 1er volume) de cet important ouvrage sera mise en vente dans le courant de la semaine prochaine.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. Lepage.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET DU

COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

2e ANNÉE. — 2e NUMÉRO. — MAI 1853.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 9 mai.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président annonce à la Société qu'il a reçu : 1° Une lettre de M. le Président de l'Académie impériale de Metz, portant invitation à MM. les Membres de la Société d'Archéologie d'assister à la séance publique de cette Académie ;

2° Une lettre par laquelle M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie de Stanislas invite MM. les Membres de la Société d'Archéologie et du Comité du Musée lorrain à honorer de leur présence la séance publique de l'Académie, qui aura lieu le jeudi, 26 mai courant, à deux heures, dans le grand salon de l'Hôtel-de-Ville ;

3° Le programme des questions qui seront traitées au Congrès scientifique de France, dont la 20e session aura lieu à Arras le 23 août prochain ;

4° Une lettre par laquelle M. Gillet appelle l'attention de la Société sur la récente publication de M. Robert, intitulée : *Etudes numismatiques sur une partie du nord-est de la France.* — Après quelques explications données sur cet ouvrage par plusieurs Membres de la Société, celle-ci décide qu'elle en fera l'acquisition pour sa bibliothèque, afin de donner ainsi à l'auteur un témoignage de toutes ses sympathies pour cette œuvre remarquable ;

5° Enfin, une lettre du rédacteur en chef du *Journal général de l'Instruction publique*, qui demande que la Société d'Archéologie veuille bien se mettre en relation avec cette feuille et lui adresser des résumés succincts de ses travaux. — La Société, accueillant cette proposition, décide que ses publications seront envoyées au rédacteur du *Journal général de l'Instruction publique.*

Correspondance.

M. Morel, étudiant en médecine et membre de la Société, annonce qu'il fait présent au Musée lorrain d'une vieille épée qu'il a trouvée dans le cimetière du village de Vandières (Meurthe).

Ouvrages offerts à la Société.

Les Communes de la Meurthe, journal historique des villes, bourgs, villages, hameaux et censes de ce département (t. I, 1re partie), par M. Henri Lepage.

Notes pour servir à la statistique monumentale du département de la Moselle (le Rup-de-Mad, Saint-Hubert de Waville, Peintures murales de Sainte-Ségolène), par M. Georges Boulangé.

Bulletin mensuel de la Société de Sphragistique (avril 1853).

Rapport sur la situation de la Société archéologique de Namur pendant l'année 1852.

Admission et présentation de membres.

Sont admis comme membres de la Société :
M. le comte de Puymaigre, à Metz ;
M. Huguet, professeur à l'Ecole normale de la Meurthe ;
M. Marchal, ancien député de ce département ;
M. Rollot, négociant à Nancy.
Sont présentés comme candidats :
M. Uhrich, colonel en retraite à Phalsbourg ;
M. Remy, peintre-verrier à Nancy.

Lectures.

M. Henri Lepage donne lecture du dernier chapitre de son travail sur les peintres lorrains des XVe, XVIe et XVIIe siècles.

M. Aug. Digot communique une Note sur une cloche du XVe siècle, qui se trouve dans l'église du hameau d'Ecuelle. Cette note sera publiée dans le prochain numéro du Journal.

M. Meaume ayant été obligé de s'absenter, la lecture de son travail sur Claude Deruet aura lieu dans la séance de juin, ainsi que celle de la Notice sur le Montet, de M. Louis Lallement.

MÉMOIRES.

NOTICE SUR LE PEINTRE J.-B.-C. CLAUDOT.

Le portrait lithographié que nous offrons aujourd'hui à nos abonnés, est la copie fidèle d'un dessin provenant de la collection de M. le président de Luxer ; elle a été dessinée et litho-

graphiée par M. Thorelle, un des membres de la Société d'Archéologie. Nous pensons qu'il n'est pas sans intérêt d'y joindre quelques détails biographiques sur un homme qui mérite, à juste titre, d'être compté parmi les célébrités artistiques de notre pays.

Jean-Baptiste-Charles Claudot naquit à Badonviller, petite ville de Lorraine, trois mois après la mort de son père, qui occupait une place dans la magistrature. Sa mère, restée veuve avec quatre enfants, et sans fortune, confia son fils au curé de l'endroit, qui était en même temps instituteur de la jeunésse. Le desir de la famille était qu'il se consacrât au barreau, auquel la vivacité de son esprit et son intelligence précoce semblaient le rendre propre; mais bientôt il manifesta pour la peinture un goût décidé, qui se trahissait par les croquis dont ses cahiers étaient couverts et par les ébauches dont les murs de son pensionnat étaient barbouillés.

Il n'était encore pour ainsi dire qu'un enfant et ne connaissait des mystères de l'art que ce que lui en avait révélé la nature, lorsque le couvent des Capucins de Blâmont, ayant obtenu la canonisation d'un de ses frères, et désirant déployer le plus de pompe possible dans la fête qui devait célébrer ce grand événement, on jeta, pour décorer les murs de l'église, les yeux sur le jeune artiste, dont les dispositions faisaient grand bruit. Claudot entreprit cette tâche, qui paraissait si au-dessus de ses forces, avec ce noble courage qu'inspire la confiance en Dieu et l'amour de l'art. Il réussit au-delà de toute espérance et son œuvre excita l'admiration des nombreux pèlerins accourus pour rendre hommage au nouveau saint.

A l'exemple des Capucins, les Carmes de Lunéville confièrent, peu de temps après, au jeune Claudot, la décoration

de leur église ; ce second essai ne fut pas moins heureux que le premier. On rapporte que Girardet étant entré dans l'église et s'étant arrêté longtemps à en examiner les détails, aperçut un enfant agenouillé devant l'autel et priant dévotement. S'étant approché de lui et lui frappant sur l'épaule : « Mon ami, lui demanda-t-il, pourriez-vous me dire quel est l'auteur de ces peintures ? » Claudot, car c'était lui, ne voulant pas engager de conversation dans le saint lieu, fit signe à l'étranger de sortir avec lui, et ils ne furent pas plutôt dehors qu'il lui avoua, non sans une certaine satisfaction, qu'il était l'auteur des décorations de l'église. Girardet, émerveillé de rencontrer de pareilles dispositions dans un âge aussi tendre, exprima son admiration à Claudot en termes des plus flatteurs et offrit de lui donner des leçons.

Cette proposition comblait tous les vœux du jeune artiste; mais le peintre de Stanislas ayant été obligé de faire un voyage à cette époque, ne put que commencer à mettre à exécution son généreux dessein ; il confia son élève aux soins d'André Joly, qui venait de décorer la Malgrange et qui exécutait plusieurs tableaux pour l'Hôtel-de-Ville de Nancy.

Claudot ne travailla pas longtemps sous ce maître et se livra bientôt à la verve et à la fécondité de son talent. Il abordait tous les genres avec une facilité prodigieuse, et comme il était d'une extrême adresse, toutes les manières de peindre lui devenaient bien vite familières ; cependant il adopta de préférence le paysage à l'huile, la mode étant alors d'en orner les appartements, depuis les salles à manger et les corridors jusqu'aux dessus de portes et aux trumeaux de glaces. Le nombre des tableaux qu'il a peints est infini, et quoique le temps les ait dispersés, il s'en trouve encore dans le pays beaucoup auxquels il ne manque, pour être plus précieux et

plus recherchés, que d'être plus rares. Comme bien souvent il lui arrivait d'en exécuter un dans sa journée, et qu'il les vendait à vil prix, on conçoit qu'il ne pouvait apporter un grand soin à ces ouvrages, qu'il appelait, en plaisantant, de la marchandise ; aussi est-il nécessaire, pour bien juger l'artiste, d'aller chercher, dans les collections, de petits tableaux commandés tout exprès, et pour lesquels on lui fournissait des couleurs plus fines que celles qu'il employait ordinairement. Quelques-uns de ces tableaux sont dignes, par les beautés qu'ils renferment, de figurer à côté des maîtres : les lointains, surtout, y sont d'une finesse admirable.

Claudot savait orner ses paysages de figures qui, quoiqu'un peu allongées, suivant le goût du temps, ne manquent pas de mouvement et ne laissent pas que de donner de la vie à ses compositions. Ainsi, s'il représente une tempête, une famille éplorée se livre à la douleur autour d'un cadavre que les flots viennent de déposer sur le rivage. Ici, dans un site riant, sous de frais ombrages, des bergers se livrent au plaisir de la danse, tandis que leurs troupeaux paissent tranquillement l'herbe de la prairie. L'imagination poétique et le goût de l'artiste percent dans tous ses ouvrages. Nous connaissons aussi de lui des tableaux de sainteté qui ne sont pas dépourvus de mérite et qui donnent la mesure de ce qu'il eût pu faire dans ce genre, si son talent avait reçu tout le développement dont il était susceptible.

Il est bien certain qu'il n'a manqué à Claudot que d'être à même de se livrer davantage à l'étude des maîtres et de la nature, et, sans vouloir établir de comparaison entre les deux artistes compatriotes, ne peut-on pas croire que Claude Gelée ne fût pas devenu le premier des paysagistes, s'il ne fût allé demander des inspirations au beau ciel de l'Italie et

s'il n'eût vécu au milieu des maîtres dont fourmillait alors cette terre classique des beaux arts.

Claudot fît un seul voyage à Paris, et il n'y séjourna que deux mois, malgré les instances qui lui furent faites pour l'y retenir. Il s'était concilié, pendant ce court espace de temps, l'affection de tous ceux qui l'avaient connu, et notamment du célèbre Joseph Vernet, qu'il se plut souvent à imiter dans ses ouvrages.

Marié à 24 ans, l'artiste lorrain eut de cette union, qui fut des plus heureuses, sept fils et une fille, seul représentant aujourd'hui de cette nombreuse famille, et à l'obligeance de laquelle nous devons une partie des renseignements que nous offrons à nos lecteurs. Beaucoup d'entre nous ont connu deux de ses fils, qui vivaient encore il y a quelques années, professant le dessin et jouissant d'une considération méritée ; le plus jeune était conservateur du Musée de Nancy.

Au talent de l'artiste, Claudot joignait les qualités qui font l'homme de bien : plein de dévoûment pour son pays, il était toujours prêt à lui consacrer son talent, et il donna, en différentes occasions, des preuves du plus ardent patriotisme. Il était, dans son intérieur, un modèle de vertu et de bonté ; pieux et charitable, il remplissait ses devoirs de religion avec la plus scrupuleuse exactitude, et ses moyens ne lui permettant pas de répandre, comme il l'aurait désiré, d'abondantes aumônes sur les malheureux, il recevait dans son atelier de pauvres jeunes gens à qui il donnait gratuitement des leçons de son art, leur fournissant en outre tous les matériaux dont ils avaient besoin.

Quoique Claudot fût d'une santé très-délicate, son excessive sobriété, la régularité et le calme de ses habitudes, prolongèrent son existence jusqu'à l'âge de 73 ans. Il mourut

entouré de l'affection et de l'estime générales, emportant avec lui les regrets de tous ses concitoyens.

Alex. GÉNY.

Recherches sur le véritable nom et l'emplacement de la ville que la table théodosienne appelle *Andesina* ou *Indesina*. (*Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1850-51.)

Nous croyons être agréables à nos lecteurs en mettant sous leurs yeux l'article suivant, qui a été récemment inséré dans une revue littéraire et scientifique de Paris, l'*Athenæum français*. L'auteur, qui est un de nos plus savants compatriotes, ne se borne pas à y rendre compte d'un travail très-remarquable, dû à un de nos confrères, il y discute en même temps un point d'archéologie du plus haut intérêt, et rend aux sociétés savantes de province un éclatant hommage de justice et d'impartialité. A ces différents titres, l'article de M. de Saulcy doit, ce nous semble, trouver place dans notre journal.

Comment se fait-il, ne manquera-t-on pas de me dire, que vous parliez d'une découverte vieille de deux années, et que vous la prôniez comme une nouveauté des plus curieuses, quand on peut la connaître depuis si longtemps? A quoi je répondrai qu'on pourrait la connaître, c'est vrai, mais qu'on ne la connaît pas. J'en vais dire la raison, sans aucune espèce de ménagements, vu qu'il m'est parfaitement indifférent qu'on y voie un reproche et un blâme, puisque je pense que ce blâme et ce reproche sont mérités.

Il est à peu près admis en principe, par les savants de Paris, que les savants de province sont tout au plus bons pour recueillir des matériaux monographiques, que d'autres devront mettre en œuvre. Dès lors, comme il faudrait que le hasard mît dans la tête d'un savant de Paris l'idée de s'occuper d'un sujet dont l'étude fructueuse ne pourrait être poursuivie qu'à l'aide du plus grand nombre possible d'études locales et monographiques, il en résulte que si le hasard ne fait pas ce miracle, les savants de province courent grand risque de voir les fruits qu'ils recueillent, à la suite de patientes et laborieuses recherches, compati-



CLAUDOT

(Jean-Baptiste-Charles,)

Né à Badonviller en 1733, mort à Nancy en 1804.

D'après un portrait au crayon de même grandeur, fait d'après nature, qui appartenait à feu Mr le Président de Luxer.

bles avec la vie de province seule, rester ensevelis sous la poussière qui revient de droit à tout recueil, émanant de telle ou telle société littéraire ou scientifique, et qui parvient à se faufiler, d'un chef-lieu de département, jusqu'au rayon le plus caché d'une bibliothèque parisienne.

Je maintiens le fait : les recueils de ce genre ne sont pas lus par dix personnes à Paris, et je le maintiens avec d'autant moins de scrupule, que je dois humblement m'avouer coupable de la même faute et passible du même blâme.

J'ai l'honneur d'appartenir à quelques académies de province. La venue de leurs mémoires a souvent lieu en temps inopportun, et j'entends par temps inopportun, je me hâte de le dire, celui où je suis occupé moi-même de recherches sérieuses ; alors je place soigneusement le livre nouveau venu dans un coin, afin de pouvoir l'examiner plus tard à loisir, vu que je sais parfaitement, par expérience, que jamais il ne m'est venu un de ces volumes sans qu'il ne m'apportât quelque fait intéressant que j'étais enchanté d'apprendre. Le volume attend donc, et le plus souvent il attend si bien, que son tour d'être feuilleté ne vient pas. Heureusement, il n'en est pas toujours de même ; quelquefois une bonne inspiration me fait examiner immédiatement le contenu du recueil que je reçois, et presque toujours je m'en félicite. J'ai rarement, je le déclare, été plus satisfait de cette bonne pensée, que lorsque je me suis laissé guider par la table des matières contenues dans le volume où est inséré le mémoire que je vais analyser.

Ayant longtemps habité la ville de Metz, j'avais profité de mon séjour en ce pays pour en étudier la géographie gauloise et gallo-romaine ; mais il s'en fallait de beaucoup que tous les problèmes relatifs à cet étude locale, eussent été résolus d'avance, car, en ouvrant les livres les plus estimés sur la géographie de l'ancienne Gaule, je trouvais, par exemple, avec un étonnement qui tenait de l'ébahissement, les deux routes militaires de Divodurum à Treveris, interverties, par un chassé-croisé, de la rive gauche à la rive droite de la Moselle ; ce qui avait pour résultat éminemment curieux, de mettre dans la chaîne des hautes collines qui bordent à gauche la riche vallée de la Moselle, deux localités antiques, Ricciacum et Caranusca, qui sont bien loin de là et sur l'autre rive. On m'accordera,

j'espère, qu'une pareille erreur était bien faite pour doubler mon estime pour les travaux qu'exécutent en province les savants modestes, qui ne regardent pas comme superflue la vérification sur place des faits que d'autres affirment, sans avoir pris préalablement la peine de s'assurer de leur exactitude.

Je connaissais, depuis bien des années, une localité lorraine qui présente de nombreuses ruines, indices certains de la préexistence d'une ville antique très-importante : c'est le village de Grand, situé sur les limites du département des Vosges et de la Meuse. Déjà Caylus avait mentionné les ruines de cette ville, son théâtre et les voies antiques qui y aboutissaient. En 1823, M. Jollois a publié une description de Grand, accompagnée d'un certain nombre de planches, et dès lors il n'a plus été possible de méconnaître l'importance réelle dont cette localité avait dû jouir pendant la période gallo-romaine.

Mais que pouvait être la ville dont Grand avait pris la place ? Les historiens, l'itinéraire d'Antonin et la table théodosienne étaient muets. Le plus ancien document où le bourg de Grand paraisse désigné par un nom latin est la *Vie de saint Eliphe* ou *Elophe*, martyr, écrite au commencement de XIIe siècle, mais d'après une biographie antérieure, par Rupert, abbé de Deutz (Bollandistes, 16 octobre) ; ce nom latin est *Grandis*. Les anciens livres liturgiques de Toul parlent aussi de Grand, sous le même nom, dans l'*Office de saint Eucaire*, martyr, qui passe, à tort ou à raison, pour avoir été revêtu de la dignité épiscopale à Grand, avant que le siége épiscopal des Leukes ne fût fixé à Toul. La septième leçon de l'office du saint commençait ainsi : « *In eâ siquidem urbe Grandi nomine, prœclarissimus vir Eucharius.* » En tête du Graduel on lisait les mots suivants : « *O pie pastor ovium urbis Grandis et finium*, etc. » Enfin, le même nom de *Grandis* se retrouve dans la Prose et dans l'Hymne des Vêpres.

Guillaume de l'Isle, chargé par le père Benoît Picart, auteur de l'*Histoire ecclésiastique et politique de la ville et du diocèse de Toul*, de construire une carte de ce diocèse, destinée à paraître avec ce livre, dressa cette carte et y plaça, à côté du nom vulgaire de Grand, le nom latin *Grandesœ*, qu'il avait extrait de titres relatifs à Grand et tirés du *Trésor des Chartes*. M. Walckenaer (*Géogr. anc. Hist. comp. des Gaules cisalp. et tran-*

salp., t. I, p. 534) affirme qu'au moyen âge le nom latin de Grand était *Grandesia,* mais malheureusement il ne cite pas la source où il a puisé ce fait.

Tous les antiquaires étaient donc d'accord pour voir à Grand l'emplacement d'une ville gallo-romaine d'une haute importance; mais tous aussi étaient d'accord pour n'en retrouver nulle autre trace que ses ruines. M. Digot vient de reconnaître de la manière la plus heureuse le moyen de combler cette lacune géographique. La *Table théodosienne* (édition de Scheyb. Vienne, 1753) présente, immédiatement au-dessus de la route qui conduit d'Andemantunum (Langres) à Tullium (*Tullum,* Toul), à Divodurum (Metz) et à Augusta Trevirorum (Trèves), un de ces édifices carrés, qui, sur ce précieux monument géographique, annoncent la présence d'une source thermale ou minérale. Cet édifice est rattaché à la voie de Langres, à Toul, par une route qui s'embranche sur la voie principale, dans les environs de la station appelée Noviomagus (Neufchâteau), et le nombre VII, placé à côté de ce nom, signifie que l'embranchement avait une longueur de sept lieues gauloises. Enfin, la ville de Toul, qui est placée sur la route de Langres à Trèves, se trouve à droite, c'est-à-dire, à l'est de l'édifice carré, et de Tullum à Noviomagus, la table compte quinze lieues gauloises. Au-dessus de l'édifice carré est écrit le mot *Andesina* suivi du chiffre XVI.

M. Digot établit d'abord que le nom andesina, *qui n'a pas d'initiale majuscule,* et qu'on a lu aussi indesina, n'est pas un nom entier. « Il est évident, dit-il, et presque tout le monde en convient, que les premières lettres de ce nom ont disparu, par suite du frottement ou de quelque autre accident, sur la seule copie de la *Table théodosienne* que le moyen âge nous ait conservée. » Un nom est placé à cinq ou six millimètres au-dessus: c'est le nom Munerica, et sa deuxième lettre a disparu par la même cause. Du reste, il est tellement vrai que le mot andesina est incomplet, que les premiers éditeurs de la Table l'ont omis, comme ne pouvant servir à rien, et que d'Anville lui-même semble ne l'avoir pas connu. La première des lettres qui restent, l'A, est lui-même effacé au point que plusieurs géographes, et notamment MM. Scheyb et Walckenaer, l'ont pris pour un I et ont lu Indesina, au lieu de Andesina. Combien de lettres ont disparu ? Rien ne l'indique; cependant le mot étant encore assez

long, il est probable qu'il ne doit pas en manquer plus de deux ou trois.

Ceci posé, M. Digot reconstitue le nom cherché par l'adjonction des deux lettres G R seulement, et il propose de lire Grandesina et de voir, dans cette localité antique, la ville dont les ruines subsistent encore au village de Grand ; il montre ensuite que les chiffres s'accordent à merveille avec cette identification. Ainsi, les sept lieues gauloises écrites le long de la ligne qui conduit de Noviomagus à Grandesina équivalent à 15,550 mètres, et la distance entre Neufchâteau et le bourg de Grand est précisément égale à 15,550. Il faudrait être bien difficile pour ne pas reconnaître qu'un accord pareil ne saurait être le fait du hasard.

Le chiffre XVI, placé à droite du nom Grandesina, paraît à M. Digot indiquer la longueur de la route qui, partant de Grand, allait au nord de cette ville rejoindre la grande voie qui conduisait de Reims à Toul et qui passait par *Nasium* et *ad fines*. Or, seize lieues gauloises équivalent à trente-cinq mille cinq cent quarante-quatre mètres ; de Grand à Void il y a trente-cinq mille cinq cents mètres environ, et il paraît extrêmement vraisemblable que la route de Grand se rattachait, vers Void, à la route décrite dans la *Table théodosienne*.

Des faits positifs qui précèdent, M. Digot conclut : 1° que la locatité que la *Table théodosienne* appelle Andesina, d'un nom tronqué, doit être identifiée avec le bourg de Grand ; 2° que le nom romain Grandesina s'est successivement altéré en Grandesia, Grandesa et Grandis ; 3° que cette localité, figurée sur la Table par un établissement thermal, et qui était située à sept lieues gauloises de Noviomagus, nous révèle enfin l'origine des ruines si remarquables de Grand, ruines qui jusqu'ici avaient passé pour celles d'une ville inconnue, que les historiens, les géographes et les archéologues s'étonnaient avec raison de ne voir mentionner par aucun auteur ancien. Toutes ces conclusions me paraissent excellentes, et j'y applaudis de toutes mes forces.

Toutefois, M. Digot ne se dissimule pas qu'une objection spécieuse peut être opposée à la théorie qu'il publie ; la voici : C'est un établissement thermal qui porte le nom altéré de Andesina. Or il n'y a pas de source thermale à Grand ; bien plus, l'eau y

est très-rare. Mais n'est-il pas arrivé quelquefois que des sources de ce genre se sont perdues, par suite du défaut d'entretien des réservoirs et des conduits? D'ailleurs, dans tout le pays qui environne Grand et à plusieurs lieues à la ronde, le sol est sillonné par une foule de crevasses et de canaux souterrains, dans lesquels les eaux des rivières et celles de la Meuse elle-même (à une lieue au sud de Neufchâteau) disparaissent par intervalles. Il ne serait donc pas étonnant que les sources minérales de Grand se fussent frayé une autre route. Enfin, on ne connaît maintenant aucune source de ce genre dans un rayon assez étendu autour de Neufchâteau, quoique d'après la *Table théodosienne* il en ait certainement existé une autrefois, à une distance de sept lieues gauloises de cette ville. M. Digot est donc parfaitement autorisé à supposer l'existence de cette source, aussi bien à Grand que sur un autre point.

D'ailleurs Grand a possédé, pendant la période gallo-romaine, divers établissements de bains, dont les restes ont été décrits par M. Jollois, et dont un au moins a dû être public. De plus, au nord du bourg actuel, et le long du chemin qui conduit à l'ancienne ville de Nasium, il existe un canton dit *aux Thermes*. On n'y a jamais fait de fouilles, et c'est peut-être là qu'étaient situés les bains figurés sur la *Table théedosienne*. Inutile, je pense, de faire remarquer toute la valeur que ces vieilles dénominations locales comportent et le parti que l'archéologue a déjà tiré de leur appréciation. En quelque point de la France que l'on consulte la mémoire des habitants, pour connaître les noms appliqués à tel ou tel canton de terre, on est à peu près certain de voir ces noms vulgaires fournir des documents d'un prix très-réel, pour l'histoire et la géographie.

En résumé, M. Digot nous paraît avoir trouvé la vérité sur l'origine de Grand, la Grandesina de la *Table théodosienne*, et par conséquent il faut renoncer à toutes les hypothèses qui plaçaient l'Andesina imaginaire ou l'établissement thermal de la *Table théodosienne*, à Bourbonne-les-Bains (d'Anville), à Nancy ou Essey (Walckenaer), à Laneuveville, village situé entre Nancy et Saint-Nicolas-du-Port, et où du moins les traces irrécusables d'un *vicus* gallo-romain devaient attirer l'attention des antiquaires (M. Beaulieu), et enfin à Chermizey, point situé sur la grande route de Durocortorum (Reims) à Colonia Agrip-

pina (Cologne) (marquis de Fortia, *Recueil des Itinéraires anciens*). Voilà donc un point de notre ancienne géographie nationale parfaitement éclairci, et j'en fais mon bien sincère compliment à l'auteur de la dissertation qui a résolu un problème devant lequel les plus savants géographes auraient peut-être mieux fait de reculer.

H. DE SAULCY (de l'Institut).

ACQUISITIONS FAITES PAR LE COMITÉ.

1° Un coq, peinture à l'huile, signée par Mansion, et datée de 1750 ; 2° deux vases en terre blanche, provenant de l'ancienne fabrique de Niderviller ; 3° un portrait de Stanislas, médaillon en plâtre.

CHRONIQUE.

— La lettre suivante nous a été adressée par notre honorable confrère, M. Jeantin, président du tribunal de Montmédy, auteur des *Chroniques de l'Ardenne et des Woëpvres :*

Monsieur le Président,

L'histoire de la fondation et des fondateurs de l'abbaye de Saint-Pierremont est tellement liée avec les actes religieux de la grande comtesse Mathilde de Toscane ; elle se rattache si intimement aux origines du comté de Briey et au moyen-âge du Barrois et de la Mosellane, que, comme explorateur des antiquités des Woëpvres, j'ai dû leur réserver une large place dans mes recherches sur le comté de Chiny. Aussi, à la première nouvelle de fouilles exécutées dans les substructions de l'église conventuelle, me suis-je empressé de me rendre sur les lieux. Voici ce que j'y ai constaté :

En déblayant l'enceinte du monument, on s'était aperçu que la couche correspondante aux fondations n'avait point été fouillée ; on creusa donc et on mit au jour les soubassements des colonnes séparatives de la grande nef et de ses collatéraux ; même opération faite à l'emplacement du chœur, quatre tombeaux en pierre apparurent, et une inscription fit connaître que l'un d'eux contenait les restes des deux premiers abbés, ou plutôt ceux du fondateur Lubricus (1099) et de Guacelin (1113) qui, le premier, eut les honneurs de l'abbatiat. A l'aide

d'indications conservées dans un manuscrit de l'abbé Drouin, un des derniers religieux, on reconnut encore les reliques de Constantin, 3e abbé (1153) ; de Louis Robert d'Arrancy, 31e abbé (1560), et de Jean Dieudonné de Sancy, 33e abbé (1575).

Avis ayant été donné à l'Evêché de ces résultats, Monseigneur de Metz donna des ordres pour la constatation du fait et pour que les ossements fussent pieusement recueillis. Cette opération avait eu lieu le 20 avril dernier, par les soins du curé et du maire de la commune d'Avril, assistés de témoins, et procès-verbal en a été dressé et envoyé au Prélat.

Maintenant voici ce que j'ai constaté personnellement :

Les quatre sarcophages sont en pierre dite de Jomont.

Le premier est un petit parallélipipède de 73 centimètres de long, 23 centimètres de large, creusé sur une profondeur de 23. Il contenait les ossements mélangés de Lubricus et de Guacelin, ainsi que le constate l'inscription suivante, gravée sur le couvercle :

D. O. M.
HIC JACENT
VENERABILES VIRI SERVI
DEI DO. I. VS LEUBRICUS EX
METENSIUM MAGNATIBUS
ORTUS, CATHEDRALISQUE ECCL
ESIÆ CANCELLARIUS, ET GUA
CELLINUS COLL. S. TI SAL
V. IS (*Salvatoris*) DICTÆ CIVITATIS
CANONICUS, HUJUS LOCI
FUNDATORES PRÆLATI.
PRISTINOS CANONICÆ VITÆ
MORES JUXTA QUE METENSIA CH
RODEGANDO FLORUERAT
ECCLESIA REVOCARE CUR
ENTES, IN HUNC MONTEM
TUNC MEMORIBUS CONSITUM
STANDALMONT DICTUM SE
CESSERE, HIC QUE CUM CONCANO
NICIS SUIS SUBREGANDIS DISCIPLINA
PIISSIME VIXERUNT ET PRIOR
AD ANNUM M.XC.IX.

L'*Histoire de Metz* (par les Bénédictins, T. II, p. 203) dit que le corps de Guacelin fut, en effet, déposé dans le tombeau de Lubricus,

afin que ces deux grands hommes, si étroitement liés dans leur vie, ne fussent point séparés après leur mort. Elle ajoute que ce tombeau fut ouvert en 1635 par l'avidité impie d'une troupe de soldats, logés à l'abbaye, mais qu'ils n'y recueillirent que *deux croix* de plomb sur l'une desquelles on lisait le nom de *Lubricus* et sur l'autre celui de *Wacelin* ou *Guacelin.* On conçoit qu'après cette violation, les ossements durent être réunis et confondus dans un cercueil (en pierre) moins grand que les cercueils ordinaires. L'histoire et l'inscription concordent donc pour établir l'identité.

J'ai recueilli une phalange d'un des doigts, restée au fond du sarcophage et je la conserverai précieusement.

Le cercueil de l'abbé Constantin est un trapézoïde de 195 centimètres de longueur (dans œuvre), 60 de largeur à la tête (*id.*), 25 aussi de largeur aux pieds (*id.*), et 6 centimètres d'épaisseur. Il présente deux petits tasseaux en pierre pour recevoir la tête sur un oreiller.

Les deux autres cercueils sont des trapézoïdes, se terminant en demi hexagone. Voici leurs dimensions : 183 centimètres, 186 de longueur, dans œuvre ; 23, 20 de largeur, au sommet de la tête ; 57, 51 de largeur, à la ligne des épaules ; 23, 20 de largeur, aux pieds ; 28 1/2, 27 de profondeur ; 5, 5 d'épaisseur. (Oreiller en pierre de 2 centimètres d'épaisseur.)

Dans ceux-ci, les corps avaient été couverts de chaux ; cependant leurs ornements ou vêtements (de soie, etc.), avaient laissé quelques débris encore visibles ; ils étaient chaussés de brodequins, les uns en cuir noir, les autres en cuir rouge. Tout est tombé en poussière au premier attouchement, mais les principaux ossements ont été recueillis.

JEANTIN.

— Voici deux notes assez curieuses, empruntées aux comptes des trésoriers généraux des finances du duc Charles III, pour les années 1587 et 1589 ; elles renferment une véritable énigme, dont nous demandons le mot à nos lecteurs :

« Payé 60,000 florins valans 50,000 fr., pour l'achat et appreciation d'une LICORNE que S. A. a fait prendre du sieur Peter Efferhardt. »

« Payé à Me Claude dit de Chaalons (Claude Henriet), peinctre de S. A., la somme de trois escus sol valans 14 fr. 3 gros, pour trois pourtraits de la LICORNE, dont les deux ont estez envoyés en Italie et le troisieme à Chavenel, au lieu de Strasbourg. »

Pour la commission de rédaction : le Président, H. LEPAGE.

Nancy, imp. de A. LEPAGE.



# JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET DU

COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

2e ANNÉE. — 3e NUMÉRO. — JUIN 1853.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 13 juin.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans avoir donné lieu à aucune observation.

Correspondance.

M. le Secrétaire donne lecture d'une lettre par laquelle M. le comte de Puymaigre remercie la Société d'avoir bien voulu l'admettre au nombre de ses membres ; et d'une lettre de M. le Rédacteur en chef du *Journal général de l'Instruction publique*, qui remercie aussi la Société d'avoir consenti à établir des relations avec lui.

Ouvrages offerts à la Société.

L'Union littéraire, Moniteur universel des lettres et des sciences (n° 1, juin 1853).

Numismatique messine et document relatif à l'histoire de France, par M. F.-M. Chabert.

Bulletin mensuel de la Société de Sphragistique (n° 12, mai 1853).

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie (année 1853, n° 1).

Bulletin de la Société archéologique de Sens (1852).

Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France (T. VIIe, 1re livraison).

Admission et présentation de membres.

Sont admis comme membres de la Société :

M. Uhrich, colonel en retraite à Phalsbourg ;

M. Remy, peintre-verrier à Nancy.

Sont présentés comme candidats :

M. Desvoyes, commissaire départemental des Vosges ;

M. Mayeur (Joseph);

M. Marteau (Charles);

M. Schouvert, tous trois professeurs au collége de Blâmont.

Lectures.

La Société entend la lecture : 1° de la Notice sur le Montet, de M. Louis Lallement ; 2° d'une Note de M. Aug. Digot sur le véritable auteur du plan de l'abbaye de Saint-Gal ; 3° d'une partie du travail de M. Henri Lepage, intitulé : Des Tournois en Lorraine et dans le Pays Messin.

MÉMOIRES.

NOTE SUR UNE CLOCHE DU XVe SIÈCLE.

Avant la révolution de 1789, et malgré les refontes qui avaient eu lieu à différentes époques, nos églises possédaient

encore un certain nombre de cloches anciennes, dont plusieurs même offraient un grand intérêt au point de vue de l'art et de l'histoire. Depuis la révolution, au contraire, rien n'est si rare qu'une cloche remontant au moyen-âge. Cependant, comme on en avait laissé une dans chaque église, tant pour les usages civils, que pour annoncer les offices des prêtres assermentés ; comme, d'un autre côté, les cloches anciennes sont en général d'un petit volume et qu'elles tentaient moins que les grosses l'avidité des agents du gouvernement, quelques-uns de ces précieux monuments de l'industrie de nos aïeux sont venus jusqu'à nous.

La cloche dont il est question dans cette note n'est pas d'une antiquité fort reculée ; elle ne peut, sous ce rapport, rivaliser avec celle qui était autrefois suspendue dans la tour de la commanderie de Saint-Jean-le-Vieil-Aître, et dont Lionnois nous a laissé la description suivante : « La plus grosse (des » deux cloches) qui peut peser 350 livres, est d'une forme » très-antique. Au lieu d'être faite en poire ouverte par le » bas, elle est d'une forme cylindrique. Son cerveau présente » plutôt un angle qu'il ne décrit une portion de cercle. Elle » n'a point de faussures, mais seulement des pinces. Elle est » aussi sans inscription ; ce qui doit la faire regarder comme » la plus ancienne, non seulement de la ville, mais peut- » être encore de toute la province. Le son en est très-aigre, » et le métal en paraît peu épuré (1). »

Aucun caractère d'une grande ancienneté ne se remarque dans la cloche que nous avons vue dernièrement, et qui appartient à l'église d'Ecuelle, hameau situé à quinze kilomètres de Nancy, et dépendant de la paroisse et de la commune de Bouxières-aux-Chênes. Cette église, qui est érigée depuis

(1) V. Histoire des villes vieille et neuve de Nancy, t. I., p. 377.

longtemps en chapelle de secours, a été reconstruite au commencement du règne de Stanislas (en 1738); mais l'abside a été conservée et date de la fin du XVe siècle. Une petite tour, éclairée par des fenêtres cintrées, renferme la cloche, dont le son clair et argentin est entendu d'assez loin.

La forme de cette cloche est à peu près celle des cloches modernes, et ses dimensions sont peu considérables. Sa hauteur, l'épaisseur de la calotte non comprise, est de 40 centimètres ; une mesure prise sur le profil depuis les anses jusqu'à la patte, au moyen d'un mètre flexible, nous a donné 48 centimètres; la circonférence de la patte est de 1 mètre 60 c., et celle du cerveau de 85 c.

Les anses, qui sont au nombre de six, offrent sur leurs arêtes un cordon de perles. Vers les faussures se voient trois filets peu saillants ; trois autres filets semblables ornent le cerveau ; entre le plus élevé et un quatrième filet de même nature, on lit l'inscription suivante, qui est tracée en lettres gothiques d'une élégance remarquable :

+ ave : maria : gracia : plena : dns : tecum ⚜
a mccccxii.

Ainsi la cloche d'Ecuelle remonte à l'année 1412; son âge aurait pu, du reste, nous être révélé par une circonstance singulière. L'artiste chargé de la fabrication a légèrement enfoncé dans le moule plusieurs pièces de monnaie qui avaient cours de son temps. Lorsque le métal en fusion a été coulé, il s'est trouvé en contact avec les monnaies, qui se sont elles-mêmes fondues et se sont incorporées à la matière de la cloche. Ce résultat n'a pu être atteint malheureusement qu'aux dépens de la netteté des empreintes, qui se sont beaucoup altérées ; il nous a paru également que les pièces se sont un peu *retirées*, si l'on peut employer ce mot,

et que leur diamètre n'est plus celui qu'elles avaient primitivement. Elles sont au nombre de huit et placées immédiatement au-dessous de l'inscription. Nous avons essayé de les déterminer, mais nos efforts ont été complétement infructueux à l'égard de trois d'entr'elles. Les cinq autres nous ont semblé être identiques aux pièces suivantes, dont nous empruntons la description à l'ouvrage de M. de Saulcy :

N° 1. Droit : + IOHES DVX LOTHOR ET MARC'; écusson de Lorraine dans un contour curviligne, formé de neuf demi-cercles aboutés ; Revers : MONETA FECTA IN NANCEIO ; épée la pointe en bas entre deux aiglons ; poids 2 grammes 485 mill. ou 46 grains forts. Gros de Jean Ier.

N° 2. Dr. KAROLVS. DVX. LOTHOR. M. ; le duc debout, l'épée à l'épaule et la main gauche appuyée sur la hanche ; il porte une large écharpe aux armes de Lorraine ; ℟. BNDICT. SIT. NOME. DNI. NSI. IHV. XPI. ; en légende intérieure, MONETA DE NANCI ; croix pattée, coupant la légende intérieure ; poids 2 gr. 25, ou 37 grains 1/2. Gros de Charles II.

N° 3. Dr. KAROLVS. DVX. LOTHO. ; haume timbré d'une couronne et d'un aigle essorant ; au-dessous l'écusson de Lorraine penché ; ℟. MONETA. FCA. IN. SIERK ; épée la pointe en bas entre deux feuilles de houx ; poids 810 milligr., ou 15 grains. Demi-gros du même prince.

N° 4. Dr. KAROLVS DVX LOTHOR Z M. ; le duc debout et armé de l'écu et de l'épée ; ℟. MONETA FCA. IN NANCEIO ; croix ; la légende commence par un petit écusson contenant une croisette ; poids 1 gr. 296 mill., ou 24 grains. Demi-gros du même.

N° 5. Dr. KAROLVS DVX ; aiglons essorant sur un écusson de Lorraine debout ; ℞. MONETA DE SIERK ; épée la pointe en bas entre deux aiglons ; billon ; poids 432 mill. ou 8 grains. Denier tournois du même (1).

Nous n'en dirons pas davantage au sujet de ces monnaies, mais nous avons jugé utile d'indiquer leur présence sur la cloche d'Ecuelle, parcequ'une particularité semblable peut se présenter ailleurs, et fournir un moyen, aussi certain que facile, de fixer l'âge d'une cloche sur laquelle on ne trouverait aucun millésime.

Aug. DIGOT.

FRIBOURG ET SA CHATELLENIE.

Fribourg, aujourd'hui village de 600 âmes, situé dans l'arrondissement de Sarrebourg, fut autrefois le chef-lieu d'une châtellenie qui dépendait du domaine temporel des évêques de Metz. Sans rien pouvoir préciser de son origine, il est permis d'avancer qu'il est très-ancien, car, en 1325, il fut donné en fief, avec ses dépendances, à Henri, comte de Bar, par Jean Ier d'Apremont, alors évêque de Metz. Les terres de Fribourg furent plusieurs fois engagées par leurs maîtres successifs pour des sommes qu'ils empruntaient, afin de soutenir les guerres que des voisins remuans ou ambitieux leur suscitaient ; ainsi, en 1411, suivant Dom Calmet, l'évêque Raoul de Coucy, engagea au duc de Lorraine la troisième partie du château et de la châtellenie de Fribourg et de l'étang

(1) V. Recherches sur les monnaies des ducs héréditaires de Lorraine, p. 72, 77, 79 et 81 ; pl. VII, fig. 2, VIII, 2 et 11, IX, 2 et 18.

qui en dépend, pour la somme de 7,000 livres tournois; quelquefois elles furent échangées contre d'autres propriétés; mais elles revinrent à leurs possesseurs primitifs jusqu'en 1566, qu'ils en perdirent la souveraineté et n'en furent plus que de simples usufruitiers.

Avant les guerres du XVII[e] siècle, la châtellenie de Fribourg se composait des villages de Fribourg, Azoudange, Rhodes, Metterquin et Binzing ; du hameau qui, plus tard, devint Languimberg, de la cense d'Albing avec son moulin, de celle de Milberg, des maisons franches, autrement nommées les Hautes-Maisons des Bachats, de Sainte-Croix et d'Adelhouse. Les débris de construction que l'on retrouve, soit dans les champs, soit dans les forêts voisines, font supposer qu'il existait, dans l'étendue de la châtellenie, d'autres censes ou maisons de ferme, que le temps et les guerres auront fait disparaître. Les villages de Metterquin et de Binzing ont été totalement détruits à l'époque du passage et du séjour des troupes de Galas dans ces contrées. Ils étaient assis non loin et de chaque côté du village de Fribourg, avaient chacun une église, mais paraissent avoir été annexes de ce village où se trouvait la mère-église. Leur destruction devint le principe de l'aggrandissement de Fribourg et de l'existence de Languimberg comme village. En effet, les habitants de ces deux localités, fatigués des vexations qu'ils éprouvaient de la part des soldats allemands et suédois, des taxes onéreuses auxquelles ils les soumettaient forcément, abandonnèrent des foyers qu'ils ne pouvaient plus défendre, sans cependant quitter le territoire qui leur fournissait la subsistance et qui était l'héritage de leurs aïeux; ils se rapprochèrent donc de Fribourg, dont le château fortifié pouvait les mettre à l'abri des excursions vexatoires de soldats qui faisaient métier de rapines et de tout ce que la licence militaire

peut inventer de plus effrené. Les habitants de Binsing bâtirent successivement, pour s'y retirer, la ligne de maisons qui se prolonge au-dessous de l'église et au nord de Fribourg ; ceux de Metterquin élevèrent, au midi, la ligne d'habitations parallèle à la précédente ; et ainsi de trois villages séparés, ils n'en firent plus qu'un auquel ils conservèrent l'ancienne dénomination.

Fribourg, autrefois, possédait un château fortifié qu'avait fait construire, en 1340, pour en faire don à l'évêque de Metz et à ses successeurs, Pierre, archidiacre de Metz, alors retiré à Vic. Ce château, entouré de fossés larges et profonds, défendu par de solides parapets et par des ponts levis, était situé dans un fond, au midi et à l'extrémité du village, à côté de la maison curiale actuelle, laquelle même se trouve construite sur une partie des anciennes fortifications. Les évêques de Metz ayant abandonné la résidence de Fribourg, le château ne fut plus entretenu et se détériora promptement d'une manière notable. M. de Saint-Simon le fit démolir en 1740, et ordonna qu'avec les débris on construisît le grand corps de bâtiment qui existe encore aujourd'hui et qu'on nomme vulgairement Basse-cour. Toutefois, on avait conservé quelques parties de ce vieux manoir, comme pour en perpétuer le souvenir dans la contrée ; mais en 1774, un fermier, du nom de Dieudonné, fit raser et déblayer tout ce qui restait du féodal château, pour ménager sur l'emplacement, un potager et une espèce de préau.

A l'orient et à cent mètres environ de cette résidence épiscopale se faisait remarquer une espèce de construction qui devait servir à la protéger contre les attaques de l'ennemi. Un tertre, en forme de cône tronqué, d'assez forte élévation, supportait comme un fort entouré de parapets de remarquable épaisseur. Toute maçonnerie a disparu, mais le tertre sub-

siste encore, couronné de maronniers et conservant l'ancien nom de Talbourg, qu'il portait aux jours de sa gloire et de sa force.

C'était au nord et immédiatement au bas de ce tertre qu'était assis l'ancien Fribourg, entouré lui-même d'une circonvallation fortifiée en manière de parapets et de talus. La ligne d'enceinte, visible encore il y a 50 ans, commençait à côté, et au nord de la porte d'entrée de l'église, passait derrière les potagers des maisons, montait circulairement à l'est, revenait par le midi se terminer au mur de l'église, en allant à Sainte-Croix.

Le village de Fribourg, enfermé de la sorte, se composait de douze ménages, dans lesquels on comptait soixante-trois hommes et garçons. A l'époque si fatale des guerres de Galas, c'est-à-dire vers 1634, il ne restait plus de la population que trois hommes vivants, selon qu'il a été constaté par un ancien manuscrit.

Nous avons indiqué, comme première cause de l'agrandissement de Fribourg, le rapprochement des habitants des deux villages abandonnés, puis détruits. Une autre cause est celle d'une émigration étrangère. L'étendue des plaines, l'excellence des terres du canton de Fribourg offrirent un appât séduisant à bon nombre de familles suisses, que la guerre avait chassées de leur pays. On vit arriver à Fribourg et dans les environs, plusieurs colonies d'habitants de l'Helvétie, qui s'y fixèrent et qui, par leur industrie et un travail persévérant, rendirent à la contrée son importance agricole et sa fécondité. Ces faits sont attestés par plusieurs documents historiques, entre autres par des actes de naissance, de mariage, de décès et d'abjuration de luthériens revenus à la religion de leurs aïeux.

Les fortifications dont Fribourg était environné, le château

et le fort, qui le défendaient à l'orient et à l'occident, paraissent l'avoir préservé de la ruineuse visite des soldats de Galas et des Suédois. Toutefois, et pour plus de sûreté, à la nouvelle de l'invasion des armées ennemies, les Fribourgeois enfouirent leur argent, leurs joyaux et ce qu'ils pouvaient posséder de plus précieux, afin de n'être pas victimes de la rapacité des soldats et d'un pillage qui ne pouvait être empêché. Mais la peste ayant porté la désolation et la mort dans ce pays, les habitants ne purent indiquer les lieux où ils avaient fait le dépôt de leurs richesses. Aussi, depuis le repeuplement du village, en creusant des caves, en nettoyant des puits, a-t-on trouvé une quantité considérable de vaisselle en étain, en cuivre, en fer, et d'autres d'objets. On prétend que si l'on opérait des fouilles dans le tertre sur lequel était élevé le fort, elles ne pourraient être que très-fructueuses.

Les seigneurs de Fribourg avaient le droit de haute, moyenne et basse justice dans toute l'étendue de la châtellenie. Ils avaient le même droit, dans les villages de Saint-Jean-de-Bassel et de Gosselming, mais seulement deux jours de l'année, celui de la fête de Saint Jean-Baptiste et celui de l'Exaltation de la Sainte-Croix.

Entre les autres droits seigneuriaux de ces châtelains, il peut être curieux de citer les suivants : Les laboureurs de Languimberg et ceux d'Azoudange étaient tenus de cultiver neuf jours de terre par saison et les manœuvres de couper et lier la récolte de la superficie de ces neufs jours. En retour, ils étaient nourris, les uns et les autres, pendant le temps des travaux et avaient en sus, chaque laboureur, deux sous de France, chaque manœuvre deux liards. Les maires et sergents des dites communautés étaient aussi nourris pendant le temps des travaux qu'ils surveillaient au profit du seigneur, et recevaient chacun une bouteille de vin.

Les laboureurs de Fribourg qui rentraient la récolte des terres seigneuriales, recevaient un septier de vin par chaque voiture de grains qu'ils amenaient.

A la fenaison, les vassaux chargés de faucher, de faner et de rentrer dans les granges de la châtellenie les foins de la récolte, étaient nourris et recevaient : les faucheurs quatre pots de vin ; les faneurs deux liards ; les charetiers un demi-septier de vin par chaque voiture ; le maire était nourri tout le temps que durait le travail, et recevait, de plus, à la fin, six francs et une bouteille de vin.

A la fête de Saint-Martin, le seigneur de Fribourg recevait des habitants de ce village deux bichets de blé, mesure de Sarrebourg, par chaque bête traînante, trois poules par ménage, quarante-deux francs pour le four banal, une tourte le jour de la fête patronale, un denier pour chaque porc envoyé à la glandée, et pour les gardes-forestiers un bichet de blé et une miche de huit livres de pain.

D'après d'anciens souvenirs, il y eut autrefois, tout près de Fribourg, une maison religieuse dont, après sa destruction, les propriétaires augmentèrent le domaine des religieuses dominicaines de Vic. A l'époque de la peste, qui détruisit les restes de l'armée de Galas, campée aux environs de Fribourg, ainsi que nous l'avons indiqué dans notre Notice sur Maizières-lès-Vic (1), on construisit sur un terrain à gauche du chemin qui conduit au Haut-Chêne, une maladrerie où se réfugiaient les pestiférés pour y trouver quelque soulagement et lutter contre la mort.

Fribourg, ainsi nommé, disent les anciens, parce qu'il était bourg franc, exempt de tout subside, n'avait pas de finage

(1) Cette Notice, encore manuscrite, sera publiée d'ici à quelque temps.

à lui en particulier ; il était situé au milieu de ceux de Metterquin et de Binsing, qui se joignaient sans aucune séparation. Il avait par an trois foires : le jour de Sainte-Marguerite, 20 juillet ; le jour de Saint-Martin, 11 novembre et le jour du vendredi saint.

A la révolution de 89, il échangea ses vieux titres pour celui de chef-lieu d'un canton qui portait son nom, et qui se composait des villages de Fribourg, Bisping, Angviller, Guermange, Desseling, Assenoncourt, Azoudange, Romécourt, Languimberg et Rhodes ; mais ce nouveau titre se perdit bientôt comme les précédents, et Fribourg n'est plus aujourd'hui qu'un prosaïque village du canton de Réchicourt-le-Château.

Languimberg, à quelque distance et au dessus de Fribourg, ne fut, dans l'origine, qu'une réunion de quelques habitations élevées dans la partie nord-est du village actuel. A l'époque de l'invasion de la Lorraine par les Suédois, un corps de troupe de cette nation campa derrière ces maisons, dans une prairie qui porte, encore aujourd'hui, le nom de Camp des Suédois. Les villages de Metterquin et Binsing ayant été abandonnés et détruits, ainsi qu'il a été dit plus haut, une partie de leurs habitants vint se fixer à Languimberg, sur le sommet de la montagne et créèrent le village qui se voit aujourd'hui. Le motif qui détermina les Binsinginois et les Metterquinois fugitifs à choisir Languimberg pour lieu de leur halte, fut la grande quantité de forêts qui avoisinaient les habitations anciennes et d'où ils pouvaient tirer tout le bois nécessaire à des constructions. Ils y élevèrent une chapelle qui, reconstruite en 1733, devint l'église paroissiale actuelle.

A trois kilomètres, au sud de Languimberg, en tirant par conséquent du côté de Fribourg, il y avait un ancien bâtiment avec une tour, que l'on prétendait avoir été un couvent. C'est

sans doute la maison religieuse non loin de Fribourg, dont il a été précédemment question.

L'abbé GUILLAUME.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

Le buste colossal en plâtre de M. de Haldat, sur lequel a été façonné le moule dans lequel on a coulé le buste en bronze destiné à perpétuer et à consacrer la mémoire de l'homme honorable et savant qu'il représente. Ce buste, ouvrage de Giorné Viard, et offert par M. Gaiffe, est d'une ressemblance parfaite.

La ville de Nancy a envoyé au Musée un bas-relief très-beau et bien conservé, trouvé dans les fouilles pratiquées non loin de l'église des Trois-Maisons. Ce morceau remarquable, et dont le style est de la belle renaissance, est un entablement ou partie d'entablement qui a dû couronner une porte ou quelque autre ouverture de chapelle ou de monument. Il a de longueur 1 mètre 10 centimètres sur une hauteur totale de 83 centimètres. L'architrave et la corniche sont fort étroites et semblent ne servir que d'encadrement à la frise. Cette dernière partie est ornée d'une scène biblique dont le sujet est indiqué sur un petit tableau sculpté et paraissant appendu au moyen d'un ruban gracieusement ondulé : il porte : EXODI V. Cette scène est effectivement la traduction sculptée des versets 15e, 16e et 17e du Ve chapitre du IIe livre du Pentateuque :

« Ceux des hébreux qui étaient chargés de faire travailler » les enfants d'Israël, vinrent crier à Pharaon en lui disant : » Pourquoi traitez-vous ainsi vos serviteurs ? On ne nous » donne plus de paille, on nous commande de rendre le » même nombre de briques qu'auparavant ; nous sommes

» battus de verges, nous qui sommes vos serviteurs, et on » tourmente injustement votre peuple. Pharaon leur répon- » dit : Travaillez, on ne vous donnera point de paille et vous » rendrez toujours la même quantité de briques. »

On voit donc, au premier plan, Pharaon, assis sur son trône, ayant sur la tête une couronne surmontée d'un bonnet pointu fort élevé, et tenant le sceptre de la main gauche ; à sa droite, est un de ses officiers qui l'écoute ; devant lui, paraissent deux hébreux qui lui adressent leurs réclamations. Ces personnages ont 50 centimètres de hauteur. Au second plan, deux autres hébreux portent entre leurs bras des briques empilées ; un Egyptien, officier de Pharaon, lève sur eux une énorme verge dont il va les frapper. Les personnages de ce second groupe ne sont hauts que de 40 centimètres. Le fond du trône royal est orné de tentures drapées avec beaucoup de grâce et soutenues par des rubans qui s'échappent sur les côtés en ondulations qui remplissent fort bien la partie supérieure de la représentation. Ce travail est d'un ciseau déjà fort exercé. Malheureusement, la corniche a disparu dans presque toute la longueur du bas-relief, dont la partie inférieure, a aussi éprouvé des avaries. Ce morceau, dans son ensemble, n'en est pas moins précieux, et la ville n'a pas moins fait au Musée un présent que les connaisseurs y viendront admirer.

M. l'abbé Valentin a aussi envoyé au Musée divers objets dont il donne lui-même l'origine et la description dans les termes suivants :

En 1852, M. Etienne Willemin, cultivateur à Arracourt, labourant au canton dit *la Rouge-Pierre*, trouva dans le sillon un fragment de cuivre fraîchement cassé par sa charrue. Ayant creusé, il déterra les objets suivants, tous en cuivre :

1° Deux casseroles ayant, l'une, 17 centimètres de diamètre et un manche long de 18 centimères ; l'autre, 15 centimètres de diamètre et un reste de manche long de 10 centimètres. Le fond de ces ustensiles a été complétement détruit par l'oxide. Les manches ne sont pas ajoutés, mais forment un seul et même morceau avec le corps de la casserole. Il ne reste de traces d'argenture que sur le rebord de la plus petite ; une forte couche d'oxide recouvrant toutes les autres parties.

2° Deux petites écuelles rondes, dénuées d'anses, de 11 centimètres de diamètre, y compris le rebord, et 54 millimètres de hauteur. L'argenture s'est conservée sur les rebords.

3° Un petit plat, long de 27 centimètres sur 13 de largeur, orné de fleurons à chaque bout. La cavité a 18 centimètres de longueur sur 11 de largeur et forme un ovale. Ce morceau, aussi fort dégradé par l'oxide, était renversé sur les autres comme pour leur servir de couvercle. Il est aussi argenté.

4° Une espèce de cul-de-lampe, de 6 à 7 centimètres de hauteur sur 55 millimètres de diamètre au renflement. La pointe se termine par un petit bouton, et la partie supérieure forme retraite. Une tige de fer rompue s'élève perpendiculairement de ce morceau, qui paraît avoir été détaché lui-même, soit par l'action de l'oxide, soit par rupture, d'un morceau plus volumineux. Il ne porte aucune trace d'argenture.

Quant à la destination de ces différents ustensiles, on peut présumer, sans trop d'invraisemblance, qu'ils ont servi aux usages d'une église ; peut-être ont-ils appartenu à celle du village détruit de Rionville, ou à celle d'un couvent qu'on dit avoir existé très-anciennement en ce canton. Ainsi les

deux casseroles ou réchauds auraient servi à brûler des parfums dans les grandes solennités. Les deux écuelles auraient été employées par les échevins pour quêter, et l'on voit encore, de nos jours, des églises de village où ils se servent de semblables ustensiles. Le plat aurait fait les fonctions de plat à burettes, et le morceau conique viendrait d'une lampe d'église.

Quelle que soit la valeur de cette explication, il est à présumer que l'enfouissement de ces objets ne remonte pas au-delà de la guerre du XVII[e] siècle, dite des Suédois. Cependant il est à noter qu'on trouve, au canton de *la Rouge-Pierre*, de nombreux et quelquefois de forts fragments de tuiles romaines.

ACQUISITIONS FAITES PAR LE COMITÉ.

Une urne en terre cuite, de belle forme, modelée par M. Bouillé.

Un croquis à l'huile par Girardet, d'un tableau de ce peintre qui se trouve au Musée de Nancy.

AVIS.

Des demandes sont adressées presque chaque jour à notre Secrétaire-Archiviste par des membres de la Société, à l'effet d'obtenir le premier volume de nos Bulletins, que nous avons promis de faire réimprimer. Cette promesse a été tenue : le volume est complétement imprimé, mais il nous manque encore les planches, dont quelques-uns de nos confrères ont bien voulu se charger. Nous allons faire une nouvelle démarche près d'eux, afin de les prier de s'occuper le plus tôt possible de ce travail, et nous nous empresserons de prévenir nos souscripteurs dès qu'il sera terminé.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. Lepage.

Nancy, imp. de A. Lepage.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET DU

COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

2e ANNÉE. — 4e NUMÉRO. — JUILLET 1853.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 11 juillet.

En l'absence de M. le Président et de M. le Vice-Président, qu'une indisposition empèche d'assister à la séance, M. Guerrier de Dumast occupe le fauteuil.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Correspondance.

M. le Secrétaire donne lecture de la lettre suivante, qui lui a été adressée par M. l'abbé Masson, vicaire à Dieuze :

Monsieur le Secrétaire,

On sait qu'à la révolution de 93 la riche et brillante sonnerie de l'abbaye de Vergaville fut, comme toutes celles du reste de la France, destinée à la fonderie nationale. Celles qui eurent le bonheur d'échapper à la destruction furent dispersées dans les villages qui en étaient dépourvus.

4

La commune de Gelucourt fut dotée d'un monument dont elle ne connut jamais que le timbre argentin qui, sous les marteaux des sonneurs, faisait l'office d'un carillon complet. Ce ne devait point être néanmoins la destinée de cette jolie petite campanule, si richement parée de ses trois bandes d'arabesques aux gracieux enroulements de feuillage, où se balancent des diablotins cornus, des masques, des cerfs, des lapins, etc., des armoiries des princes de l'Eglise, des simulacres de Jésus-Christ au Calvaire, de la Vierge-Mère, de saint Benoit, de sainte Madelaine et des Messagers de la Cour céleste. Voici comment elle-même raconte sa destination :

L'AN 1633 SOUBs RDE D. DAME DIEUDONNÉ
LIGNIVILLE TANTONVILLE, ABESSE ET
DAME DE WARGAVILLE. PAR GRACE DIVINE
FVT MISE EN CETTE ABBAYE LA CLOTVRE ET
OBSERVANCE DE LA RÈGLE St BENOIT. PLAISE A
DIEV
L'Y CONTINUER JVSQV'A LA FIN DV MONDE.

LE RENDISSIME EVÊQVE DE MADAVRE MARIN
MEVRISSE SVFFRAGANT EN L'ÉVÊCHÉ DE METZ
PARRAIN.
SÉRÉNISSIME PRINCESSE CATHERINE DE
LORRAINE ABESSE DE REMIREMONT
MARRAINE. 1633.

SIT NOMEN DOMINI BENEDICTVM IN ÆTERNVM.

Les armes de Catherine de Lorraine sont : partie de Lorraine et lozangé d'argent et de gueule, surmontées du timbre et de la crosse abbatiale. Les autres armoiries sont : le mot PAX dans une couronne d'épines, supportées par un abbé et une abbesse. Elles reproduisent exactement le sceau placé

au-dessous du nom de D. Humbert Rollet, grand prieur de Cluny et vicaire-général, sur une attestation des principaux magistrats de Nancy, concernant la relique de saint Nicolas. On voit saint Benoit sur le sceau du prieur de Saint-Nicolas-du-Port.

Lors de notre première visite à cette cloche, prévoyant sa triste destinée, accomplie aujourd'hui par le marteau impitoyable des écoliers du village, — une félure d'environ 0, 60 c. d'étendue dans la partie concave de la doucine que forme la galbe de la cloche, sans atteindre encore le cercle de force, — nous avions pensé que ce monument devait aller rejoindre, à Flavigny, les religieuses exilées de Vergaville, veuf de son antique abbaye. Aujourd'hui, c'est, ce nous semble, le seul refuge qui lui reste pour échapper à une prochaine destruction. Là elle rappellerait aux bonnes religieuses les gloires et la ferveur d'autrefois, rien que par sa présence, et peut-être aussi par de pures et harmonieuses vibrations, au moyen du burinage pratiqué sur toute l'étendue de cette félure.

Il y a encore, çà et là, dans nos campagnes, quelques vestiges d'antiquités qui gagneront infiniment de respect et de considération de leurs insouciants possesseurs lorsqu'ils auront fixé l'attention qu'ils méritent et que peut appeler sur eux votre Journal et le Bulletin de la Société d'Archéologie.

Recevez, etc.

Ouvrages offerts à la Société.

Numismatique messine. — Notice sur la trouvaille de Kerling-les-Sierck (Moselle), par M. Chabert.

Mémoires de l'Académie impériale de Metz, 23e année, (1851-52), 2e partie.

Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, année 1853, n° 1.

Admission et présentation de membres.

Sont admis comme membres de la Société :

M. Desvoyes, commissaire départemental des Vosges ;

M. Mayeur (Joseph) ;

M. Marteau (Charles) ;

M. Schouvert, tous trois professeurs au collége de Blâmont.

Est présenté comme candidat :

M. Georges Duplessis, employé à la bibliothèque impériale, à Paris.

Lectures.

M. Meaume lit à la Société la première partie d'un travail intitulé : Recherches sur la vie et les ouvrages de Claude Deruet, peintre lorrain. La Société vote l'impression de ce mémoire pour le prochain volume de ses Bulletins.

M. l'abbé Guillaume donne lecture d'un travail de M. Beaulieu, sur l'ancienne ville que la Table Théodosienne appelle *Andesina* ou *Indesina*, et que nous reproduisons dans ce numéro.

MÉMOIRES.

OBSERVATIONS SUR LE MÉMOIRE DE M. DIGOT, INTITULÉ : RECHERCHES SUR LE VÉRITABLE NOM ET L'EMPLACEMENT DE LA VILLE QUE LA TABLE THÉODOSIENNE APPELLE *Andesina* OU *Indesina*.

Lorsqu'il y a trois ans, j'adressai à l'Académie de Stanislas mon mémoire sur la position de la ville romaine d'*Andesina*, le sujet était encore à peu près neuf, n'ayant été effleuré qu'à peine par d'Anville et Walckenaer, et j'y avais joint quelques documents sur l'origine et les antiquités de Laneuveville-devant-Nancy. Ces motifs parurent suffisants à l'Académie pour admettre mon travail dans son recueil, et l'année

suivante, elle accordait la même faveur à un mémoire de l'un de ses membres, M. Digot, dont les conclusions étaient diamétralement opposées aux miennes ; en effet, si j'avais été amené à reconnaître l'*Andesina* de la Table Théodosienne dans les substructions de Laneuveville, mon savant confrère la retrouvait dans celles du bourg de Grand (Vosges).

En plaçant *Andesina* à Laneuveville, je n'émettais, ainsi que je l'ai dit, qu'une conjecture à laquelle je n'ai pas renoncé, car elle est basée sur de bien grandes probabilités ; en effet : temples, idoles, fontaine sacrée, bains, édifices municipaux et particuliers, rien de ce qui composait une ville romaine, ne manquait à cette localité. Une voie, dont j'ai cru pouvoir donner la longueur en milles romains et non en lieues gauloises d'un usage commun, mais pas généralement admis dans la Gaule Belgique (1), passait à proximité ; toutefois, aucun monument épigraphique n'étant venu changer mon opinion en certitude, j'ai gardé le silence sur celle de M. Digot ; je le garderais encore si l'un des membres les plus distingués de l'Académie des Inscriptions, tant par son savoir que par sa perspicacité souvent heureuse, mais parfois en défaut, comme au cas présent, M. de Saulcy, n'était venu lui apporter l'autorité de son approbation. Suivant lui, la question est tranchée : voilà un point de géographie parfaitement éclairci, et il en fait à l'auteur son compliment bien sincère (2):

(1) Walckenaer reconnaît qu'on s'est servi de cinq mesures différentes pour marquer les distances dans la Gaule transalpine. M. de Saint-Ferjeux, dans un excellent mémoire sur la lieue gauloise, que j'ai consulté avec fruit, propose avec raison d'y ajouter la lieue gauloise de 2,415 mètres, et le mille de 1,610 mètres, qu'il nomme mille gaulois.

(2) Journal de la Société d'Archéologie et du Musée lorrain, 2e année, page 26, et Athenæum français.

qu'il me soit permis de le regarder au moins comme prématuré.

Je ne reviendrai pas en ce moment sur ce que j'ai dit de la position d'*Andesina* à Laneuveville ; mais je ne crois pas devoir laisser passer sans observations les erreurs dans lesquelles sont tombés MM. Digot et de Saulcy, erreurs qui, loin d'avoir éclairci un point de géographie, comme dit ce dernier, ne feraient que l'obscurcir davantage, car rien n'est plus préjudiciable à la science, que ces conjectures qui, données pour des faits avérés, arrêtent toutes recherches ultérieures. Je vais donc établir : 1° que Neufchâteau n'est pas le *Noviomagus* de la Table Théodosienne, et qu'ainsi toutes les mesures itinéraires prises à partir de ce point, ne sont pas applicables au cas présent ;

2° Que l'emplacement d'*Andesina* ne peut être celui du bourg de Grand.

3° Enfin, que l'édifice quadrilatère qui, sur la Table, est le signe d'un établissement thermal ou minéral, et duquel sort la source de la Meuse, doit être Bourbonne-les-Bains.

§ 1er. Neufchâteau n'est pas le *Noviomagus* de la Table Théodosienne.

Pourquoi d'Anville, d'ordinaire si exact dans ses appréciations, place-t-il *Noviomagus* à Neufchâteau (1) ? On n'en saurait trouver d'autre motif, sinon quelque ressemblance entre les noms; car tout, dans cette petite ville, annonce une création du moyen-âge; M. Digot lui-même n'en a pas trouvé mention dans nos chroniqueurs avant le Xe siècle (2), et jamais son sol n'a restitué ni sculptures antiques, ni vases, ni

(1) Walckenaer l'indique entre Neufchâteau et Pompières, D. Martin à Dijon.

(2) Essai sur l'histoire de la commune de Neufchâteau, p. 8.

médailles, rien enfin de ce qui témoigne de l'existence d'une population romaine. Jollois et d'autres après lui, adoptant aveuglément l'opinion de d'Anville, firent aboutir à Neufchâteau la voie romaine de Reims par Grand et l'y firent déboucher sur celle de Langres à Toul ; malheureusement, aucune voie romaine n'aboutit à Neufchâteau, et celle de Langres à Toul en passe à une assez grande distance. Le fait est facile à vérifier.

Mais alors, où serait donc le *Noviomagus* de la Table ? Il faut le chercher où elle l'indique : à 9 lieues gauloises de Mosa et 7 de Solimariaca. Là, entre les villages de Pompières et de Sartes, sur la voie romaine de Langres à Toul, on rencontre des substructions d'édifices, des monnaies, des tombeaux ; là aussi aboutit la voie de Reims par Grand, que Jollois paraît avoir connue en partie, car il en a marqué un tronçon dans cette direction. Cette position réunit donc les conditions nécessaires à la station, peu importante, sans doute, de *Noviomagus*, et je ne pense pas qu'on puisse la chercher ailleurs. La distance qui la sépare de Grand est de 9 lieues 2/3 gauloises, à cause de la courbe que décrit la voie auprès du village de Bazoilles, où elle est apparente.

§ 2. L'emplacement d'*Andesina* ne peut être celui du bourg de Grand.

En étudiant la Table Théodosienne, si imparfaite, si défigurée, si tronquée par de nombreux copistes, et cependant si précieuse, on s'est souvent demandé à quelle ville se rapporte le nom *Andesina* suivi du chiffre XVI, qui semble jeté au hasard dans le vide, non loin d'un édifice quadrilatère, entre la voie romaine de Strasbourg et celle de Cologne. Cet édifice, comme on sait, est le signe de convention adopté par l'auteur de la Table pour indiquer un établissement thermal. Mais *Andesina* est-il bien le nom de celui-ci ? M. Digot n'en

doute nullement ; il va plus loin : suivant lui, ce signe représente une vaste et importante cité qu'ont habitée successivement les Gaulois (1) et les Romains, et dont on peut apprécier la richesse passée par les restes d'un amphithéâtre, ceux de temples, d'aqueducs, de bains et de nombreux et splendides édifices. Cette cité, sur l'emplacement de laquelle s'élève aujourd'hui le bourg de Grand, a dû subsister jusqu'à la fin du IVe siècle, à en juger par les types des monnaies en petit bronze que le sol restitue, et dont la prodigieuse quantité indique en outre qu'au déclin de la puissance romaine dans la Gaule, on y entretenait une nombreuse garnison. Jollois, dans son bel ouvrage sur les Antiquités des Vosges, a donné de celles de Grand une description qui nous dispense d'entrer à cet égard dans de plus longs détails.

La cité romaine était traversée par une voie qui partait de *Durocortorum* (Reims), traversait *Nasium* et allait s'embrancher à *Noviomagus*, à la grande voie militaire d'*Andematunum* (Langres) à *Tullum* (Toul.) C'est la seule qu'aient indiquée d'Anville, Walckenaer et Jollois (2). Mais j'ai pu en suivre encore deux autres fort apparentes ; l'une qui partait de la cité auprès de l'amphithéâtre, décrivait une courbe dans le vallon, traversait ensuite les bois d'Avrainville et de Chermisey, et allait aboutir à Soulosse ; l'autre qui se dirigeait sur Joinville, en traversant en remblai les bois communaux : on en retrouve quelques tronçons dans les champs entre Epizon et Germisay.

(1) J'ai recueilli dans les champs, le long du mur d'enceinte, plusieurs pointes de flèches en silex et de très-petites proportions. Les blessures qu'elles faisaient devaient être extrêmement meurtrières, car n'étant pas adhérentes à la hampe du projectile, elles devaient demeurer dans la plaie.

(2) Elle est indiquée comme chemin romain sur la carte de Cassini.

Comment le nom d'une ville aussi importante est-il aujourd'hui complétement oublié ? Il y a lieu de s'en étonner, sans doute ; mais le temps marche, marche toujours, et chacun de ses pas efface les traces et les souvenirs ; cependant tout espoir n'est pas perdu, car si l'on á déjà beaucoup découvert à Grand, il reste beaucoup à découvrir encore, et peut-être est-on à la veille de rencontrer l'inscription qui doit éclaircir nos doutes, et dissiper toute incertitude.

M. Digot a-t-il devancé ce moment ? A-t-il bien, comme il le pense, trouvé sur la Table Théodosienne ce qu'on y a en vain cherché jusqu'à ce jour ? Il y a vu un nom de lieu sans signe d'habitation, *Andesina*, et non loin de là, le signe d'un établissement thermal sans nom ; il s'est emparé de l'un et de l'autre, et les a donnés à la cité romaine à laquelle Grand a succédé. Quels sont ses motifs ? Quelle en est la valeur ? C'est ce que nous allons examiner.

« *Andesina* ou *Indesina*, dont l'initiale est illisible, n'est pas, dit-il, un mot entier. Les premières lettres ont disparu par accident ; en quel nombre étaient-elles ? On ne sait, mais il ne doit pas en manquer plus de deux ou trois : or, supposez deux premières lettres, qui seraient GR, et une troisième qui est un A, vous avez *Grandesina*, l'un des noms que les écrivains du moyen-âge donnent au bourg de Grand. »

Cette assertion n'est-elle pas un peu aventurée et ne risque-t-on pas de s'égarer en s'avançant aussi loin dans le champ des conjectures ? Il est évident qu'il y a devant ... *ndesina* place suffisante non seulement pour trois lettres, mais pour une douzaine au moins ; il ne l'est pas moins que la Table Théodosienne éditée par Scheyb, qui est sans contredit la copie la plus exacte de ce curieux ouvrage, n'indique la perte par le frottement que d'une seule initiale, ce que j'ai pu vérifier sur l'original, à la bibliothèque impériale de

Vienne. Que cette initiale soit un A ou un J, il importe peu; toutefois, je pense qu'on doit donner la préférence à l'A, vu le grand nombre de noms géographiques de la Gaule qui commencent par le radical celtique AND.

Mon savant adversaire a bien d'autres motifs à donner, mais auparavant il veut, dit-il, répondre à une objection qu'on ne manquera pas de lui faire :

« Comment la cité romaine serait-elle indiquée par un signe d'établissement thermal, tandis que là, pas plus que dans les environs, il n'existe aucune source thermale ou minérale ? »

« Qu'importe ! répond-il, il a pu y en avoir autrefois qui se seront perdues ; d'ailleurs, il existe, le long de la voie de Naix, un canton dit *aux Thermes*, où l'on n'a pas encore fait de fouilles ; c'est peut-être là qu'était l'établissement thermal signalé sur la Table. »

Je ne puis que répéter ce que j'ai dit plus haut : on va loin avec ces suppositions, et il serait prudent, avant de les admettre, d'attendre qu'on ait fouillé ce canton des *Thermes*. Mais quand même on y découvrirait les restes de quelques bains, que pourrait-on en conclure ? N'en a-t-on pas déjà trouvé plusieurs dans l'enceinte de la ville, qui tous étaient chauffés au bois, et ce motif eût-il été suffisant pour désigner comme établissement d'eau thermale ou minérale, une cité si importante sous le point de vue militaire surtout ? Pline a bien pu dire de ces sortes de sources en général : *Urbes condunt*, mais si l'on peut appliquer ces expressions à Bains, à Plombières, à Vichy et à tant d'autres lieux dont l'existence ne dépend que de leurs sources, elles ne sauraient convenir à une cité dont l'enceinte pouvait contenir 50,000 habitants, et dans l'amphithéâtre de laquelle s'asseyaient 25,000 spectateurs ! Non, ce n'est pas une telle ville qu'on aurait indi-

quée par le signe des eaux thermales ; on se serait servi de celui qui, sur la Table, désigne les villes importantes : deux pavillons réunis par un bâtiment en arrière-corps.

Venons-en maintenant à l'argument principal de M. Digot, à celui qu'il regarde comme décisif. « On lit, dit-il, sur la Table, le chiffre VII entre *Noviomagus* et *Grand* ; or, ce même chiffre, qui signifie 7 lieues gauloises ou 15,550 mètres, est précisément celui de la distance qui sépare Neufchâteau de Grand : la conclusion se tire d'elle-même. »

Oui, s'il n'était pas établi, comme nous croyons l'avoir fait d'une manière péremptoire, que le véritable *Noviomagus* était situé entre Pompières et Sartes ; or, la distance qui le séparait de Grand étant de 22,000 mètres ou 9 lieues 2/3 gauloises environ, on voit qu'elle ne peut avoir aucun rapport avec le chiffre 7 qui figure sur la Table, et qui s'y trouve déplacé.

Des faits que je viens d'exposer, on devra donc conclure qu'on ne peut reconnaître l'*Andesina* de la Table dans les substructions de Grand.

§ 3. Le signe conventionnel d'un établissement thermal, quoique peu distant du nom *Andesina* sur la Table Théodosienne, peut se rapporter à Bourbonne-les-Bains.

En traitant cette question incidente, je mériterai peut-être le reproche que je me suis permis d'adresser à mon savant antagoniste : celui de se lancer par trop dans le champ des conjectures; mais, comme lui, je livre les miennes au public, qui en jugera.

M. Digot, en s'emparant de l'édifice thermal sans nom, qui se trouvait à sa convenance, a négligé de faire mention d'un fait qui, sans doute, lui aura paru insignifiant, bien qu'à mon avis il soit de nature à porter un grand jour sur la question. Je veux parler de la source de la Meuse, que le co-

piste de la Table place au pied des murs de l'édifice. Or, cette source, comme on sait, jaillit non loin du village de Meuse, et non pas à Grand, qui en est distant de 36 kilomètres. C'est une erreur du copiste, dira-t-on, j'en conviens, mais du moins ne peut-on pas en tirer la conséquence que la source de la Meuse coulait à peu de distance de quelque bain qui devait être très-fréquenté des Romains, puisqu'on l'a marqué sur la Table ? On ne voit guère que Bourbonne qui remplisse ces conditions, et encore cette ville est à 6 lieues gauloises de cette source (1).

N'est-ce pas aussi par suite de cette même négligence, qu'on ne saurait trop déplorer, que le nom romain de Bourbonne-les-Bains, sans doute *Borvo* ou *Borvonus*, a été oublié, et qu'on a prolongé jusqu'à Neufchâteau, soi-disant *Noviomagus*, le trait accompagné du chiffre VII ou 7 lieues gauloises, qui part de Bourbonne ? Cela paraît certain ; mais, comme on l'a vu plus haut, il n'y a, à cette distance de *Noviomagus*, aucune localité thermale, et Grand lui-même en étant à près de 10 lieues, il devient évident que l'édifice sans nom, la voie qui y aboutit et le chiffre VII ne sont pas à leur véritable place, qu'ils n'ont été mis où ils sont que pour remplir un espace vide. La source de la Meuse est donc d'un grand secours pour déterminer le nom de l'édifice thermal, qui est probablement Bourbonne.

Quant au chiffre VII, s'il ne peut se rapporter à *Noviomagus* ni à Grand, c'est précisément la distance qui sépare Bourbonne de Lamarche en Barrois, où l'on a trouvé de nombreux objets d'antiquité et dans laquelle se croisent deux

(1) Il se peut qu'au lieu de voir comme nous la source de la Meuse près du village de ce nom, l'auteur de la Table l'ait placée au village de Parnot en Barrois. Sa distance ne serait plus alors que de 9,500 mètres, environ 4 lieues gauloises.

voies romaines, l'une venant d'Isches et allant traverser le pays de Vaudémont, l'autre se dirigeant vers les Ardennes par la Woivre.

Tout en combattant, comme je le devais, l'opinion que M. Digot a cherché à faire prévaloir, je n'en rends pas moins toute justice au talent avec lequel il l'a exposée, ainsi qu'à l'érudition dont il fait preuve. Son mémoire, quoique reposant sur une base bien peu solide, à mon avis, sera certainement lu avec autant d'intérêt que de profit, pour tous ceux qui s'occupent de l'étude de la géographie gallo-romaine.

BEAULIEU,
De la Société des Antiquaires de France.

M. Victor Cousin vient de publier un ouvrage dans lequel il a résumé toute sa doctrine philosophique, sous ces trois chefs : le vrai, le beau, le bien. Dans le chapitre consacré aux beaux-arts, l'illustre professeur a pris à tâche de rappeler ses compatriotes au goût de l'art français, trop délaissé aujourd'hui. Après avoir démontré que Lesueur et Poussin sont comparables aux plus grands maîtres, relativement à l'expression du sentiment, il apprécie, dans les termes suivants, notre immortel compatriote Claude Gellée, plus connu sous le nom de Claude le Lorrain

« .... Lesueur et Poussin, à des titres différents, mais à peu près égaux, sont à la tête de notre grande peinture du XVIIe siècle. Après eux, quels artistes encore que Claude le Lorrain et Philippe de Champagne !

» Connaissez-vous en Italie ou en Hollande un plus grand paysagiste que Claude ? Et saisissez bien son vrai caractère ! Regardez ces vastes et belles solitudes, éclairées par les premiers ou les derniers rayons du soleil, et dites-moi si ces so-

litudes, ces arbres, ces eaux, ces montagnes, cette lumière, ce silence, toute cette nature n'a pas une âme, et si derrière ces horizons lumineux et purs vous ne remontez pas involontairement, en d'ineffables rêveries, jusqu'à la source invisible de la beauté et de la grâce ! Le Lorrain est par-dessus tout le peintre de la lumière, et on pourrait appeler ses ouvrages l'histoire de la lumière et de toutes ses combinaisons, en petit et en grand, sur des plans larges ou dans les accidents les plus variés, sur la terre, sur les eaux, dans les cieux, dans son éternel foyer. Les scènes humaines jetées dans un coin du tableau n'ont d'autre objet que de relever et de faire paraître davantage les scènes de la nature par l'harmonie ou par le contraste. Dans *la Fête villageoise*, la vie, le bruit et le mouvement sont sur le premier plan ; la paix et la grandeur sont au fond du paysage, et c'est là qu'est véritablement le tableau. Même effet dans les *Bestiaux passant une rivière*. Le paysage placé immédiatement sous nos yeux n'a rien de bien rare, on le peut trouver partout ; mais suivez la perspective : elle vous conduit à travers des campagnes florissantes, une belle rivière, des ruines, des montagnes qui dominent ces ruines, et vous vous perdez dans des lointains qui se prolongent indéfiniment. Ce *Paysage traversé par une rivière*, où un pâtre abreuve son troupeau, ne dit pas grand'-chose au premier aspect. Contemplez-le quelque temps, et la paix, une sorte de recueillement dans la nature, une perspective bien graduée, vous gagneront le cœur peu à peu, et donneront pour vous à cette petite composition un charme pénétrant. Le tableau appelé *un Paysage* représente une vaste campagne chargée d'arbres et éclairée par le soleil levant. Il y a là de la fraîcheur et déjà de la chaleur, du mystère et de l'éclat, avec des horizons de la plus suave harmonie. Une *Danse au soleil couchant* exprime la fin d'une belle

journée. On y voit, on y sent l'apaisement des feux du jour ; sur le devant, quelques bergers et quelques bergères dansent à côté de leurs troupeaux.

» Les tableaux de Claude Le Lorrain, dont nous venons de parler, sont au musée de Paris. En tout, il y en a treize, tandis que le seul musée de Madrid en possède presque autant, et qu'il y en a en Angleterre plus de cinquante et des plus admirables. Nous nous bornerons à citer, à la galerie nationale de Londres, l'*Embarquement de la reine de Saba*, qui est à la fois une marine et un paysage. M. Waagen déclare que c'est le plus beau tableau de ce genre qu'il connaisse, et que le grand paysagiste y est arrivé à sa perfection. Ce chef-d'œuvre avait été fait par Claude pour son protecteur, le duc de Bouillon. Il est signé « Claud. G. I. V. faict pour son altesse le duc de Bouillon, anno 1648. » Il s'agit ici évidemment du grand duc de Bouillon, le frère aîné de Turenne. Voilà donc un tableau français, destiné à la France, qui est à jamais perdu pour elle, ainsi que ce fameux livre de vérité, *Liber Veritatis*, où Claude mettait les dessins de tous les tableaux qu'il entreprenait, monument précieux qui permet de contrôler l'authenticité de tous les tableaux que l'on attribue à notre grand artiste ! Il a été longtemps, comme l'*Embarquement de la reine de Saba*, entre les mains d'un marchand français, qui l'aurait très-volontiers cédé au gouvernement, et qui, faute de trouver des acheteurs à Paris, au dernier siècle, l'a vendu en Hollande, d'où il est devenu la possession du duc de Devonshire. — A Saint-Pétersbourg, dans la galerie de l'Ermitage, parmi un très-grand nombre de Claude dont il semble admettre l'authenticité, l'auteur des *Musées d'Allemagne et de Russie*, cite quatre tableaux qu'il n'hésite pas à déclarer égaux aux plus célèbres chefs-d'œuvre du même peintre qui soient à Paris et à Londres : *le Matin*,

le Midi, *le Soir* et *la Nuit*. Ils proviennent de la Malmaison. C'est donc la vente de la galerie d'une impératrice qui, de nos jours, a enrichi la Russie, comme vingt-cinq ans auparavant la vente de la galerie d'Orléans a enrichi l'Angleterre. »

CHRONIQUE.

— La bibliothèque de la ville de Nancy vient d'acquérir un très-bel exemplaire en trois volumes in-folio du *Liber veritatis*. On sait que l'ouvrage connu sous ce titre contient les *fac-simile* par Richard Earlons, des deux cents dessins réunis par Claude le Lorrain dans le recueil qu'il appelait Livre de vérité. Le célèbre artiste, mécontent de voir vendre, sous son nom, des tableaux auxquels il n'avait jamais mis la main, prit le parti de garder tous les dessins contenant les premières pensées de ses œuvres, et d'inscrire au revers de chaque dessin le nom du propriétaire du tableau et la date de sa livraison. Ce précieux volume est aujourd'hui dans la riche collection du duc de Devonshire, qui a consenti à laisser reproduire par la gravure les dessins dont il est possesseur. Depuis, les éditeurs ont ajouté aux 200 dessins du *Liber veritatis* 100 autres *fac-simile* de dessins qui se trouvent en Angleterre. C'est ce recueil complet qui manquait à la bibliothèque de Nancy et qu'elle vient enfin de se procurer.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. Lepage.

Nancy, imp. de A. Lepage.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET DU

COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

2e ANNÉE. — 5e NUMÉRO. — AOUT 1853.

AVIS.

Les personnes qui ont souscrit pour la réimpression du premier volume des Bulletins de la Société d'Archéologie, peuvent le faire prendre chez M. l'abbé Guillaume.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 8 août.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, M. le Président communique à la Société la lettre suivante de S. E. M. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes :

« Paris, le 24 juillet 1853.

» Monsieur le Secrétaire,

» J'ai l'honneur de vous informer que, par arrêté du 12 juillet courant, j'ai attribué, à titre de subvention, à la Société d'Archéologie lorraine, une somme de trois cents francs.

» Je vous prie de vouloir bien me désigner immédiatement la personne au nom de laquelle doit être ordonnancée cette somme.

» Je suis heureux d'avoir pu donner à cette Compagnie savante ce témoignage d'intérêt pour ses travaux.

» Recevez, etc.

» *Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes,*

» H. FORTOUL. »

Ouvrages offerts à la Société.

Coup d'œil sur les travaux de l'Académie de Stanislas par M. le docteur Edmond SIMONIN.

Complément de la notice sur l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie de Nancy, par LE MÊME.

Catalogue raisonné des collections lorraines de M. Noël (tome 3). Deux exemplaires.

Discours à l'occasion de la fête des dames de la Providence, prononcé dans la chapelle des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, le 19 *juillet* 1853, par M. l'abbé GUILLAUME.

L'Union littéraire, Moniteur universel des lettres et des sciences (2e numéro).

Bulletin mensuel de la Sooiété de Sphragistique (juillet 1853).

Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique (T. X, 3e livraison).

Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest (2e trimestre de 1853).

Annales de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce du Puy (T. XVI, année 1851).

Mémoires de la Société des Sciences naturelles de Cherbourg (1er vol. — 2e livraison).

Mémoires de l'Académie belge d'Histoire et de Philologie (1re livraison. — 1853).

Admission et présentation de membres.

Est admis comme membre de la Société, M. Georges Duplessis, employé à la Bibliothèque impériale, à Paris.

Lectures.

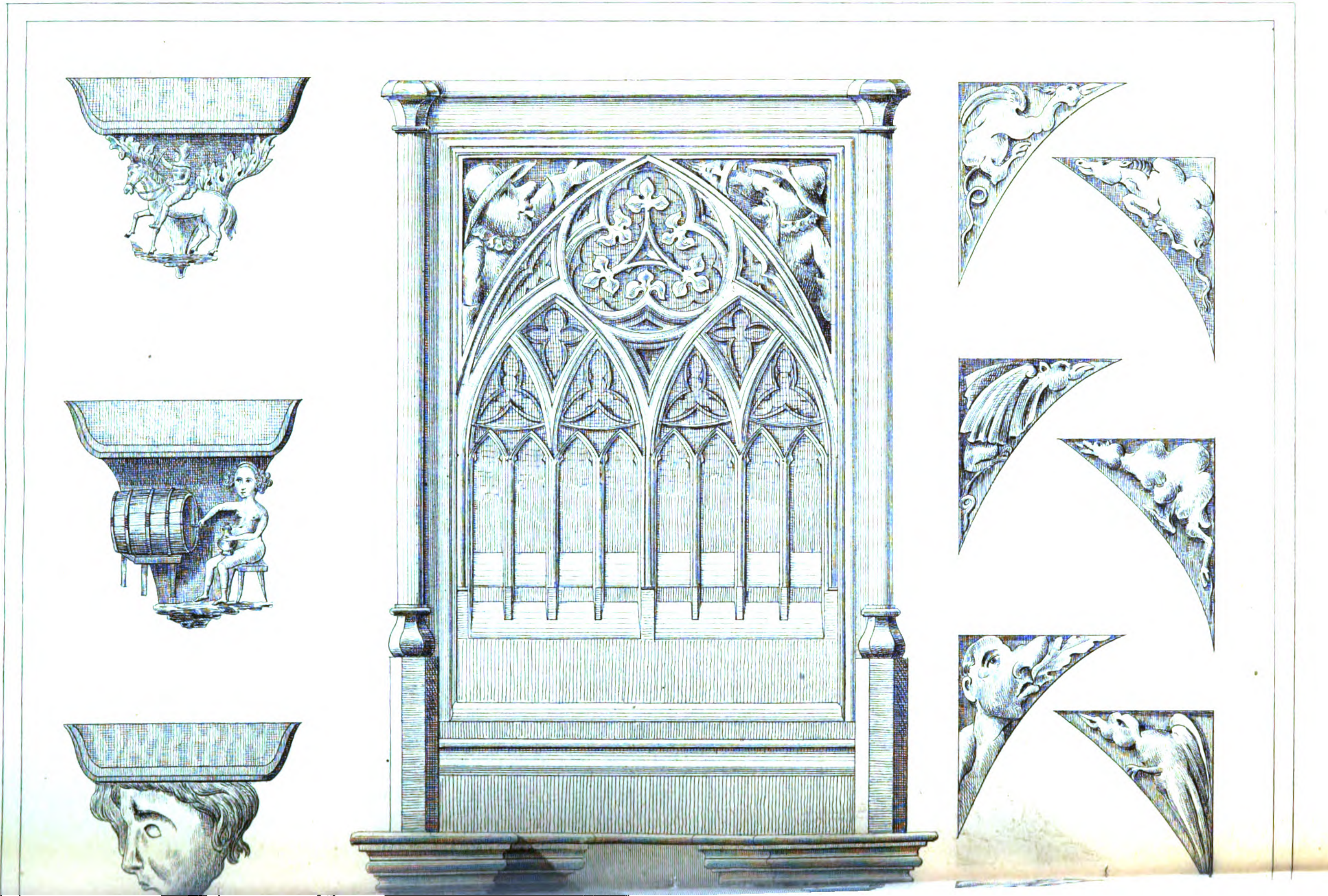
M. l'abbé Guillaume communique à la Société une note de M. Lefebvre de Tumejus sur d'anciennes locutions et sur différents procédés pour la confection des manuscrits. M. Henri Lepage continue et achève la lecture de son mémoire sur les Tournois en Lorraine et dans le Pays Messin.

MÉMOIRES.

M. Henri Lepage, dans son intéressant travail sur l'insigne église collégiale Saint-Georges, a donné les renseignements les plus complets sur la destruction de ce monument vraiment historique, et l'on sait que le riche mobilier qui ornait l'église a partagé la mauvaise fortune de l'édifice luimême. On ne connaissait, en effet, que deux objets qui eussent évité le sort commun ; nous voulons parler de la statuette de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle et d'une espèce de candélabre, qui se trouvent dans la cathédrale de Nancy. Cependant, plusieurs des stalles qui garnissaient l'abside existent encore ; mais reléguées et oubliées dans une église rurale, on les croyait détruites, et leur origine n'était plus connue que dans le village même qui leur avait donné un asile. Ce village est Bouxières-aux-Chênes, dont la cure avait été unie à la collégiale Saint-Georges par Hector d'Ailly, évêque de Toul, sous la condition de payer à la chambre épiscopale le droit d'union ; les chanoines étaient par consé-

quent collateurs de la cure (1), et ce sont eux qui n'ayant plus besoin des stalles dont il va être question, les firent placer dans l'église de Bouxières, dont le mobilier était sans doute insuffisant. Il est impossible de savoir à quelle époque ces précieux échantillons de la menuiserie du XVe siècle furent transportés dans le lieu qu'ils occupent maintenant. Est-ce dans l'été de l'année 1717, au moment où Léopold fit démolir l'abside et le transept de la collégiale, pour donner plus de développement à la façade de son nouveau palais? Est-ce seulement vers la fin de 1742, lorsque les chanoines, incorporés au chapitre primatial, abandonnèrent pour toujours le tronçon d'église où ils avaient continué à faire l'office ? Cette dernière hypothèse nous semble plus vraisemblable que l'autre ; car, bien que les démolitions de 1717 aient exigé le déplacement des stalles, on doit admettre que les chanoines les firent remonter dans la partie orientale de la nef, qui avait été conservée, et qu'ils s'en servirent tant que le chapitre de Saint-Georges eut une existence indépendante. Quoiqu'il en soit, les cinq stalles qui furent données à l'église de Bouxières-aux-Chênes n'y ont pas été à l'abri du vandalisme. Aujourd'hui, les siéges ou *formes* sont placés du côté de l'épître, tandis que les riches dossiers tapissent le fond de l'abside, et que le couronnement a complétement disparu depuis bien des années. Il faut ajouter que deux ou trois dossiers ont subi de regrettables mutilations, et qu'une couche de peinture rouge, destinée, dans la pensée de l'artiste qui l'a posée, à simuler de l'acajou, a fait disparaître la belle teinte du vieux chêne, en même temps qu'elle a altéré, d'une manière fâcheuse, les profils des sculptures.

(1) V. Benoît Picart, Pouillié du diocèse de Toul, t. I, p. 158 et 159.





B. Miller del.

Lith. L. Christophe Nancy.

STALLES DE L'ÉGLISE DE BOUXIÈRES-AUX-CHÊNES.

Ces stalles méritent, malgré d'aussi fâcheux *embellissements*, d'être décrites avec soin; car la menuiserie du XVe siècle n'a laissé dans notre pays que de très-rares spécimens. Mais avant de commencer cette courte notice, il est bon de rappeler les noms que l'on donnait aux différentes parties d'une stalle, et l'emploi des termes techniques nous épargnera plus d'une périphrase. On se sert des mots *miséricorde*, *patience* ou *sellette* (du latin *subsellia*) pour désigner le petit siége attaché au siége principal; lorsque ce dernier est abaissé, on n'aperçoit plus que la partie supérieure de la *miséricorde ;* mais lorsque le siége est, au contraire, relevé, la *miséricorde* est vue tout entière, et les imagiers du moyen âge ont choisi cette portion de la stalle pour y déployer toute la richesse de leur imagination et toute la finesse de leur ciseau. Les *appuis*, *accoudoirs*, *accotoirs* ou *croches* sont les deux pièces de bois sur lesquelles on pose les coudes, lorsqu'on est assis sur la *miséricorde*. La *parclose* (en latin *sponda*) est la cloison qui sépare une stalle de la voisine ; elle est surmontée d'une pièce de bois ordinairement très-ornée, qui soutient *l'accoudoir*, et que l'on appelle *museau*, probablement parce qu'elle offrait souvent des têtes d'animaux. Il est inutile de définir le *dossier* ou *haut-dossier* ; remarquons toutefois que, dans certaines églises, cette partie de la stalle avait une élévation de plusieurs mètres. Le *dossier* avait pour couronnement un *dais* de forme variée et décoré de plusieurs clochetons et de différentes sculptures (1). Souvent aussi on voyait devant les stalles des espèces de prie-Dieu, sur lesquels les ecclésiastique s'appuyaient quand ils étaient agenouillés; mais cet accessoire n'a pas existé dans la

(1) V. pour plus de détails l'ouvrage intitulé: Les Stalles de la cathédrale d'Amiens, par MM. Jourdain et Duval, p. 31 et suiv.

collégiale Saint-Georges ; au moins n'en remarque-t-on aucune trace à Bouxières.

L'élévation latérale, dont un coup d'œil jeté sur la planche qui accompagne cette note, donnera tout de suite une idée satisfaisante, l'élévation latérale, disons-nous, se compose d'un ais vertical fort solide, touchant la muraille et soutenant une sorte d'avant-corps. Cet avant-corps est précédé d'une colonnette assise sur un socle, avec une base à talon, un fût tout uni et un chapiteau assez écrasé et surmonté d'un tailloir ; entre l'ais et la colonnette se trouve un panneau orné de la moitié d'une arcature à ogive tréflée. Immédiatement au-dessus est un autre panneau, terminé par une ligne courbe et garni extérieurement de plusieurs moulures ; vers les deux tiers de la hauteur du panneau curviligne existe une tête d'homme ou d'animal (le *museau*); de cette tête sort une seconde colonnette sans base, quelquefois inclinée, avec un chapiteau sans tailloir ; la colonnette soutient un troisième panneau de petites dimensions, également décoré d'une demi-arcature à ogive tréflée ; enfin sur ce dernier panneau repose l'accoudoir, dont les contours, loin d'être anguleux, ont beaucoup d'analogie avec ceux des stalles modernes. L'*accoudoir*, dont l'épaisseur est d'environ 0 m. 13, a quatre étages de moulures à peu près semblables les unes aux autres.

Les *museaux* placés sur le devant des *parcloses* sont très-variés ; ce sont des figures grimaçantes et des têtes d'animaux d'un assez bon travail. Vus de face, leurs supports sont plus étroits en bas qu'en haut, parce que les moulures de la *parclose* s'élargissent immédiatement au-dessous des *museaux*, de manière à former des gaînes comme celles des *Hermès*.

Ce que nous venons de dire au sujet de la variété des *museaux* s'applique bien mieux encore aux cinq *miséricordes*,

qui sont toutes différentes ; deux d'entr'elles présentent de grosses têtes grimaçantes ; la troisième un cavalier ; la quatrième un homme assis devant un tonneau, et tirant du vin dans une cruche qu'il tient de la main gauche ; la cinquième enfin un mendiant tout courbé et appuyé sur un bâton ; ces sculptures paraissent, au premier coup d'œil, très-singulières ; mais l'étonnement cesse quand on se rappelle qu'elles avaient pour but de faire immédiatement connaître à chacun des chanoines la place qu'il devait occuper.

Le *dossier* de chaque stalle est formé d'un panneau accosté de deux colonnettes fort grêles, avec socle, base à talon, et chapiteau ; au milieu du panneau on voit un encadrement en retraite, quadrilatéral et entouré de quelques moulures. L'encadrement contient une grande arcature ogivale, enserrant deux arcatures de moindres dimensions supportant une rose ; les deux arcatures en enveloppent chacune deux plus petites, qui en embrassent chacune deux autres, en sorte qu'il y en a huit à la base du panneau ; le premier et le second ordres d'arcatures, si l'on peut employer ces expressions, sont surmontés de trèfles et de quatre feuilles dans le style flamboyant ; la rose renferme aussi un trèfle extrêmement orné ; enfin les angles supérieurs du panneau sont remplis par des bustes grotesques , des têtes grimaçantes et des dragons qui, bien que séparés par le sommet de l'arcature, semblent vouloir s'élancer l'un sur l'autre et se dévorer. Deux ou trois des bustes grotesques de ces panneaux ne sont pas sans analogie avec certaines compositions du même genre que l'on rencontre dans l'œuvre de Jacques Callot.

Les *dais* qui, dans l'origine, terminaient les *dossiers*, ont péri depuis longtemps ; les cinq stalles qui se trouvent dans

l'église de Bouxières avaient cependant, il y a peu d'années encore, un couronnement qui a lui-même disparu. Ce couronnement, que M. E. Miller a essayé de reproduire d'après les explications d'une personne qui en a possédé les débris, était une véritable corniche très-saillante, et entièrement couverte d'espèces de cannelures ou de boudins horizontaux, et de quelques moulures assez semblables à celles des *accoudoirs*. Il est évident que cette corniche était moderne et ne remontait pas plus haut que le siècle dernier ; elle avait dû être posée, soit quand les stalles furent remontées dans la nef de Saint-Georges, après la démolition de l'abside et du transept, soit quand elles furent transportées à Bouxières.

Cette note, à l'insuffisance de laquelle suppléera le dessin de M. Miller, suffit pour prouver que les stalles dont il s'agit datent de la fin du XVe siècle. M. H. Lepage, qui a parcouru les registres capitulaires et les comptes de Saint-Georges, ne se rappelle y avoir rencontré aucune mention relative à l'exécution de ces curieux travaux de menuiserie ; mais un nouvel examen des registres et des comptes de la collégiale lui permettra peut-être d'assigner une date plus précise aux stalles que nous venons de décrire. Exprimons, en terminant, le vœu de voir les cinq stalles de Saint-Georges, soustraites enfin aux dangers qui les ont menacées, venir prendre une place honorable dans le Musée lorrain, à quelques pas du lieu qu'elles occupaient autrefois.

Aug. DIGOT.

Plusieurs offrandes ont été faites récemment au Musée ; nous en donnerons le détail dans le prochain numéro.

— Nous apprenons à l'instant que le Conseil général vient de voter une somme de 500 francs pour le Musée Lorrain.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. Lepage.

Nancy, imp. de A. Lepage.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET DU

COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

2e ANNÉE. — 6e NUMÉRO. — SEPTEMBRE 1853.

AVIS.

Les personnes qui ont souscrit pour la réimpression du premier volume des Bulletins de la Société d'Archéologie, peuvent le faire prendre chez M. l'abbé Guillaume.

La Société d'Archéologie est actuellement en vacances ; elle recommencera à tenir ses séances à partir du second lundi de novembre.

MÉMOIRES.

DESCRIPTION DU TABLEAU ALLÉGORIQUE DE LA RÉUNION DE LA LORRAINE A LA FRANCE, PEINT PAR NICOLAS DELOBEL.

La petite brochure que nous publions aujourd'hui (1) a un certain intérêt local, et, en même temps, celui d'être une

(1) Cette petite pièce, très-rare, se trouve au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque impériale, dans un recueil de pièces sur les arts, qui sont d'autant plus curieuses qu'elles sont pour la plupart très-peu connues.

pièce de circonstance, écrite sous le coup de l'événement. La réunion de la Lorraine à la France était un fait assez important pour que l'on s'en émût. Delobel, qui cherchait les grandes compositions, ne voulut pas laisser passer cette occasion d'exercer son pinceau, car il exposa, en 1737, l'année même de la réunion, une esquisse de ce tableau. Je ne ferai aucune supposition sur le nom de l'auteur de cette description rimée, je dirai seulement que c'était un pauvre poëte : le choix seul qu'il a fait de la description le prouverait ; ses initiales sont B. D. R. Le tableau a été gravé par C. N. Cochin. Je me dispenserai de le décrire, puisque c'est le sujet de la petite pièce que je publie ; je dirai seulement que celle-ci a de hauteur 342 millimètres et de largeur 265. J'ignore où le tableau a passé depuis ; le Musée du Louvre ne possède que le morceau de réception de son auteur.

Mariette, dans son *Abecedaire*, nous fournit quelques mots sur Delobel, et résume sa vie, que sa médiocrité avait rendue obscure : « Nicolas Delobel, né en 1693, est mort à Paris » le 18 mars 1763, âgé de 70 ans. Il avoit connu à Rome » Bouchardon, et y avoient été ensemble pensionnaires du » Roi, et ce fut chez lui que cet excellent sculpteur débarqua » lorsqu'il arriva à Paris. Delobel, disciple de M. Boulongne » le jeune, étoit assez pauvre peintre ; c'étoit un génie froid, » et il n'avoit aucune couleur. Il prétendoit pourtant aux » grandes machines, et il trouva peu d'occasion de s'exercer. » Ce que j'ai vu de mieux, sont des veues de Rome, qu'il » avoit dessiné sur le lieu, et dont il avoit un assez grand » nombre dans ses portefeuilles. Il avoit été reçu dans l'Aca- » démie Royale de Peinture, en 17.. »

Mariette ignorait l'époque à laquelle Delobel avait été reçu académicien. M. Dussienne, grâce à la liste des académiciens qu'il a publiée dans le premier volume des Archives de l'Art

français, nous permet de compléter la note de Mariette, en nous apprenant, à la page 383, que Delobel a été reçu académicien le 27 novembre 1734. Le sujet de son tableau de réception, qui est maintenant au Musée du Louvre, est *Hercule préférant la vertu au plaisir*. J'ai cru qu'il ne serait pas désagréable de voir réunie la liste de tous les tableaux que Delobel a exposés, de l'année 1737 à l'année 1753. Aussi, ai-je extrait des différents livrets tout ce qui était relatif à ce peintre, et c'est cet extrait que je place ci-après.

GEORGES DUPLESSIS.

1737. Le Martyre de saint Eutrope, premier évêque et apôtre de la Xaintonge, H. 8 p. L. 9 p.

— Une pensée allégorique en esquisse, sur la réunion de la Lorraine à la France, sous le ministère de M. le cardinal Fleury.

— Un tableau de famille.

— Portrait en buste de M. le duc de Chartres.

— Portrait de M. Salcir, tapissier ordinaire du Roy.

— La Naissance de Vénus.

1738. Sujet allégorique de la réunion de la Lorraine à la France sous le règne de Louis XV et le ministère de Son Eminence Monseigneur le cardinal Fleury.

— Un tableau de cinq pieds de haut sur quatre de large, représentant un sujet allégorique de la réunion de la Lorraine à la France, sous le règne de Louis XV et le ministère de Son Eminence Monseigneur le cardinal de Fleury, dont voici l'explication :

Son Eminence, qui y est représentée, a pour appuy le Livre des Loix, base du ministère.

Le Serpent qui l'environne désigne la Prudence ; la continuité du cercle indique la gloire, fruit de cette rare qualité.

L'Equité personnifiée soutient le portrait et le contemple avec satisfaction ; la blancheur de sa robe marque la candeur et l'intégrité de Son Eminence.

Le Niveau est le symbole du bon ordre ; la Balance désigne la justice proportionnelle, qui répand les grâces avec discernement.

L'Amour de la vertu couronnée de lauriers, tient en mains plusieurs couronnes, dont le but est l'immortalité due aux hommes vertueux.

Sous les pieds de l'Equité, un monstre terrassé représente les principaux vices opposez à cette vertu.

La Vipère caractérise l'Envie, mère de la jalousie et de l'ingratitude.

Le Flambeau marque la discorde; le masque, la fourberie.

La Bourse étroitement serrée est le symbole de l'avarice.

Le Bandeau couvre l'erreur, et les oreilles allongées marquent l'ignorance.

A côté du portrait, la France et la Lorraine personnifiées, se donnent la main en signe d'union. La Paix, remarquable par la branche d'olivier, les joint et fait connaître, en montrant le temple de la Concorde, que c'est la bonne intelligence qui fait la richesse des Etats, et qui les rend invincibles.

Au bas du tableau, l'Histoire, assise sur des trophées variez, transmet à la Postérité dans les fastes du temps, figurez par le livre qu'elle tient, les grandes actions de Son Eminence, et entr'autres le traité qui pacifie l'Europe.

Au-dessus de l'Equité se voit un génie, qui allie à l'écusson de la France celui de la Lorraine.

La flâme qui brille sur la tête de ce génie, désigne le zèle et l'amour de la patrie.

On voit dans le ciel la partie du Zodiaque où préside le Bélier, pour signifier que Sa Majesté Polonoise est entrée en possession de la Lorraine au mois de mars 1737.

L'Abondance, fille de la Paix et mère des plaisirs et des arts, assise sur un nuage, verse ses dons sur les Etats unis, en demandant aux deux Parques qui président à la vie humaine de longs jours pour celui qui ne les employe qu'à la félicité publique. H. 5 p. L. 4 p.

— Les buveurs, esquisse.

— Portrait d'une dame avec son enfant, jouant de la serinette.

— Portrait de M. Huquer (*sic*) graveur.

— Un dessus de porte en travers, représentant une femme qui dort tenant des pavots.

— Un dessus de porte de même grandeur, représentant une femme, à qui un Amour apporte une colombe.

1740. L'âge d'or. — Dans cet heureux temps les hommes ne vivaient que de ce que la simple nature leur présentait. L'innocence

et la pudeur régnoient partout ; la déesse Astrée habitoit avec eux ; elle leur apprit à joindre le miel à leurs aliments ; les animaux les plus féroces étoient au milieu d'eux sans leur faire aucun mal, et se plaisoient à recevoir leur nourriture des mains des hommes ; l'innocent agneau était caressé par le loup.— H. 11 p. L. 17 1|2.

Ce tableau avait été ordonné à feu M. Tremolieres, peintre habile, dont chacun admire les ouvrages ; la mort l'enleva dans le temps qu'il n'avoit encore fait que les deux figures du groupe du milieu. M. Delobel, académicien, à qui on l'a confié pour le finir, a apporté toutes ses attentions pour rendre ce tableau dans le gout de son illustre confrère, en y faisant les augmentations convenables.

1741. Tableau allégorique représentant l'histoire des négociations de la paix conclue à Utrecht en 1713 par M. l'abbé de Polignac, l'un des plénipotentiaires du Roy, déclaré cardinal le 30 janvier de la même année, et depuis ministre de France à Rome.

1742. L'âge d'or avec des changements. — H. 5, p. L. 7, p.
(Appartient à M. Gabriel, premier archiviste du Roy.)

1743. Composition allégorique du portrait de M. Guy, ministre d'état, controleur général des finances, etc., directeur général des bâtiments du Roy et protecteur de l'Académie royale de peinture et de sculpture.

1745. Portrait de M. l'abbé de Porte, écuyer, maître de la chapelle de feu S. A. R. M. le Régent.

—— de M. de la Grive, géographe de la ville : de la Société royale de Londres, tenant un plan.

—— de M. Barbier, président de l'élection de Vitry-le-Français en robe

—— de M. Mondon, ciseleur.

1747. Une Assomption. — Louis XIII y est dépeint, mettant sa personne et ses états sous la protection de la sainte Vierge.
(Ce tableau, de 12 p. de haut sur 7 p. de large, est pour la collégiale de Dammartin, qui fait tous les ans un service à ce prince.)

— Portrait de M. Lenglet Du Fresnoy.

1748. L'Annonciation.
(Ce tableau cintré de 9 p. de haut sur 8 p. de large est pour l'église royale et paroissiale de Passy.)

1750. Neptune et Amphitrite. — Ces divinités sont accompagnées de

Tritons, Nayades, et de plusieurs Amours, dont l'un sur un dauphin tient une écrevisse, attribut d'Amphitrite. — H. 7 p. L. 10 p.

— Petite esquisse allégorique en forme de frise à la cour du Roy, sur la paix générale conclue et signée à Aix-la-Chapelle, le 13 octobre 1748 et publiée en février 1749.

— Autre esquisse de même forme allégorique et historique de la maison de Bouillon de la Tour d'Auvergne.

1751. Portrait de M. le Chancelier (1).

1753. Sujet allégorique sur l'avènement de Henri IV à la couronne de France. H. 4 p. 1/2, L. 8 p. 1/2.

(1) *L'Almanach royal* indique comme chancelier en 1751 M. Jean-Baptiste de Machault.

DISPOSITION
DU TABLEAU
ALLÉGORIQUE
DE LA RÉUNION
DE LA LORRAINE
A LA FRANCE,

Du Règne de LOUIS XV,
sous le ministère de S. E.
Monseigneur le Cardinal de
Fleury, peint par Mr
DELOBEL, peintre Ordinaire du Roy.

A PARIS.
de l'Imprimerie de C. C. Thiboust,
Place de Cambray, 1738.

DISPOSITION — DU TABLEAU — ALLEGORIQUE — de la reunion — DE LA LORRAINE — A LA FRANCE — *du règne de* LOUIS XV, *sous le ministère S. E. Monseigneur le Cardinal de* FLEURY , *peint par* M. DELOBEL, *peintre ordinaire du Roy.*

D'un coté la France et la Lorraine distinguées par leurs habits se donnent la main en signe d'union. La Lorraine d'un air inquiet regarde la paix qui est au-dessus d'elles. La paix parle à la Lorraine et d'une main dont elle tient un rameau d'olivier lui montre le temple de la Concorde. De l'autre coté, l'équité assise et foulant aux pieds tous les vices réunis sous une seule figure , tient d'une main et regarde avec admiration le portrait de S. E. monseigneur le Cardinal de FLEURY qui est appuyé sur le livre des loix , base du ministère. Sur le devant du tableau l'histoire transmet à la postérité un génie qui allie à l'écusson de la France celui de la Lorraine, les contemple avec plaisir.

Le temple de la Concorde fait le fond de cette partie du tableau.

Dans le ciel l'abondance verse d'une main ses trésors sur les états unis et de l'autre anime au travail les deux Parques Clotho et Lachesis. Le peintre a supprimé Atropos, et pour faire connaître le temps de cette réunion , il a marqué la partie du Zodiaque à laquelle préside le Belier.

LA LORRAINE — REUNIE — A LA FRANCE. — ODE.

Descends dés sommets du Permesse
Nimphe dont les divins accens
Jadis de Rome et de la Grèce,
Celebroient les faits eclatants ;
Dis nous ce quune main fidelle
Dans cette peinture immortelle
A voulu tracer à nos yeux :
Aux beautés que ta sœur étale,
Unis, genereuse rivale,
Tes sons les plus melodieux.

France, enfin tu vois la journée
Qui met le comble à tes souhaits ;
Le bonheur de ta destinée
Est le chef d'œuvre de lá paix :
Sous son olive triomphante
Une guerrière se presente
Jadis élevé en ton sein ;
Par la discorde separée (1),
C'étoit à la fille de Rhée
A te rendre à jamais sa main.

D'une alliance inebranlable
Que le temps respecte les nœuds !
Que la France toujours redoutable
Epargne nos plus tendres vœux !

(1) La mésintelligence entre les enfants de Louis le débonnaire et leurs successeurs separa la Lorraine de la couronne de France, et la rendit dépendante de l'empire d'Allemagne.

(*Note de l'auteur.*)

Mais quoi ! genereuse Lorraine,
Pouvez vous trouver quelque peine
A céder à l'ordre des cieux ?
De quels soins encore occupée,
Dans quels chalgrins enveloppée,
Vers la paix tournez vous les yeux ?
Rappelez dans votre mémoire
L'ordre des siècles écoulés,
Et dans les fastes de l'histoire
Consultez les temps reculés :
Tout vous dit qu'à la seule France,
Vous devez avec la naissance
Votre gloire et votre repos :
Son sang coule encore dans vos veines;
Et jusques aux rives lointaines
Il a formé tous vos héros.
A votre tige réunie
Reprenez un nouvel éclat,
Et rendez grâce au génie
Qui préside à ce noble état.
Vers le temple de la concorde,
Quoique vous souffle la Discorde,
Marchez d'un pas ferme et constant ;
C'est là, sans trouble et sans nuage,
Que pour couronner mon ouvrage
La félicité vous attend.
C'est ainsi que la paix s'exprime.
Lorraine, écoutez ses leçons,
Et de votre cœur magnanime
Bannissez d'injustes soupçons.
Voiez dans vos plaines fertiles
Vos enfants nombreux et tranquilles

Depouiller les riches guerets ;
De l'avenir heureux presage !
Le présent est pour eux un gage
Qui doit étouffer vos regrets.
Quelle main feconde en miracles.
Tout à coup a sçû renverser,
Cette foule immense d'obstacles
Qu'Armand ne put jamais forcer ?
De la politique de Jule,
Puissante et glorieuse émule,
Elle en a terni tout l'éclat :
L'intrigue, la force et l'audace,
A l'équité cèdent la place
Qu'elles usurpoient dans l'état.
Qu'avec des yeux de complaisance
Je la vois contempler tes traits !
Sage ministre de la France,
Modèle des héros parfaits :
Toi par qui l'Europe calmée,
Désormais n'est plus allarmée
Du cours de nos prospérités ;
Toi qu'elle implore dans l'orage,
Lorsque le démon du carnage
Poursuit des rois épouvantés.
FLEURY, la véritable gloire
N'admet point sur ses saints autels,
Ni les lauriers que la victoire
A souillés du sang des mortels ;
Ni ces succès de l'injustice,
Qu'en vain la fraude et l'artifice
Veulent porter jusques aux Cieux ;
Et dont la splendeur toujour sombre,

Fuit et s'éclipse comme une ombre
Devant ses redoutables yeux.
  Mais ceux en qui de la sagesse
On voit briller les traits divins,
Dont la grande ame s'interesse
Au bonheur de tous les humains,
Qui sous les pieds de la justice
Comme toi, terrassant le vice
Malgré ses efforts impuissans ;
Dans le temple de l'immortelle
Partagent, assis avec elle
Et ses honneurs et son encens.
  Vous par qui des Hommes célèbres
Les noms sont exempts du trépas,
Qui loin d'eux chassez les tenebres
Que le tems repand sur ses pas,
Ne souffrez point, fidelle histoire,
Qu'aucune ombre efface la gloire
Dont mon héros est revêtu :
Allez pour lui dans tous les âges,
Recueillir les mêmes hommages
Que nous rendons à sa vertu.
  Cependant l'heureuse abondance
Perçant l'immensité des Cieux,
Se plait à verser sur la France
Ses trésors les plus précieux.
Couronnez, brillante Déesse,
Les bienfaits que votre tendresse
Multiple en notre faveur :
Qu'à vos ordres toujours docile,
Sans se lasser, la Parque file
Des jours qui font notre bonheur.

Mon ame est enfin satisfaite ;
Je ne vois plus ce monstre affreux,
Dont la haine ne s'inquiette
Que du soin de trahir nos vœux.
Atropos, fatale furie,
Les Dieux craignant ta barbarie,
T'ont précipitée aux enfers ;
Puisse tu sur le noir rivage,
A jamais livrée à ta rage,
Laisser prospérer l'Univers.

B. D. R.

APPROBATION.

J'ay lû par ordre de Monsieur le Lieutenant général de Police une Ode intitulée *la Réunion de la Lorraine à la France, avec un tableau allégorique à ce sujet*, et je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression.

A Paris, ce 7 aoust 1738.

CREBILLON.

Vû l'approbation, permis d'imprimer.

A Paris, ce 11 *aoust* 1738.

HERAULT.

COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

TRAVAUX DU COMITÉ.

Séance du 20 août.

Dans cette séance, qui a eu lieu sous la présidence de M. le baron Buquet, député au Corps Législatif et maire de Nancy, le Comité s'est exclusivement occupé de l'insuffisance du local destiné au

Musée et de la nécessité d'obtenir de l'autorité municipale l'abandon du reste de la galerie dont une partie déjà lui a été cédée.

M. le Maire, qui porte le plus vif intérêt à cette institution, a promis de faire tout ce qui sera possible pour mettre le Musée en possession d'un local où il lui soit permis de placer convenablement les objets d'art et d'antiquité qu'il réunit chaque jour, et qui restent comme entassés dans le vestibule.

Le Comité a ensuite procédé, au scrutin secret, à l'élection d'un membre en remplacement de M. de Haldat; la majorité des suffrages s'est portée sur M. Jules Renaut, avoué à Nancy et membre de la Société d'Archéologie lorraine.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

En s'occupant des travaux de démolition de l'ancienne église paroissiale de Blâmont, MM. Laurent, sculpteurs, ont trouvé plusieurs objets curieux, qu'ils se sont empressés d'envoyer en don au Musée lorrain. Ils consistent en :

1° Trois étriers de formes et de dimensions diverses ;

2° Un fer à cheval de forme toute particulière ;

3° Une batterie à rouet de fusil ou d'arquebuse.

M. Chabert, de Metz, a envoyé plusieurs médailles, trouvées à Dieulouard, et dont prochainement il donnera la description.

M. Boucher (Charles-Louis), de Seicheprey, a fait don d'une statue équestre malheureusement mutilée. Le cheval, actuellement privé de ses quatre jambes et de la partie inférieure de la tête, mesure un mètre du front à la queue, aussi enlevée; trente centimètres de croupe et autant de corps. Le cavalier, qui paraît être un général romain, n'a plus ni tête, ni bras, ni pieds; le buste, qui oblique un peu de droite à gauche, a 45 centimètres de hauteur depuis l'assise jusqu'au cou. Les jambes sont longues de 30 centimètres

depuis le genou jusqu'au coude-pied. Un manteau, soutenu par une agrafe sur l'épaule droite, tombe en draperies sur le corps, qu'il couvre en grande partie. Il laisse libre le bras droit, dont la main soutenait probablement une épée ou un bâton de commandement. Une ceinture à double rang de lanières tourne sur ses reins. Le cheval devait se tenir sur ses deux pieds de derrière et avoir les jambes de devant levées et courbées comme elles sont quand le quadrupède fait un saut ou qu'il court le triple galop. Les brides et autres pièces de toilette d'un cheval de selle, sont marquées et ménagées en saillie sur le corps de l'animal.

Une singularité remarquable, c'est l'empreinte assez profonde à la hanche de la jambe droite de devant de ce cheval, d'une valve de pectinite, aucune autre trace de fossile ne se laissant apercevoir à l'extérieur du monolithe qui compose la statue.

M. P. G. de Dumast a donné les objets suivants, provenant des fouilles faites à la *Tempellerie* (Templerie) d'Aubiey, dans les bois voisins de la route de Charmes à Epinal, savoir :

Une grande dalle carrée, en terre cuite ;
Un carreau de pavage, *idem* ;
Deux grandes briques striées ;
Fragments de briques, à striages divers ;
Trois morceaux de revêtements de murailles qui portaient des dessins en couleur ;
Un clou tiré des caveaux de la Templerie.

Enfin, M. Grandjean, membre du Conseil général de la Meurthe, a fait don d'un grand nombre de monnaies des ducs de Lorraine et des évêques de Metz, qu'il a trouvées aux environs de son château d'Alteville.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. Lepage.

Nancy, imp. de A. Lepage.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET DU

COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

2e ANNÉE. — 7e NUMÉRO. — OCTOBRE 1853.

AVIS.

M. l'abbé Guillaume, SECRÉTAIRE-TRÉSORIER de la Société, demeure maintenant Grande-Rue (Ville-Vieille), 35, où MM. les Membres de la Société d'Archéologie et les abonnés au Journal sont priés de lui adresser leur correspondance.

MÉMOIRES.

INVENTAIRE DES TRÉSORS, MEUBLES ET ORNEMENTS DES ÉGLISES DE COMMERCY (MEUSE), DE 1612 A 1792.

Un registre spécial renferme les inventaires des meubles appartenant à l'église paroissiale Saint-Pantaléon de Commercy, depuis 1612 jusqu'en 1679. Ces inventaires sont faits pardevant les mayeurs et échevins de la ville, et les procès-verbaux qui en sont dressés sont, en général, rédigés dans la forme suivante :

« Cejourd'hui est comparu devant nous, mayeur et esche-
» vins, estant au revestiaire, le chastellier, qui remet les

» meubles suivant l'inventaire au nouveau chastellier, lequel
» s'est obligé de les représenter à la fin de ladite année et
» toutes et quantes fois requis en sera. Sur quoi avons, du
» consentement dudit, condamné de faire bonne et fidèle
» garde des choses ci dessous déclarées et d'en rendre bon
» compte, sous *l'obligation de tous ses biens, même de son*
» *propre corps*, et pour plus grande assurance, a donné pour
» caution..., qui s'est volontairement soumis et condamné
» solidairement. Et à l'instant lesdits meubles ont esté laissés
» à la garde du marguillier qui a promis et s'oblige de les
» rendre en son pur et privé nom à la descharge dudit chas-
» tellier, par les mesmes voies que ledit chastellier y est
» obligé, et ont signé. »

Voici les principaux articles de ces inventaires :

« Ung imaige d'argent représentant l'imaige monsieur saint Panthaléon, patron de ladicte église, tenant en l'une de ses mains une palme et de l'autre une boite d'argent avec un *agnus* en son col.

» Ung vase d'argent qui est au tabernacle, où l'on met reposer le *corpus Domini* durant les octaves du Saint Sacrement. »

Ne serait-ce point le vase que l'on suspendait à la voûte de l'église au-dessus du maître-autel ?

L'usage d'exposer ainsi à cette hauteur la sainte hostie à la vénération publique étant peu à peu tombé en désuétude, le vase finit par disparaître. Je trouve, en effet, dans l'inventaire de 1665, qu'il fut changé « en un soleil d'argent doré, lequel on porte à la procession le jour du Saint Sacrement. »

« Sept calices d'argent, l'un d'eux appartenant à la confrairie monsieur saint Hubert, un autre à la chapelle de l'Annonciation ; et 6 platines.

» Un autre calice doré verni et historié avec sa platine pesant.

» Deux buirettes de même façon.

» Six coupes d'argent.

» Quatre grandes croix d'argent, l'une appartenant à la confrairie Saint Michel ; l'autre portant des chérubins dorés aux quatre côtés du saint Rosaire ; » la troisième, donnée par M. de Raigecourt, était ornée d'un crucifix ; la quatrième, enfin, « avec un crucifix, la Vierge et saint Jean au bas. » Cette croix fut dérobée par les gens de guerre en 1654.

« Ung navire où l'on met l'encens, avec une petite cuillère.

» Deux paix.

» Une grosse coupe d'argent doré avec son couvercle imagé, donnée par messire Bertin (Jean), curé de Commercy.

» Deux chopinettes d'argent.

» Ung seau de laiton à mettre l'eau bénite, avec un asperges.

» Deux fers à faire des pains à chanter, avec le fer pour les couper.

» Un ange de cuivre servant de pupitre.

» Une image dorée de Notre Dame du Mont Carmel, achetée des deniers de la confrairie du Saint Scapulaire. »

Cette confrérie fut érigée en 1646.

Plusieurs chapelles de broderie, de velours incarnat, de damas rouge, de taffetas vert, de camelot violet, de damas blanc, de futaine blanche avec croix de camelot « ci-devant couleur de rose » de velours noir, avec estolles et fanons.

Plusieurs voiles, custodes, ciels, courtines, devant d'autel, en serge, trippe (1) de velours, camelot et damas.

(1) Tripes. *Textum villosum.* Etoffe de laine qu'on travaille et qu'on coupe comme le velours.

Une chasuble de damas « cafarre » portait l'image de saint Sébastien.

Une autre de damas blanc, donnée par M. et Mme Des Armoises, portait les armes des donateurs; l'image de Notre-Dame-du-Saint-Rosaire se trouvait sur une troisième. L'une d'elles était de « buval de soie de couleur gorge de pigeon; » une autre de demie ostade noir (1) et une de damas bleu, provenaient du curé de Mescreignes (Mécrin, village près de Commercy) et du curé Bertin.

Pannonceaux de taffetas rouge, bleu, en batiste, damas blanc, camelot violet. On trouve sur quelques-uns l'image de la Vierge et de saint Joseph, environnées de lacis (2).

« Ung livre où sont escrites les messes monsieur saint Sébastien, saint Panthaléon et saint Claude.

» Un autre contenant les onze messes de Notre Dame.

» L'office de saint Pantaléon en parchemin.

» Un registre pour écrire les enfants baptisés. »

En 1636, l'inventaire a lieu comme d'habitude; le marguillier exhibe tous les ornements, linges et autres meubles qui lui ont été mis en charge, « hormis les argenteries qui sont » serrées et cachées, à cause du règne qui court. »

Deux objets précieux, un canon et un voile de calice, venaient du cardinal de Retz; le canon, en trois pièces encadrées de broderies en or d'un pouce de relief; les lettres majuscules étaient formées de perles fines, ainsi que les paroles de la consécration; au-dessus était peint un Saint-Esprit en forme de colombe. Le voile était en tissu d'or, chargé de perles, représentant, à chaque coin, en broderies, saint Augustin, sainte Catherine, sainte Marguerite et saint Henry:

(1) Ostade. Etoffe ancienne.

(2) Lacis. Réseau de fil ou de soie. *Textura homata.*

au bas était la Nativité du Sauveur ; le tout fait si délicatement, qu'on eût cru que c'était une peinture (Histoire de Commercy, par M. Dumont, III, p. 189).

Le sceau de la fabrique était d'argent et représentait saint Pantaléon debout, une palme dans la main droite. En exergue : .... *(Parrochia seu Parœcia?) Commerciensis.* Dans le champ, droite et gauche : S. P.

Un reliquaire ancien renfermait un os enchassé d'argent du chef du saint patron, apporté par un religieux de Commercy, du monastère de Braux, au diocèse de Liége.

Le second reliquaire était un vaisseau d'argent triangulaire, qui contenait des reliques du même saint ; il avait été donné par Claude Ricqueehier, prieur de Breuil et de Saint-Epvre, en l'année 1601.

Ce reliquaire, qui provenait du monastère de Saint-Vannes, de Verdun, était au titre de Lorraine, et pesait, en 1792, 2 marcs 1 once 3 gros.

Le troisième était de bois. Il renfermait de l'huile du tombeau monsieur saint Nicolas, une relique de sainte Agnès et une autre de saint Pierre, apôtre.

Une croix d'argent renfermait, dans son pied, des fragments de la vraie croix ; elle provenait de feu d'heureuse mémoire Mgr le cardinal de Lorraine, et avait été donnée par le père Anselme, capucin.

Enfin, un reliquaire d'argent doré, en forme de tour, avait été acheté par la fabrique en 1631. Une image de saint Sébastien le surmontait, et à ses pieds étaient renfermées des reliques de saint César et saint Sébastien, martyrs, et de saint Silvien, confesseur. Extraites du monastère de Saint-Evre, elles avaient été données par M. de Tavagny, abbé, au prieur Ricquechier, et celui-ci les avait concédées au curé

Bertin. C'est sans doute le même reliquaire qui, en 1792, pesait 2 marcs 4 onces, titre de 11 deniers.

Cet inventaire n'ayant pas paru suffisant, le curé Bertin donna, le 17 mars 1631, la nomenclature des fragments conservés dans le dernier reliquaire, ainsi qu'il suit :

Signum Sancti Crucis.
Sti Johannis Baptistæ.
S. Bartholomei, apostoli.
S. Vincentii, martyr.
S. Laurentii, m.
S. Adriani, m.
S. Calixti, m.
S. Juliani, m.
S. Agentis, m.
S. Eustachii, m.
S. Panthaleonis m.
S. Pientii, m.
S. Bonifacii, m.
S. Montis ? m.
SS. Thebeorum, m.
S. Hidulphi, epis.
S. Maximini, epis.
S. Anatolii, epis.
S. Firmini, epis.
S. Patientis, epis.
S. Leguntii, epis.
S. Benedicti, abatis.
S. Spinuli, confessoris.
SS. Joan. et Spinali, confes.
S. Teclæ, virg. et mart.
S. Ceciliæ.
S. Columbæ, mart.
S. Gaudentis, mart.
S. Parmenæ, m.
S. Melisii, m.
S. Odiliæ, virg.
Sur un 2e billet :
S. Petri.
S. Firmini.
S. Ludgarii.
S. Magdalenæ.
S. Agathæ.

M. La Chausse, à son retour de Rome, en 1642, enrichit l'église des parcelles suivantes :

S. Maximini, martyr.
S. Desiderii, m.
S. Felicis, m.
S. Fortunati, m.
S. Vincentii, m.
S. Modesti, m.
S. Bonifacii, martyr.
S. Felicitatis, virg. et mart.
SS. Innocentium.
S. Vitalis, martyr.
S. Justini, martyr.

Le couvent des Bénédictins de Breuil, faubourg de Commercy, fondé en 1096, agrandi successivement et enfin reconstruit pour la dernière fois en 1714, par les soins de D. Hilaire Rutant, alors prieur (1), devait aussi posséder

(8) La première pierre fut posée, le 19 novembre 1714, par le prince de Vaudémont, représenté par M. Louis de Rehez d'Issoncourt, gouverneur de Commercy. Cette date est constatée par l'inscription gravée

plusieurs objets antiques et intéressants ; d'autant plus que ces Bénédictins prétendaient avoir des droits sur l'église (*altare*) de Commercy, dont ils regardaient le curé comme le vicaire du couvent.

Tout ce que l'on sait aujourd'hui, c'est que la duchesse douairière de Lorraine, souveraine de Commercy, leur fit, en 1743, cadeau d'une somme de 2,400 fr. pour l'achat d'un ornement complet. Sur ces riches tissus se trouvaient les armoiries de la donatrice.

En 1792, le culte étant aboli, les administrateurs du Directoire du district se mirent en mesure de se conformer aux dispositions de la loi du 23 juillet 1793 : les églises furent

sur une lame de plomb et placée avec une médaille de saint Benoît sous la première pierre de l'édifice. En voici la copie telle qu'un religieux de Breuil même nous l'a laissée :

D. O. M.
B. M. V. ET PP. P. B.
ANNO NATIVITATE DOMINI 1714.
A PONTIF. CLEMENTIS XI, 14.
A REGNO LEOPOLDI I[er] LOTH. ET BARRI ETC. DUCIS XV.
AB HUJUS MONASTERII FUNDATIONE 618.
AB INTRODUCTA REFORMATIONE 95.
PER MANUS D. LUDOV. DE REHEZ D'ISSONCOURT
COMITIS DE SAMPIGNY, QUÆSTORIS, ÆRAR. URBIS, ETC.
PRINCIPATUS COMMERC. PRÆTORIS, DUCI A LOTH. ETC.
PRINCIPI A SANCTIOR ET SECRETIOR CONSIL.
CAROLUS HENRIC. A LOTHAR. PRINCEPS DE VAUDEMONT
URBIS ET PRINCIPATUS COMMERC. D'EUVILLE,
SAMPIGNY ETC. SUPREMUS COMES DE FALCKESTEIN
ET WOILHAIM, DOMINUS DE FLOBECQ, LESSINER
NINONE, VARS, ETC. PRIMUM HUJUS MONASTERII
ORD. S. BENEDICTI CONGREG. S. S. VICTORI
ET HYDULPHI, CURA ET OPERA D. HILARII RUTANT
PRIORIS ET CÆTERORUM ASCETARUM BENEDICT.
REÆDIFICANDI ET AMPLIANDI, LAPIDEM POSUIT
DIE 19 NOVEMBRIS.

dépouillées de tout ce qu'elles renfermaient de plus précieux, argent, fer, cuivre, étain, et tout fut fondu le 27 novembre 1792 et la nuit suivante.

Le procès-verbal des séances de l'enlèvement des galons des différents ornements est curieux à reproduire ; il témoigne du délire révolutionnaire de l'époque :

« Cejourd'hui 3 frimaire (an II), les 8 heures du matin, » les mêmes commissaires (1) se sont rendus en la chambre » de la commune où étaient déposés les effets mentionnés » d'autre part. Après avoir reconnu que le scel apposé la » veille sur la porte était sain et entier, il a été levé, et sont » entrés, assistés de plusieurs jeunes citoyennes de cette » commune, qui ont offert leurs bras gratuitement pour dé- » molir et dépaisser le veau d'or. Les nymphes n'eurent ja- » mais plus de grâces; elles disputaient aux ouvriers le plaisir » de travailler. Midi sonné, on a remis la séance à une heure » de relevée, heure à laquelle l'on s'est rendu comme le » matin ; on a travaillé jusqu'à la nuit ; le lendemain, on a » recommencé à 8 heures du matin jusqu'à midi, et depuis » une heure jusqu'à quatre. Des hymnes à la liberté, des » abjurations à l'erreur de nos ayeux ont accompagné ce » brillant atelier, qui a été terminé par une danse fraternelle » dans la salle voisine, aux cris mille fois répétés de : Vive » la République française désabusée ! Vivent nos Régénéra- » teurs ! Vivent les Sans-culottes ! Vive la sainte Montagne ! » Les mêmes commissaires ont fait emballer dans deux malles » ces précieux dépôts, débris de l'orgueil sacerdotal expirant, » les ont fermé à clef et ont apposé le scel de la commune et » laissé à la charge et garde des citoyens Michaud et Vau-

(1) Deux membres délégués du Conseil général et le Procureur de la commune.

» thier, sergents de police, lesquels ont signé avec nous et
» ont promis de les représenter lorsqu'ils en seront requis.
» Commercy, quartidi de frimaire, l'an 2e de la République
» française, une et indivisible, la dernière de l'erreur. »

Les produits obtenus par cette dévastation générale des églises de Saint-Pantaléon, du prieuré de Breuil et de l'hôpital, peuvent être ainsi résumés :

Huit cloches (5 de la paroisse Saint-Pantaléon) furent conduites à la fonderie de Metz. Le poids n'a pu en être constaté à Commercy.

Deux lutrins de cuivre, pesant 1,402 livres, furent envoyés à la fonderie de Bar-sur-Ornain.

Le poids de l'argenterie provenant des vases sacrés s'éleva à 79 marcs 6 onces 4 gros, formant une valeur de 4,788 fr. 75 centimes.

Celui du cuivre (rouge et argenté), à 1,226 livres.

Celui de l'étain, à 208 livres et demie, dont 185 livres provenant des orgues de Breuil.

Celui du fer, à 3,121 livres.

Celui des galons d'or et d'argent, à 273 marcs.

Les ostensoirs de l'hospice, du prieuré de Breuil et de la paroisse Saint-Pantaléon étaient au titre de Paris et pesaient, le premier, 9 marcs 7 onces 3 gros ; le second, 9 marcs 5 onces 4 gros ; le troisième, 12 marcs 6 onces. On remarquait à ce dernier six diamants montés sur des tablettes de verre bleu avec six grenades.

Une couronne d'argent doré, montée en pierreries fines, paraît avoir été d'un beau travail. Elle était surmontée d'une scène de la Passion en or et garnie de pierres et de diamants.

Deux jolies statuettes d'argent, représentant saint Joseph près de l'enfant Jésus, furent estimées plus de 320 francs (6 marcs 5 onces 2 gros).

La lampe d'argent, titre de Paris, qui fut aussi fondue avec tout le reste, pesait 24 marcs 3 onces 7 gros, et représentait une valeur de plus de 1,273 fr.

Je n'ai pu retrouver qu'un fragment du procès-verbal de l'orfèvre-expert chargé de constater la valeur des objets précieux des églises de Commercy. Le débris suivant, qui en donne une description, m'a paru, quoique mal rendu, précieux à conserver :

« Après la croix du soleil de Breuil était attaché, par une vis d'or, un petit calvaire d'or émaillé au titre de 22 karats, fait en forme de grotte, avec un portique décoré de pilastres surmontés de deux dauphins, et au centre de leurs bases deux petits rubis de forme ronde ; à la droite est un beau saphir, à la gauche une belle émeraude, accompagnées de consoles, lesquelles pierres de forme d'un carré long servent de bases à deux petites niches au milieu desquelles sont deux urnes, formées de deux belles perles ovales avec un pied d'or. Au bas est un cul de lampe, composé d'agrafes et de consoles, au milieu duquel est un rubis de belle grosseur ; au bas est un mufle qui tient, suspendue par une belière, une grosse perle en forme de poire. Sur le devant de la grotte est un Christ émaillé sur une croix d'or, accompagné de trois petits anges tenant une coupe en main, dont l'un au pied de la croix et les deux autres de chaque côté, attachés au milieu des pilastres. Dans le fond, de chaque côté, sont les deux larrons, au-dessus desquels sont deux petits rubis ronds formant le centre du soleil et de la lune, et au-dessus, sur une éminence, paraissent des édifices représentant la ville de Jérusalem ; au haut de la croix est un beau diamant d'un carré long de moyenne grosseur ; au-dessus du portique est une agrafe, sur laquelle est une topase d'une belle grosseur, au haut de laquelle est une belière au travers de laquelle passe un anneau

d'or qui tenait le calvaire suspendu après une couronne qui surmontait la croix du soleil.

» La couronne cintrée et à feuille de persil, est d'argent doré au titre de onze deniers portant une croix de Jérusalem montée sur un globe, laquelle est enrichie dans le centre, d'un côté d'un beau diamant de forme carrée, et de l'autre d'une émeraude ; les neuf consoles formant le cintre sont chargées d'un moyen rubis qui est sur le devant, de neuf grenats, seize turquoises et deux petites coquilles émaillées ; 9 petits grenats sont au centre des feuilles de persil. Le rondeau est garni, d'une face, de neuf diamants montés en rose, de côté et d'autre, d'une turquoise et trois petits rubis montés en pied de chèvre ; de l'autre face, d'un gros grenat, accompagné de six petits diamants, de côté et d'autre trois petits grenats formant le triangle, et de chaque côté une corbeille de fruits émaillés.

» Les garnitures d'un missel, dont les couvertures étaient garnies en velours cramoisi, avec lequel l'on chantait l'Evangile les jours de fêtes solennelles, composées de 8 plaques carrées, ciselées en ornements, garnissant les 8 quarts des 2 couverts, de 2 plaques forme ovale, formant différents contours par la ciselure des ornements, lesquelles garnissaient le milieu des couvertes; deux agrafes et deux contre-agrafes servant à fermer le livre, avec 90 clous qui attachaient toutes les garnitures ; en outre, 36 croix de Lorraine et 40 fleurs de lys munies des pointes qui les attachaient, lesquelles garnissaient le reste de la surface des couvertes, au titre de 11 deniers, déduction faite du cuivre qui est après les agrafes, pèse le tout 2 marcs 5 onces 2 gros. »

Je n'ai pu trouver jusqu'alors aucune pièce relative aux chanoines de Commercy, dont l'église n'était, dit-on, pas riche. Je sais seulement que le cœur d'Elisabeth-Charlotte

d'Orléans, souveraine de Commercy, épouse de Léopold Ier, y fut déposé. Deux anges tenant d'une main une couronne d'argent et de l'autre un cœur de même métal, composaient le monument qui renfermait ce précieux dépôt. Le cœur et la couronne pesant 4 marcs 5 onces 3 gros, devinrent la proie du vandalisme de 1792.

Les entrailles de cette princesse, décédée à Commercy le 23 décembre 1744, furent renfermées dans une caisse de plomb et inhumées devant l'autel de la chapelle de l'hôpital, où un simple marbre noir les recouvre encore.

...Quelques années s'étaient à peine écoulées, que le conseil municipal abandonnait à la fabrique de l'église Saint-Pantaléon, la seule église paroissiale encore debout, une première somme de 6,261 fr., sur le produit de son quart en réserve, pour rendre au culte un faible rayon de son éclat primitif.

CLESSE (de Commercy).

PIERRE TUMULAIRE A FÉNÉTRANGE.

Dans l'ancien cimetière de Fénétrange, contigu à l'église dont le chœur majestueux mérite une juste admiration, tant par son architecture ogivale que par les belles boiseries et les stalles qui le tapissent, se trouve, ignoblement étendue sur la terre nue, exposée aux injures du temps contre lesquelles semblent s'efforcer de la défendre, une mousse noirâtre qui s'est venue placer dessus et les orties qui ont poussé à l'entour, une pierre tumulaire qui, par l'intérêt artistique qu'elle présente, mérite sans contredit la place distinguée que le Musée lorrain saurait lui offrir.

Cette pierre, meulière de grain, mesure 2 m. 30 c. de longueur, 1 m. 10 c. de largeur, et d'épaisseur 0, 25.

La surface antérieure est partagée en trois compartiments d'inégale proportion; le plus bas a 0, 40 c. de hauteur;

celui du milieu, encadré de moulures et marqueté de lozanges ornés de rosaces, 1 m. 10 c.; le compartiment supérieur, formé du reste de la hauteur totale, est semé de lambrequins et d'ornements de fantaisie, entre autres d'ailes éployées, surmontées, au milieu, d'une tête d'oiseau dont le bec est passablement allongé.

De ce fond ouvragé, se détache, en demi-relief fortement accusé, un guerrier dont la taille complète, du sommet de la tête jusqu'aux talons, est de 1 m. 65 c. Il est tourné de trois quarts et dans une attitude martiale. Sa tête est couverte d'une espèce de toque toute plate, et sa poitrine d'une cuirasse de laquelle sort une jaquette plissée qui a de hauteur 0, 32 c. Il a des brassarts, des gantelets, des cuissarts et une chaussure dont l'extrémité fort large, très-élevée, et disposée en éventail, ressemble à un treillis vertical.

Le bras droit est pendant. De la main gauche le guerrier tient son glaive à pleine poignée, de manière à laisser voir les doigts et la paume de la main. La garde de l'épée, bien marquée, forme une sorte d'S majuscule. La pression que le bras semble opérer sur l'extrémité supérieure de l'arme lui donne une position presque horizontale; on en voit, en effet, la pointe sortir du côté opposé et permettre d'en mesurer toute la longueur. Elle est soutenue par un ceinturon bien dessiné à la taille et par deux lanières dont celle de devant, qui s'échappe de la boule du ceinturon, va saisir le fourreau à son ouverture.

La cuirasse laisse à découvert la partie supérieure de la poitrine; mais elle est protégée par plusieurs lames de métal superposées.

Ce personnage porte, tombant sur la partie supérieure de la cuirasse, une décoration que le frottement a effacée; elle était suspendue à une chaîne formée d'anneaux allongés,

à vive-arête, à angles droits et passée au cou. Il a les pieds posés sur un lion accroupi, ayant 0, 60 c. du poitrail à l'origine de la queue, mais portant le cou droit et la tête fièrement tournée vers le guerrier. De chaque côté de l'animal s'élèvent divers ornements qui ne peuvent guère être que de fantaisie. Au-dessus , dans l'intérieur du compartiment du milieu, qu'envahissent en partie les dessins commencés audessous, on remarque deux flambeaux , l'un à droite et l'autre à gauche du portrait.

Maintenant, de quel seigneur peut être cette effigie, car aucune inscription n'existe qui le fasse connaître directement ou par voie d'induction ? L'ensemble du costume semble avoir quelque chose de bizarre et accuser un rapprochement de pièces de diverses époques. La toque , le collier, le ceinturon doivent être de date plus récente ; la cuirasse , les brassarts et le reste de l'armure en fer sont d'un temps plus éloigné. Nous ne sommes pas assez expert pour oser nous prononcer sur cette question. En consultant les documents tout récemment publiés par M. H. Lepage, dans son curieux ouvrage, *les Communes de la Meurthe*, et au moyen de quelques rapprochements, nous pourrions dire que le personnage représenté sur la pierre tumulaire de Fénétrange, dans une attitude guerrière et tout-à-fait différente de celle qu'ordinairement on donnait jadis aux princes ou aux héros sur les monuments funèbres, c'est-à-dire, à genoux, les mains jointes, ou bien horizontalement couchés et dans l'attitude de la prière, est Charles-Philippe de Croy, marquis d'Havré qui, vers l'an 1570 , épousa Diane de Dommartin, veuve de Jean-Philippe Rhingraff , et mourut avant l'an 1615 , après s'être distingué par son attachement franc et loyal à la religion catholique. Quelques-uns ont dit que la pierre tombale en question est celle d'un seigneur de Torcheville,

mais on ne voit pas sur quelle base reposent leurs prétentions.

Quoiqu'il en soit du nom du héros, seigneur ou guerrier dont la *pourtraiture* est *ensculptée* sur la pierre tombale que nous venons de décrire, nous souhaitons que MM. les membres du conseil de fabrique de Fénétrange, comprenant le but de son institution, fassent arriver au Musée lorrain un monument qui ne peut trouver place nulle part chez eux; qui est, pour la commune, sans la moindre utilité, et qui deviendra, chez nous, une page d'histoire et un témoignage public de leur discernement et de leurs sympathies.

L'abbé GUILLAUME.

FRESQUE DE L'ÉGLISE DE POSTROFF.

En se livrant à quelques travaux d'appropriation dans le chœur de sa petite église, M. le curé de Postroff a mis à découvert une suite de tableaux peints à fresque, dont il n'est pas sans intérêt de donner la description.

Le chœur de Postroff, en quadrilatère, a 5 m. 70 de profondeur sur une largeur à peu près égale. Les côtés et le fond sont percés au milieu par une baie de forme ogivale mesurant 1 m. 20 à la base. Les pleins de gauche et de droite de ces ouvertures sont garnis, à hauteur d'homme, par une zone ayant 1 m. 20 de hauteur et divisée en deux parties égales par une bande rouge perpendiculaire qui, avec celles des extrémités et les deux horizontales du haut et du bas, forment les encadrements de divers sujets tirés de la Passion de Notre Seigneur.

Tel est l'ordre des tableaux, en commençant par l'entrée du sanctuaire, du côté de l'Evangile :

1° Jésus au Jardin des Olives ;

2° Jésus trahi par Judas et saisi par les Juifs ;

3° La flagellation ;

4° Le couronnement d'épines et le placement d'un roseau dans la main de Jésus-Christ ;

5° L'Ecce homo ;

6° Pilate se lave les mains et Jésus est emmené ;

7° Le portement de la Croix ;

8° Jésus en croix, ayant à ses pieds la sainte Vierge et saint Jean ;

9° Jésus mis au tombeau ;

10° Ce tableau est entièrement effacé ; toutefois, quelques traits échappés à la brosse, indiquent un soldat renversé et laissent supposer que le sujet représenté était la Résurrection.

Les n°s 5e et 6e se trouvent sur le mur du fond, à droite, c'est-à-dire du côté de l'épître ; la partie de la muraille entre l'angle de gauche et la baie de la fenêtre, ayant possédé le tabernacle dont on voit encore les formes à l'extérieur, n'a point reçu de peinture.

En général, le dessin de ces différents sujets, qui accuse la fin du XVe ou le commencement du XVIe siècle, à peu près, est assez grossier et sans proportions académiques ; il y a cependant beaucoup d'expression dans les poses et surtout dans les visages.

Tous les contours, tant des membres des personnages que de leurs vêtements, sont dessinés au trait en terre rouge. Les pleins sont remplis par une couleur de chair pour les parties du corps laissées à découvert, et vert d'eau pour la presque totalité des vêtements.

L'ABBÉ GUILLAUME.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. LEPAGE.

Nancy, imp. de A. LEPAGE.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET DU

COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

2e ANNÉE. — 8e NUMÉRO. — NOVEMBRE 1853.

AVIS.

M. l'abbé Guillaume, SECRÉTAIRE-TRÉSORIER de la Société, demeure maintenant Grande-Rue (Ville-Vieille), 35, où MM. les Membres de la Société d'Archéologie et les abonnés du Journal sont priés de lui adresser leur correspondance.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 14 novembre.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans aucune observation.

L'ordre du jour appelle le renouvellement du bureau. Aux termes du règlement, ceux de ses membres dont les fonctions expirent au commencement de l'année académique, sont le président, le vice-président et un des secrétaires-adjoints. On procède successivement, pour chacune de ces nominations, à un scrutin secret qui donne les résutats suivants :

Nombre de votants, 15.

M. Henri Lepage, 14 voix ;

M. Alexandre Gény, 14 ;

M. Lucien Wiéner, 14.

En conséquence, MM. Lepage, Gény et Wiéner sont nommés président, vice-président et secrétaire-adjoint.

Correspondance.

M. E. Simonin, secrétaire perpétuel de l'Académie de Stanislas, écrit à la Société pour lui offrir le dernier volume des Mémoires de cette Académie.

M. A. Namur, secrétaire de la Société archéologique de Luxembourg, fait hommage à la Société de sa Notice sur les tombes gallo-frankes du grand-duché de Luxembourg.

La Société d'Archéologie de Zurich, par l'entremise de son président, adresse à la Société d'Archéologie lorraine un cahier de ses publications, et demande que les deux Sociétés se mettent en relations et échangent leurs Mémoires. — Adopté.

M. Georges Duplessis écrit à la Société pour la remercier de ce qu'elle a bien voulu l'admettre au nombre de ses membres.

M. Pernot, artiste peintre, offre à la Société plusieurs feuilles de dessins coloriés représentant des objets de différente nature provenant de la chapelle de Charles-le-Téméraire, et trouvés dans sa tente.

Ouvrages offerts à la Société.

Histoire du Parlement de Metz, par M. Emmanuel Michel.

Biographie du Parlement de Metz, par le Même.

(Ces deux ouvrages ont été offerts par M. P. de Mardigny, membre de la Société d'Archéologie lorraine, à Metz.)

Histoire des monastères de l'Etanche et de Benoite-Vau, par M. DUMONT, juge à Saint-Mihiel.

Vie de Philippe de Gheldres, reine de Sicile, duchesse de Lorraine, puis religieuse au monastère de Sainte-Claire de Pont-à-Mousson, par M. l'abbé GUILLAUME.

Notes pour servir à la statistique monumentale du département de la Moselle (Zetting, Tritteling, Créhange, Elvange, Fouligny, Longeville-lès-Saint-Avold, Raville, Bionville, etc. — Cattenom ; — Le Rupt-de-Mad, Saint-Hubert de Waville, etc.), par M. Georges BOULANGÉ.

Notice sur les tombes gallo-frankes du grand-duché de Luxembourg, par M. A. NAMUR.

Une semaine à Trèves, (Verdun, Metz, Thionville, Luxembourg, Trèves), par M. Edouard DE BARTHÉLEMY.

Numismatique messine et document relatif à l'histoire de France, par M. F.-M. CHABERT.

Bulletin des Comités historiques. — Archéologie, Beaux-Arts. Année 1852.

Bulletin des Comités historiques. — Histoire, Sciences, Lettres. Année 1852.

Bulletin du Comité de la Langue, de l'Histoire et des Arts de la France. Année 1853, n° 2. (Communications du Ministère de l'Instruction publique.)

Mémoires de l'Académie de Stanislas. 1852.

Congrès archéologique de France. Séances générales tenues en 1852 *par la Société française pour la Conservation des monuments historiques.*

Annales de la Société d'Emulation du département des Vosges, 1er cahier. 1852.

Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 3e trimestre de 1853.

Annales de la Société archéologique de Namur. Tome 3e, 1re livraison.

Bulletins mensuels de la Société de Sphragistique. — Septembre 1853.

Mémoires de la Société d'Archéologie de Zurich.

Admission et présentation de membres.

Sont présentés comme candidats :

M. le comte de Puymaigre, à Inglange, près Thionville ;

M. Le Mercier de Morière, ingénieur des ponts et chaussées, à Metz ;

M. Arthur Forgeais, président de la Société de Sphragistique ;

M. Louis Collenot, maire d'Amance.

Lectures.

M. Meaume commence la lecture de son travail intitulé : Recherches sur les ouvrages de Claude Deruet.

Ordre du jour des prochaines séances :

Recherches sur les ouvrages de Claude Deruet (suite).

Rome lorraine, par Mgr Lacroix.

Sur l'origine et les premiers temps de Nancy, par M. H. Lepage.

Sur le droit d'asile, par le même.

De la masculinité du duché de Lorraine, par M. Digot.

Notice sur l'église St-Christophe de Neufchâteau, par M. H. d'Arbois de Jubainville.

MÉMOIRES.

Voici, sur un des plus célèbres peintres lorrains du siècle dernier, un document que je crois inédit, et qui peut aider à compléter sa biographie : il concerne Claude Jacquard, né

à Nancy vers 1685, et mort dans cette ville en 1736. Cet artiste, à qui on doit la coupole de la cathédrale de Nancy, gigantesque composition qui est bien loin, quoiqu'on ait dit, d'être dépourvue de mérite, a fait beaucoup d'ouvrages, dont quelques-uns subsistent encore, et dont les antres sont malheureusement perdus ; parmi les premiers, sont les suivants :

Un Saint Charles, à l'hôpital de ce nom, à Nancy.

La Conversion de saint Paul et une Sainte-Famille, dans le cabinet de M. Noël.

Le Ciel, esquisse de la coupole de la Cathédrale, qui appartenait à M. le curé Poirot.

Une Bataille, à M. Jules Gouy.

La Prise de Budes, par Charles V, à M. d'Ubexy.

Le Portrait du sculpteur Barthélemy Guibal, à Mme veuve Guibal.

Une esquisse, au Musée lorrain.

Parmi les autres tableaux composés par Jacquard, et dont on ne connaît pas les possesseurs, les biographes citent :

Les Conquêtes de Charles V, faites en compagnie de Martin, peintre de Paris, et qui furent, comme ceux d'Herbel, exécutés en tapisseries.

Sept grands tableaux dans l'église de Saint-Dié,

Trois autres, dont un Saint Charles, à la chapelle du château de Lunéville.

Les portraits de Charles V et de Léopold, dans la salle des Princes, à la Cour Souveraine.

Celui de François III, dans la salle des assemblées à l'Hôtel-de-Ville de Nancy.

Les portraits des princes de la branche de Lorraine-Armagnac, au château de Craon (Haroué).

Deux tableaux mouvants de Richard, horloger à Lunéville.

Et d'autres tableaux, qu'on ne désigne pas, dans des cabinets d'amateurs.

Jacquard était l'élève de Claude Charles, héraut d'armes de Lorraine et peintre ordinaire de Léopold. Il paraît que ce prince professait une égale estime pour le maître et pour l'élève ; car, par lettres patentes du 20 juillet 1719, il accorda à Jacquard la survivance de l'emploi important dont Claude Charles était revêtu. C'est le texte de ces lettres que je publie, comme un document qui m'a paru digne d'être conservé pour servir à l'histoire des arts dans notre pays :

« Léopold, par la grace de Dieu, duc de Lorraine, etc. La reputation que s'est acquise nostre cher et amé Claude Jacquart, nostre peintre ordinaire, tant à Rome que dans les autres principales villes d'Italie où nous l'avons envoyé et entretenu pendant plusieurs années pour lui donner moyen de se perfectionner dans son art, ayant emporté plusieurs fois les premiers prix des academies de peinture pendant les huit ou neuf années qu'il y a voyagé ; d'ailleurs, les tableaux de distinction qu'il a faits pour nostre service, representant les conquestes de feu de glorieuse memoire Charles cinq, nostre tres cher et tres honoré seigneur et pere, que nous avons fait copier en tapisserie de haute lisse, et ceux qu'il a faits de mesme sur d'autres sujets, qui servent aujourd'huy à orner et embellir nos maisons et appartemens, nous ayant convaincu, comme le public, de son habilité et voulant luy donner quelques marques de nos bontés et de nostre satisfaction ; étant d'ailleurs bien informé des connaissances et de l'expérience qu'il a acquise sur le fait du blason, ainsy que de ses bonnes vie et mœurs, comme du zele et de l'affection qu'il a toujours fait paraître pour nostre service, à ces causes et autres bonnes et justes à ce nous mouvant, nous avons audit Claude

Jacquart donné, conferé et octroyé, donnons, conferons et octroyons par ces presentes la survivance de la charge de herault d'armes et garde des nobiliaires et registres de heraulderie de nos Etats, dont est actuellement pourvu nostre amé et feal Claude Charles, pour apres le deces d'iceluy, ou en cas de demission de sa part, absence, maladie ou autres empeschemens, avoir, tenir et posseder ladite charge et en jouir pendant sa vie naturelle durante, aux honneurs, authorités, prerogatives, privileges, franchises, exemptions, droits, fonctions, fruits, proffits et emoluments y appartenants et en dependants, tels et semblables dont jouit, peut et doit jouir ledit Claude Charles, sans qu'arrivant le deces diceluy ou demission de sa part, ledit Claude Jacquart soit tenu ny obligé de prendre de nous ou de nos successeurs ducs autres provisions que les presentes, qui vaudront, nonobstant le suran, comme si elles etoient pour lors expediées. Sy donnons en mandement, etc.

» Donné à Lunéville, le vingtiesme juillet mil sept cens dix neuf. Signé Leopold, et sur le replis, par Son Altesse Royale, Mahuet ; registrata Tallange et sceellé du grand sceau. »

Claude Charles ne mourut qu'en 1747, c'est-à-dire onze ans avant Jacquard ; aussi celui-ci ne porta jamais le titre de héraut d'armes de Lorraine ; toujours est-il que les lettres patentes qui précèdent, prouvent que Léopold, appréciateur éclairé du mérite, l'avait jugé digne de cet honneur.

HENRI LEPAGE.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

Le Musée lorrain continue à s'enrichir de tableaux curieux et d'objets intéressants :

M. Leborne, conservateur du Musée de la ville, lui a fait

présent d'une copie très-bien faite du portrait de Dom Didier de la Cour, né à Monzeville, à trois lieues de Verdun, en 1550, et décédé simple religieux de l'abbaye de Saint-Vanne, le 14 novembre 1623, à l'âge de 72 ans. Devenu prieur de l'abbaye de Saint-Vanne, à Verdun, il avait entrepris d'y introduire la réforme, et y avait réussi, par sa conduite autant que par son zèle. Cette réforme fut l'origine de la nouvelle Congrégation, connue sous le nom de Saint-Vanne et de Saint-Hydulphe, approuvée par Clément VIII, en 1604.

M. Kœhler nous a envoyé un portrait ancien, peint à l'huile, de D. Servais Lesruelz, prémontré, abbé de Sainte-Marie de Pont-à-Mousson, décédé le 18 octobre 1631, dit l'inscription du portrait, et le 15 des calendes de novembre 1621, suivant la Bibliothèque lorraine; il avait été un des principaux réformateurs de son ordre en Lorraine. Cette toile, assez endommagée, a été parfaitement restaurée par M. Louis Alnot.

Nous ne saurions trop nous louer du zèle et du désinterressement avec lesquels MM. Leborne et Alnot contribuent à l'enrichissement du Musée lorrain, soit par les tableaux qu'ils lui procurent, soit par ceux qu'ils restaurent. Nous croyons nous rendre l'interprète des sentiments de la Société d'Archéologie tout entière, en profitant de la circonstance pour leur offrir, par la voie de son Journal, des remerciements aussi sincères qu'ils sont mérités.

L'ABBÉ GUILLAUME.

M. le colonel Uhrich a fait mouler, puis couler en plâtre, pour en faire don au Musée, un superbe écusson aux armes, mi-partie perpendiculaire, de Lorraine pleine et de Phalsbourg. La pièce originale se trouve dans les murailles de Phalsbourg; elle est circulaire, et mesure un diamètre de 0,70 cent. hors œuvre. L'écu est surmonté de la couronne ducale et entouré, dans la partie supérieure de la circonférence

du cercle sur lequel il repose, d'un rouleau assez volumineux orné d'un côté des armes de Lorraine et de l'autre de celles de la ville. Le nom de Phalsbourg est gravé à droite, sur le fond, entre l'encadrement et l'écu.

M. Lucien Coutant a envoyé une magnifique empreinte du sceau de Louis de Lorraine, cardinal de Guise, archevêque de Reims et abbé de Cluny, et dont l'original existe au musée d'Avignon. Comme il y a eu trois cardinaux de ce nom, il est assez difficile de déterminer duquel de ces trois princes est le sceau dont nous possédons l'empreinte. Nous inclinons cependant à l'attribuer à Louis, cardinal de Guise, tué au siége d'Orléans avec le duc de Guise, son frère, le 24 décembre 1588, par Poltrot.

M. André, entrepreneur à Nancy, a donné une cuiller en ivoire trouvée dans un des tombeaux de l'ancienne église des dames du Saint-Sacrement, dont l'emplacement est devenu la propriété de M. Elie-Baille.

D'après les renseignements fournis par l'abbé Lionnois, ce tombeau serait celui de Catherine de Lorraine, fille de Charles III, née à Nancy le 3 novembre 1573 et morte à Paris, au palais d'Orléans, le 7 mars 1648. Cette princesse avait, par testament, demandé que son corps fût enterré à Nancy, dans l'église du monastère qu'elle y avait fondé en 1624. Elle avait prié « la duchesse d'Orléans et le nonce du » Pape, ses exécuteurs testamentaires, de ne pas permettre » l'ouverture de son corps, si ce n'est pour en tirer son » cœur ; et afin de ne donner aucune incommodité de la » puanteur qui pourra en provenir, en le transportant à » Nancy, de faire mettre dans son cercueil de la chaux. » Elle avait précédemment déclaré « vouloir être enterrée en la » sépulture où ses chères filles sont enterrées, sans aucune » cérémonie. »

Or, en faisant exécuter des fouilles pour des constructions nouvelles, M. André arriva au lieu des sépultures des religieuses de Notre-Dame-de-Consolation. Il en remarqua une qui offrait quelque caractère particulier ; il l'examina de plus près et put constater que le corps qu'elle renfermait avait effectivement été consumé par la chaux.

Le récipient de la cuiller trouvée en ce lieu, lequel a soixante millimètres de longueur sur une largeur de quarante-deux millimètres, paraît avoir subi les effets du corrosif. Comme les ouvriers qui ont retiré ce petit meuble en ont gratté cette partie principale, il n'est plus possible d'en bien déterminer l'état au moment de sa mise à découvert.

Le manche, qui a 8 centimètres de long, est fort bien sculpté sur sa face antérieure. Entre deux filets, qui forment encadrement, s'étend une branche de feuilles couronnée par une marguerite. Au-dessus est un écusson armorié, surmonté d'un casque orné d'un cimier et orné de lambrequins. Il n'a souffert aucune altération.

Il est en conséquence fort probable, pour ne pas dire certain, que le cadeau fait au Musée lorrain, par M. André, est un objet qui fut autrefois la propriété d'une princesse de Lorraine.

On ne peut que regretter que les cendres renfermées dans le cercueil aient été confondues avec les restes humains qui les avoisinaient ; les convenances et le respect dû aux souvenirs auraient exigé qu'on les transportât au caveau de la Chapelle ducale, où reposent les dépouilles mortelles de tant de membres de la famille des princes de Lorraine.

M. Keller, de Lunéville, et M. l'abbé Morel, curé de Bon-Secours, ont envoyé plusieurs monnaies romaines, trouvées en différents endroits du département.

M. l'abbé Guillaume a donné au Musée une paire de pistolets en cuivre ayant la forme d'espingole.

M. Pernot, de Vassy, artiste-peintre, a fait don au Musée de quatre feuilles de dessins richement coloriés, représentant les objets suivants :

1° Devant d'autel de la chapelle de Charles-le-Téméraire, conservé à Berne avec d'autres objets.

2° Fragments de deux chasubles trouvées dans la tente du duc de Bourgogne.

3e Tabar ou dalmatique provenant de la chapelle de Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne.

4° Chappe à imaiges trouvée dans la tente de Charles-le-Téméraire et faisant partie de la chapelle du prince, puis du lot échu aux Suisses.

Cet objet précieux est conservé dans la cathédrale de Berne et est exposé avec d'autres ornements tous les six ans aux époques de la diète.

5° Manteaux courts à l'usage personnel du duc Charles de Bourgogne, trouvés dans sa tente en 1476 et conservés dans la cathédrale de Berne.

ACQUISITIONS FAITES PAR LE COMITÉ.

Le Musée a acheté deux tableaux à l'huile, l'un de Girardet et représentant une nymphe ; l'autre, représentant l'épouse de Léopold soutenant d'une main un médaillon où est peint le portrait du prince son époux.

CHRONIQUE.

— Nous trouvons, dans le *Procès-verbal des délibérations du Conseil général de la Meurthe,* pour 1853, le document suivant, relatif au Musée historique lorrain :



« Le rapporteur de la Commission d'agriculture et beaux-arts développe la proposition suivante :

» Messieurs,

» Parmi les objets que M. le Préfet signale à votre attention, il en est un dont l'importance, reconnue par le Gouvernement, ne vous frappe peut-être pas assez; c'est le Musée lorrain, modeste aujourd'hui, mais destiné à un plus riche avenir.

» Cet établissement, dont le chef-lieu de notre département, en qualité de capitale de l'ancienne Lorraine, est devenu le siége, a l'avantage spécial de représenter une ancienne nationalité.

» Le Musée lorrain a recueilli bien des objets précieux, dont la perte était à craindre, et il parviendrait à en réunir beaucoup d'autres s'il avait de plus grandes ressources pécuniaires, et surtout s'il disposait de locaux moins bornés.

» Pour le moment, le Comité du Musée a cherché une ressource provisoire en réclamant près de la municipalité de Nancy une partie de galerie sombre, restée en sa possession.

» Votre Commission exprime le désir que l'administration veuille bien appeler de nouveau la sollicitude du Gouvernement sur un Musée dont les Ministres, dans leur correspondance, ont regardé la création comme une *pensée généreuse, élevée, n'intéressant pas seulement une ville et quelques départements, mais étant digne de la grandeur de la France*. En outre, elle vous propose de voter les 500 fr. dont l'allocation est demandée par M. le Préfet.

» Le Conseil général approuve le rapport ci-dessus et vote la somme de 500 francs demandée en faveur du Musée lorrain. »

Le passage du rapport de M. le Préfet, dont il est parlé dans cette délibération, est ainsi conçu :

« Le Musée lorrain s'est enrichi d'un assez grand nombre d'objets » d'art provenant d'acquisitions par le comité et de dons venus d'ama- » teurs appartenant à la Lorraine. Le Gouvernement, qui s'intéresse à » cette création récente, comme à toutes celles qui rappellent de glo- » rieux souvenirs, a bien voulu lui accorder, avec plusieurs tableaux, » un buste de Jacques Callot, l'une de nos illustrations artistiques.

» Ce Musée commence à présenter un ensemble digne de fixer l'at- » tention, et j'ai l'espoir que le zèle de la Commission trouvera dans » le patriotisme lorrain les moyens d'arriver à compléter son œuvre. »

— Le Conseil général, après avoir voté une subvention de 4,000 fr. pour aider à subvenir aux travaux de restauration de la cathédrale de

Toul, a pris la délibération suivante au sujet de l'église de Saint-Nicolas-de-Port :

« Le Conseil général croit devoir exprimer ici le regret qu'il éprouve de voir l'église de Saint-Nicolas-de-Port complétement abandonnée à l'autorité locale, et d'avoir à enregistrer les refus de MM. les Ministres de l'Intérieur et des Cultes, de lui venir en aide pour la restauration de ce monument. Il est convaincu que la ruine de cet édifice est imminente et prochaine, si l'on n'emploie que la somme de 1,500 fr. demandée au budget de cette année ; c'est un palliatif, une dépense sans objet.

» Il croit donc devoir faire ses observations à MM. les Ministres de l'Intérieur et des Cultes, et les prier d'accorder, dans leur plus prochain budget, les sommes nécessaires, non à une restauration complète, mais à des réparations efficaces qui arrêteront la ruine de ce monument, s'ils ont l'intention de le conserver.

» La ville de Saint-Nicolas n'offre aucune ressource pour l'administration ; elle est dans l'obligation de s'imposer extraordinairement.

» Toutefois, et pour ne pas assumer sur lui les conséquences inévitables de cet abandon, le Conseil vote, pour cette année, la somme demandée de 1,500 fr. inscrite au budget. »

Nous ne pouvons qu'applaudir à l'intérêt que témoigne le Conseil général de la Meurthe pour les monuments historiques de notre pays, et de sa sollicitude éclairée pour leur conservation.

— Dans sa séance annuelle du 25 de ce mois, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a accordé une mention *très-honorable*, pour leurs travaux historiques, à notre président, M. Henri Lepage, et à deux autres de nos confrères, M. H. d'Arbois de Jubainville, archiviste du département de l'Aube, et M. Robert, sous-intendant militaire à Metz, auteur de plusieurs ouvrages remarquables sur la numismatique.

— Tout le monde sait qu'autrefois les murailles de l'église des Cordeliers de Nancy étaient tapissées de monuments funèbres et de peintures d'une grande beauté. Toutes ces richesses artistiques ont disparu, les unes sous le marteau du vandalisme, les autres sous le vandalisme du badigeon. Les fragments que l'on en retrouve ne rendent que plus amers les regrets que fait éprouver leur perte à l'antiquaire, fidèle au culte des souvenirs et des beaux arts.

Après avoir enlevé, avec précaution, les nombreuses couches de lait de chaux qui recouvraient la saillie d'un pilier engagé dans le mur principal, au bas et à gauche, en entrant dans l'église, le gardien de la chapelle ducale à remis en lumière une peinture, simple mais de

bon goût, qui servait à décorer jadis un des côtés de la chapelle de Notre-Dame-de-Consolation.

Le pilier formant pilastre se trouve comme partagé en deux parties, dans sa hauteur, par un encadrement brun que paraît soutenir un clou auquel il est appendu par un ruban. Le champ en est rempli par l'inscription suivante, en caractères gothiques parfaitement lisibles :

La fleur de lis plaisante nette et pure
Marie à droict represente et figure
Des désolés la consolation
C'est mon refuge en tribulation.

Au-dessus et au-dessous de cette inscription, et sur toute la hauteur, est une branche de lys autour de laquelle se roule onduleusement et avec grâce une bandelette blanche, sur laquelle on lit en majuscules romaines : C'EST MON REFUGE. Qu'il serait à souhaiter que l'on pût successivement ressusciter les belles pages, qui ne sont pas encore tout à fait anéanties, de la piété aussi ingénieuse que solide et du bon goût de nos pères ; quelles utiles et salutaires leçons pour leurs enfants !

— Désormais, grâce aux soins de M. l'abbé Guillaume et à la générosité de M. *Perré*, de Nancy, les visiteurs pourront s'arrêter, dans l'église des Cordeliers, devant le crucifix au pied duquel aimait à prier Philippe de Gheldres, épouse de René-le-Victorieux, devenue religieuse de Sainte-Claire à Pont-à-Mousson.

Ce crucifix, attaché sur un fond de velours cramoisi et richement encadré, se trouve au-dessus du tombeau de la princesse, sculpté par le célèbre Richier, où c'était naturellement sa place.

— L'*Athenæum français*, rendant compte, il y a quelque temps, d'une nouvelle brochure de M. de Humboldt, sur les cartes les plus anciennes du Nouveau-Continent (*Ueber die æltesten Karten des neuen Continents*), et dans laquelle l'illustre savant s'attache surtout à établir l'origine du nom d'Amérique, s'exprimait ainsi :

« Colomb, on le sait, fit la découverte du Nouveau-Monde en 1492. Quant à Amerigo Vespucci, sa première excursion, comme M. de Humboldt l'a prouvé, coïncide avec celle d'Alonso de Hogeda et du célèbre pilote Juan de la Cosa, et est postérieure au troisième voyage de Colomb. Ce dernier était uni par l'amitié à Vespucci, dont tous les écrivains contemporains s'accordent à louer le caractère et la modestie ; et c'est bien postérieurement que divers historiens, et entre autres l'évêque Las Casas, ont imaginé une rivalité entre les deux navigateurs.

» Ceci bien établi, M. de Humboldt a cherché quelle était la plus

ancienne carte du Nouveau-Monde, quelles étaient les premières portant le nom d'Amérique. La plus ancienne, trouvée par M. de Humbold dans la collection Walckenaer, et déjà publiée par lui dans l'*Examen critique*, est reproduite ici plus exactement. Elle est de l'année 1500, dessinée par Juan de la Cosa. On y voit indiqués l'archipel des Indes occidentales, les côtes de l'Amérique septentrionale découvertes par Cabot, et la partie N.-E. de l'Amérique méridionale. Mais ces contours sont indiqués comme les côtes orientales de l'Asie ; car on croyait alors avoir découvert une route inconnue d'un pays déjà connu. Quant à la première carte gravée sans le nom d'Amérique, elle se trouve dans l'édition romaine de Ptolémée de 1508. Le nom d'Amérique apparaît pour la première fois en 1520 sur la mappemonde de Petrus Appianus, annexée à l'édition de Solinus, donnée par Camers en 1522, et sur le globe de Schœner, de l'année 1520, précieusement conservé à la bibliothèque de Nuremberg. Or, Amerigo Vespucci était mort le 20 février 1512, c'est-à-dire huit ans avant cette dernière date. Quant aux livres imprimés où se retrouve le nom d'Amérique, la discussion à laquelle se livre M. de Humboldt démontre non moins clairement que le navigateur florentin est resté complétement étranger à dénomination du monde découvert par Colomb.

Le nom d'Amerigo s'était de bonne heure propagé en Europe, grâce à la relation de ses voyages, qu'il adressa, sous forme de lettres, à Laurent de Médicis, mort à Paris en 1503, à Pierre Soderini, gonfalonier de Florence, et à René II, duc de Lorraine. Le récit est de peu de valeur aujourd'hui, mais il eut dans son temps le plus grand succès et fut traduit dans toutes les langues. Or il arriva qu'un Allemand, Waldseemüller, qui avait étudié à Fribourg, et qui, en 1513, travailla, de concert avec le duc de Lorraine, ce grand amateur de cosmographie, à une édition de Ptolémée, publia, en 1507, les *Quatuor navigationes* de Vespucci, avec un petit traité cosmographique de sa composition. C'est là qu'apparaît pour la première fois le nom d'Amérique, qui, adopté par les géographes d'Allemagne, se répandit partout, et comme la nation germanique dominait alors le monde par son érudition et par le grand nombre de ses presses, on peut dire qu'elle a eu la plus grande part à l'injustice qui a privé de la gloire qu'il méritait un navigateur immortel, injustice dont Vespucci est, on le voit, complétement innocent. »

BIBLIOGRAPHIE.

Vie de Philippe de Gheldres, duchesse de Lorraine, puis religieuse chez les Clarisses de Pont-à-Mousson, par M. l'abbé Guillaume ; 1 vol. in-12, de 400 pages, chez M. Vagner, imprimeur-libraire, rue du Manège, 3.

Prix : 1 fr. 30 c.

Les Communes de la Meurthe, journal historique des villes, bourgs, villages, hameaux et censes de ce département, par M. Henri Lepage.

Le premier volume, composé de 800 pages, est en vente aux bureaux de l'imprimerie, Grande-Rue (Ville-Vieille), et chez M. Grimblot, libraire à Nancy, place Stanislas.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. Lepage.

Nancy, imp. de A. Lepage.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET DU

COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

2e ANNÉE. — 9e NUMÉRO. — DÉCEMBRE 1853.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 12 décembre.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, M. le Président fait connaître le Rapport présenté à l'Académie impériale de Metz sur le dernier volume des Bulletins de la Société d'Archéologie lorraine. Ce Rapport, rédigé dans les termes les plus honorables et les plus sympathiques pour la Société d'Archéologie, est accueilli avec une vive reconnaissance, dont M. le Secrétaire est chargé de transmettre l'expression à l'Académie de Metz.

M. Lepage appelle l'attention de la Société sur les Instructions récemment adressées par M. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes aux correspondants de son ministère

pour les travaux historiques. Une partie de ces Instructions concerne les poésies populaires de la France, qu'un décret du 13 septembre 1852 a prescrit de recueillir, et dont la publication a été confiée au Comité de la Langue, de l'Histoire et des Arts. M. le Président demande que la Société, s'associant à l'excellente pensée émise par M. le Ministre, s'occupe à rassembler les poésies populaires de notre province ; parmi ces poésies, il cite, notamment, les anciens *Noëls* en patois lorrain, et propose d'en former un recueil, noté en musique, dont la Société ferait l'objet d'une publication spéciale, qui serait confiée aux soins d'une commission. Cette proposition est adoptée, et M. le Président désigne, pour faire partie de la commission, laquelle devra se réunir aux membres du Bureau, MM. Guerrier de Dumast, l'abbé Marchal, Aug. Digot et Louis Lallement.

Correspondance.

La Société archéologique de l'Orléanais demande à la Société d'entrer en relations avec elle et de faire un échange mutuel de leurs publications. — Adopté.

La Société archéologique du grand-duché de Luxembourg adresse une demande semblable. La Société lorraine lui fait un accueil empressé et charge son Secrétaire de faire savoir à Luxembourg comme à Orléans, tout le plaisir qu'elle éprouve de nouer d'utiles et fraternelles relations avec ses consœurs de ces deux villes.

La Société des Antiquaires de Zurich exprime combien elle est satisfaite que sa proposition d'entrer en relations intimes avec la Société de Nancy, ait été acceptée.

Ouvrages offerts à la Société.

Pouillé du diocèse de Troyes, rédigé en 1407, *publié*

pour la première fois, d'après une copie authentique de 1535, par M. H. d'Arbois de Jubainville.

Portefeuille archéologique, comprenant : Des procédés employés pour conserver l'Eucharistie, pendant le moyen âge et à l'époque de la renaissance en général, et spécialement dans le diocèse de Troyes ; — Miniature du XVI[e] siècle, conservée aux Archives de l'Aube ; — Charte ornée de peintures, conservée dans les mêmes Archives, par M. H. d'Arbois de Jubainville.

Bulletin du Comité de la Langue, de l'Histoire et des Arts de la France. Année 1853. — N[os] 3 et 4.

Notes sur quelques médailles et autres objets antiques, découverts autour de la fontaine minérale du bourg de Sermaize, par M. J.-B. Benard.

Eau minérale naturelle de Sermaize (Marne), par M. Ossian Henry (offert par M. Benard).

Le Chêne à la Vierge, légende de Créhange, par M. Georges Boulangé.

Mémoires de la Société d'Archéologie de Zurich.

Admission et présentation de membres.

Sont admis comme membres de la Société :

M. le comte de Puymaigre, à Inglange, près Thionville ;

M. Le Mercier de Morière, ingénieur des ponts et chaussées, à Metz ;

M. Arthur Forgeais, président de la Société de Sphragistique ;

M. Louis Collenot. maire d'Amance.

Lectures.

M. Henri Lepage lit un fragment de son *Journal historique des Communes de la Meurthe*, intitulé : Sur l'origine et les premiers temps de Nancy.

M. l'abbé Guillaume donne lecture de la première partie de Rome lorraine, par Mgr Lacroix.

MÉMOIRES.

NOTES SUR LA CATHÉDRALE DE TOUL.

M. l'abbé Georges, curé de la cathédrale de Toul, nous communique la note suivante sur la reconstruction du transept méridional de cette église.

La démolition du transept a été faite en 1851. On a commencé les travaux de reconstruction en 1852 ; ils ont été continués en 1853, et au 15 novembre de cette année, les murs étaient parvenus à leur hauteur.

Les remarques ci-après ont été faites lors de la démolition :

1° La partie orientale au-dessous de la fenêtre était composée de deux murs juxta-posés.

Du côté du midi, au-dessous du grand vitrail, se trouvaient aussi trois murs juxta-posés ; leur hauteur n'égalait pas celle des précédents.

Dans ces murs (côté du midi), se trouvaient plusieurs tombeaux vides, d'autres où il y avait encore quelques restes ; dans un de ces murs (côté du midi), celui qui faisait parement à l'église, se trouvaient aussi, sous différentes ogives, des tombeaux de forme circulaire. L'un, placé dans la première ogive orientale, renfermait les restes d'Eudes de Sorcy, 48e évêque de Toul, et de Gilles de Sorcy, 51e évêque de la même ville, le premier mort en 1228 et le second en 1269. Leur épitaphe existe encore sur deux pierres conservées dans une des sacristies de la cathédrale ; le second cintre sous la seconde ogive était vide.

Dans le second cintre, sous la seconde ogive, se trouvaient les restes de Drogon, 31e évêque de Toul, mort en 922. La

pierre sur laquelle se trouve l'épitaphe (1) se conserve aussi dans uné des sacristies.

Enfin, sous la quatrième ogive, se trouve une porte au-dessus de laquelle on voit, non point un griffon, comme on le croyait, mais bien ce que l'on appelait un *ludus*, oiseau à tête de quadrupède, dont la queue donne un ramage de vigne dans lequel il est enfermé.

En face de l'autel de la Sainte Vierge, se trouve la pierre tombale de *Jean Hepburn*, dont la famille existe encore. Sur cette pierre se voit un casque surmonté d'un cimier. Pendant les travaux, on a découvert le tombeau de cet Ecossais. Il est couvert d'une bande de plomb en forme de croix, à peu près à la poitrine ; sur la croisée, se trouvait une épitaphe ainsi conçue :

D. O. M.
— OSSA —
JOANNIS HEPBURNI SCOTI
EQUITIS AURATI
EXERCITUS GALLICI
CAMPI MARESCALI
QUI AD TABERNAS SCLOPETTO
TRAIECTUS
OCCUBUIT OCTAVO VII: IDUS JULII
M DC XXXVI.
REQUIESCAT IN PACE.

(1) Cés pierres, trop mauvaises, n'ont pas été replacées, pour ne pas nuire à la solidité du nouveau mur. On gravera plus tard, sur de nouvelles pierres, les anciennes inscriptions.

En fait d'inscriptions, M. l'abbé Boulanger, vicaire de la cathédrale de Toul, a promis d'adresser à la Société une copie de celles qui se trouvent dans le cloître de cette église.

D'après cette épitaphe, il est clair que Jean Hepburn (ou Helbron, comme il est vulgairement appelé), ne mourut pas à Toul.

On peut présumer que ces différents murs orientaux ou occidentaux sont les restes de l'ancienne église. On a dit, mais à tort, que les cintres dont nous venons de parler avaient été autant d'ouvertures communiquant à l'église Saint-Jean. D'après les démolitions, on peut affirmer que ce n'étaient que des tombeaux ; et Benoit Picart se trompe encore en assurant que sous ces murailles se trouvait un souterrain.

Sous les dalles que l'on a été obligé d'enlever, s'est trouvée une boîte en plomb, en forme de cœur (12 cent. de diam.), contenant quelques filaments que plusieurs personnes prirent pour des cheveux ou de la barbe, et que les plus habiles affirmèrent être les filaments du cœur. Sur une des parties extérieures de cette boîte se trouvent des armoiries : *cinq annelets de gueule et quatre hermines*, le tout surmonté d'un casque qui a pour cimier la partie antérieure d'un cheval. En exergue : CLAUDE DE LAVALÉE TUÉ AU SIÉGE DE LANDRESI LE 7 JULET 1655. Sa famille existe encore.

Les restes d'Eudes et de Gilles de Sorcy, ainsi que ceux de Drogon, ont été, dans la nouvelle maçonnerie, replacés dans les ogives anciennes.

Les soubassements des deux gerbes de colonnes remontées, se trouvent en terre comme ils étaient autrefois. Il paraît que la cathédrale aurait été ainsi commencée, et que ce plan n'a pas été continué, puisqu'il n'y a que quatre gerbes de colonnes dont les soubassements soient en terre.

Dans la porte de la quatrième ogive, qui était fermée et murée des deux côtés, se trouvait un coffre en bois renfermant des ossements. La boîte est tombée en poussière et les ossements ont été replacés dans les fondations.

A l'entrée du chœur il y avait, sous la première travée de la nef, une élévation à la hauteur du chœur. Là se trouvait autrefois le jubé qui, selon toute apparence et d'après la tradition, était du style de la renaissance. Les chanoines avaient pris cet exhaussement sur la nef pour ne point rétrécir le chœur.

En 1852, ce terre-plein a été enlevé, et le chœur a été remis dans ses dimensions primitives.

En démolissant cette continuation du chœur, on a trouvé, d'un côté et de l'autre, un bout de marche sans boudin, à l'endroit où sont actuellement les nouvelles marches.

Le jubé devait être très-lourd : la solidité des fondations semble le démontrer.

Nous ajouterons à ce qui précède les notes suivantes, que M. Henri Lepage a découvertes dans les papiers provenant des archives de la cathédrale de Toul ; elles ne sont pas sans intérêt pour l'histoire de ce monument.

Marché pour l'ancien autel de Notre-Dame-au-Pied-d'argent, qui a été détruit et remplacé par celui qui est à gauche, dans la branche droite du transept.

Furent presentz en leurs personnes R.d et Ven.bles s.rs Mess. Jacque Harquel, archidiacre de Ligny et chanoine de l'eglise cathedralle de Toul ; Mess. Antoine Fleury, licencié en theologie, tresorier et aussy chanoine de ladicte eglise ; Mess. Dominique Guillot et Mess. Dominicque Olrion, Mo de fabricque, et aussy chanoines de ladite eglise, d'une part, et Me Jessé Drouyn, Mre sculteur, residant à Nancy, d'aultre part ; et recongnurent avoir faictz et font entre eulx les conventions cy apres. Assçavoir que ledit maistre Jessé a promis et s'est obligé de revestir et enrichir, dans le jour et feste d'Assumption Nostre Dame de l'an prochain venant mil six centz vingt cinq, les trois arcades qui sont derrier l'autel Nostre Dame du pied d'argent en ladicte cathedralle, sçavoir celle où est posée l'image de ladicte Nostre Dame, et les deux aultres qui sont de parte et

d'aultre, en toute leur largeur, haulteur et dimensions, y comprins les pilliers qui font les separations desdictes arcades et qui les enferment, depuis le pavet jusques au milieu de l'accostoire de la galerie de pierre qui regne au dessus desdictes trois arcades, suivant et au contenu du desseing qui en est dressé..., saufz ce qui se trouvera estre adjousté ou changé aux articles suivantz.

Fera ledit Me Jessé tous fondementz neecessaires pour supporter et affermir ledit ouvrage. Fournira tous materiaux pour massonnerie. Desmolira à ses frais et despens l'enrichissement qui est de present à l'entour de ladicte image.... Fera construire ce qui paroist en blanc audit desseing de pierre de Sorcy bonne et loyalle et bien travaillée en la forme qu'il y est designé, depuis le chapiteau du pied d'estal d'embas qui est à niveau de l'autel jusques à la corniche d'en hault, et de large en large desdictes arcades et pilliers. Depuis les dits chapiteaux en tirant bas environ de la haulteur de cinq piedz jusques sur le pavet, toutte la massonnerie sera de pierre de Viterne bonne et loyalle. Tout ce qui est marqué et pourtraict de noir sur ledit desseing, soit en forme de colonnes, pilastres et lames, et où il est escript marbre noir, sera fourny de bon et fin marbre noir bien poly, sans fentes, ruptures ny vaines bien notables et apparentes, le tout de la haulteur, forme et proportion qu'il y est designé, suivant l'eschelle et petit pied marqué au dessout dudit desseing. Les huict pilastres seront chacune d'une piece et auront ung quar de pied d'espaisseur environ et sailliront de deux poulces. Touttes les lames auront environ ung poulce d'espaisseur. Les quatre colomnes qui seront de parte et d'aultre de la niche où sera posé ledit image Nostre Dame, et les quatre petittes du tabernacle seront aussy touttes chacunes d'une piece et grosses à proportion de leur haulteur. Entre les colomnes du pend des costés du tabernacle posé au dessus de l'autel, y aura une niche enrichie d'une coquille au dessus et d'une soubpente avec marbre noir et de couleur. La frize du milieu au dessus de la porte dudit tabernacle, sera de marbre noir. La couverte dudit

tabernacle sera en forme de dome, marquetée de porphil et marbres de diverses couleurs, et d'une haulteur proportionnée.

Dans la niche de l'image Nostre Dame y aura ung vaze ou bassin de pareille forme que ceulx qui sont representés au petit arcade sur lequel sera posé ladicte image. Le pied d'estal qui est soubz les collomnes de marbre du costé droit de ladicte niche sera faconné avec ung auval de marbre rouge comme celuy qui est representé au costé gauche.

Item seront mis quatre aultres auvalles de marbre rouge és quatre places vuides marquées en blanc dans le grand quadre de marbre noir qui enferme lesdictes collomnes et lesdictes niches de l'image Nostre Dame.

En la table d'estante qui est au milieu de la grande frize au dessus de ladicte niche, sera escript ce mot grec en lettres d'or: TEOTOKO.

Sur la corniche d'en hault, vis à vis de ladicte niche, sera posée ung image de la Resurrection de Nostre Seigneur, bien faicte, de six piedz de haulteur, sur ung pied d'estal enrichy de marbre noir, portant pied et demy d'espaisseur, entre deux frontons marqués au dessus de ladicte corniche d'en hault....

Sur les corniches des aultres arcades qui sont de parte et d'aultre de celle de l'image Nostre Dame, y aura d'aultres frontons en roulleaux, et au milieu ung escusson de marbre noir où sera escript le nom de JESUS en lettres d'or sur ung pied d'estal d'ung costé, et celuy de MARIA d'aultrę costé. Et seront lesdits piedz d'estalz et frontons enrichis de marbre noir.

Les piedz d'estalz des quatre petittes arcades qui seront de parte et d'aultre de l'image Nostre Dame, regneront de la largeur desdictes arcades jusques aux impostes enrichis de marbre rouge et noir sans aucuns bassins.

Et seront tous les ouvrages cy dessus speciffiés faictz et construictz suivant et au contenu dudit desseing, saulf ce qui est changé et adjousté, et dans le terme prefigé.......

Moiennant quoy et pour tous lesdits ouvrages, lesdits seigneurs ont promis payer audit Me Jessé la somme de quatre milz

frans barrois. Surquoy et à compte luy a esté advancé la somme de huict centz frans, le surplus paiable à mesure et proportion que ladicte besongne s'advancera.

A l'effect de quoy lesdits Srs Archidiacre, Trezorier et chanoines ont obligez et obligent solidairement et subsidiairement tous leurs biens. Comme reciprocquement ledit Me Jessé et Magdelaine Mathieu, sa femme, presente en personne et de luy licenciée et auctorizée en ce cas, et laquelle licence elle a receu pour agreable pour s'obliger avec ledit son marit pour l'effect cy dessus, et renoncez à tous privileges et benefices introduictz en son faveur, de faire et parfaire tous les ouvrages cy dessus designez et audit temps, à peyne de tous interrestz, frais et despens, ont obligez tous les leurs.

Et pour asseurance plus grande, Me Gerard Gaspard, Me architect demeurant à Toul, à la requeste dudit Me Jessé et de ladicte Magdelaine, sa femme, s'est volontairement constitué caution, principal observateur de tout le contenu cy dessus.....

Ce fut ainsy faict et passé à St Mansuy, ce vingtcinquieme juillet mil six centz vingt quatre.....

Par un autre acte, daté du 12 novembre 1625, Jessé Drouin reconnaît avoir reçu « la somme de quatre milz frans, moiennant cent frans qu'il a receu manuellement et contant par les mains des sieurs Fleury et Guillot, qui luy restoient deubz pour la parpaye de ladicte somme de quatre milz frans, moiennant quoy il quitte lesdits sieurs de tous les ouvrages, besongnes et fournitures qu'il a faict pour l'embelissement et decoration de l'autel Nostre Dame au pied d'argent et des arcades qu'ils y sont contigues.... »

Le 24 juin 1626, un nommé Lefebvre s'engage, moyennant une somme de 80 frans barrois, « à dorer d'or burny, or de Milant, tout l'enrichissement du tabernacle posé sur l'autel Nostre Dame. »

Marché pour la décoration du sanctuaire.

Furent presentz en leurs personnes venerables sieurs Estienne

Hordal, doyen et chanoine de l'église de Toul, Antoine Fleury, tresorier....., d'une part, et Me Niclause Gratard, sculteur residant audit Toul, d'autre part, lesquelles parties ont recongnu et confessé avoir faict et font les marchez de massonnerie et sculture cy apres :

C'est asscavoir que ledit Me Gratard a promis.... de revestir et ouvrager les deux arcades qui sont de part et d'autre de ce qui est basty et construit de nouveau pour l'ornement de l'autel Nostre Dame..., sçavoir l'arcade où est l'entrée de la sacristie et celle à l'opposite où est la piscine, de mesme façon, sculture et ornement en leur haulteur et largeur que celles qut sont de part et d'autre dudit autel, fors qu'elles doivent regner plus bas et jusques sur le pavé, conformement au dessain qui en a esté dressé par Me Claude Grata....... Le tout ouvragé et travaillé comme les autres arcades qui sont ja revestues, avec leurs frontons et roulaux, pied d'estail et vazes qui sont au dessus, et de la proportion qu'il conviendra.... Tiendra les quatre grandes armaires de la mesme haulteur et largeur que les autres. Sera tenu de poser et plasser à ses perilz et fortune toutes les pieces de marbre, comme pilastres, lames, bandes et autres que luy seront delivrées...; escrire en lettres d'or, dans les bandes de marbre qui seront au dessus des armaires, les noms des sainctz qui seront en peinture sur les ventilons desdictes armaires. Rendra l'entrée de la sacristie libre et aisée, et ce dans le temps et espace de trois mois.....

Moyennant quoy lesdits sieurs ont promis payer audit Me Niclause la somme de mil frans.....

Faict et passé à Toul le penultieme jour d'aoust mil six uns vingt huict.....

Marché pour la chapelle Saint-Gérard, aujourd'hui du Sacré-Cœur.

Le 2 mai 1633, marché fut passé avec Me Hubert Misson, marchand marbrier demeurant à Charleville, « pour la fourniture de cinq lames de marbre noir, destinées à ce remplir et revestir les cinq arcades qui sont à l'entour du sepulchre posé en la chappelle Sainct Gerard. »

Ce marché fut passé en présence de « Mes Nicolas Thoussaint, sculpteur, et Jean Drouin, tous deux jeunes fils, » demeurant à Toul.

Un « Estat de la despense suportée pour l'embelissement du sepulchre de la chapelle St Gerard, » contient plusieurs renseignements curieux sur d'autres travaux faits dans cette chapelle; voici quelques extraits de ce compte :

. . . .

Plus j'ay marchandé avec Vaulthier Groingnard de fournir quatre lames de marbre noir pour orner les pieds d'estalles du sepulchre, et les polir et poser, à raison de huict fr. l'une, sont. . . . . xxxij fr.

Some tout pour le marbre... iijcxvijj fr. ix gros iij deniers.

Plus sont raporté en despense sept fr. que feu monsieur Deschamps avoit payé à Mre René, peintre, pour le dessein d'une Resurrection que ledit Mre René avoit faict... . . . vij fr.

A Monsieur Constant pour les peintures qui sont à l'entour du sepulchre, de pris faict avec luy. . . . . iiijc fr.

Plus vint fr. pour sa despense de bouche. . . . . . xx fr.

A Me Hieremie (charpentier) pour avoir lambrissé l'arcade du sepulchre et faict les cordons qui sont à l'entour des peintures . . . . xxx fr.

A Mre Sebastien l'ingenieur pour avoir enduict l'arcade du sepulchre et les planches avant que d'attacher le lambris, de certaine couche de huile pour repercuter la fraischeur de la piere. . . . . xxxvj fr.

Pour la dorure dudit sepulchre. . . . . iijcl fr.

Pour avoir doré les cordons qui sont à l'entour des peintures, qui n'estoient de son marché. . . . . l fr.

Pour la dorure de l'escriture qui est en la lame sur la fenestre du sepulchre. . . . . iiij fr.

Pour les ballustres et aultres ouvrages mentionnez en son marché (1). . . . . cxx fr.

(1) Le marché passé avec Sébastien Vanesson porte que celui-ci

Pour quatorze aulnes et demy de toille pour les peintures au dessus de l'arcade du sepulchre. . . . . . vj fr. vg. iiij d.

Le 5 sept. 1634, estant à Nancy, j'ay marchandé à Monsieur Constant deux tableaux pour mettre de part et d'aultre du sepulchre et les deux pointes, pour le prix de quatre cent fr.

Sur quoy je luy aye donné quatre pistolles d'aire (arrhes) valant soixante fr. . . . . lx fr.

Delivré au sieur Prot, gendre de Monsieur Constant, trois cent quarante fr. pour la parpaye des derniers tableaux, non compris la descente de croix qui couste trois cent fr. iij^{c} xl fr.

Payé pour le port desdictes peintures depuis Nancy icy. ij fr.

A Me Pantaleon pour avoir nettoyé l'epitaphe qui est contre un pillier, et repeinct la Nostre Dame de Pitié qui est au dessus. . . . . xvj fr.

A Me Jean Agot pour avoir mis bas une vielle epitaphe qui estoit au coin de l'autel S^{t}. Gerard. . . . . ix fr.

Tous les grands quadres, tant façon que dorures, reviennent, compris le lambrissage du derrier, à. . . . . ij^{c}xl vj fr.

Payé dix fr. à Mre René pour avoir adjousté quelques peintures au tableau de la sepulture. . . . . x fr.

Some tout . . . . ij^{mil} v^{c} iiij^{xx}i fr. xg. vij d.

En 1761, le chœur et le sanctuaire de la cathédrale furent pavés en carreaux de marbre noir et jaspé, alternativement, et posés en losange. Ce travail fut exécuté par un nommé Pierre Lonnoy, M^{e} marbrier, demeurant à Charleville. La dépense totale de cet ouvrage s'éleva à la somme de 8,551 livres 15 sols.

s'engage à « dorer en or bruny tout l'enrichissement qui se treuve à l'entour du sepulcre qui est en la chapelle S^{t}. Gerard, comme aussy tous les filets et plate bande fleuronée et armoyée, pome d'en hault et soubassement et feullage qui se treuvent en l'arcade du dessus dudict sepulcre, ensemble les enges qui porte les isthoires de la Passion..., le tout dorez d'or de France bon et loyalle, et de rendre ladicte dorure... aussy belle et d'aussy longue durée que la dorrure qui est ja faite presantement à l'autel de Nostre Dame au pied d'argent. »

Ce fut le même Sébastien Vanesson qui fit la menuiserie de la chapelle du Sépulcre, les pilastres, la corniche au-dessus, les balustres, etc.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

M. Robert, l'aîné, ancien sous-intendant militaire, a légué au Musée lorrain un portrait, à l'huile, de Joseph Mutlot, né à Nancy et mort en 1767, architecte du Roi de Pologne. Ce fut d'après ses plans et sous sa direction que furent construits le Séminaire de cette ville et l'église de Bon-Secours. Ce portrait, peint par Girardet, ami de Mutlot, représente celui-ci montrant à Stanislas le plan de Bon-Secours. M. Robert était l'arrière-petit-gendre de cet habile architecte.

M. Olry, de Laneuveville, exécuteur testamentaire de M. Robert, a fait don du portrait de la femme de Mutlot, peint, comme le précédent, par Girardet.

M. Lallement-Munier a envoyé en cadeau un tableau à l'huile, d'assez grande dimension, représentant le Sauveur reprochant à saint Thomas son incrédulité.

M. Lhuillier, de Lorquin, avait précédemment adressé une épée trouvée à Blâmont. Il vient de faire remettre un éperon trouvé à une assez grande profondeur dans les fouilles exécutées pour le canal, à Xouaxange, et dont la pointe, depuis le talon jusqu'à la molette, n'a pas moins de quinze centimètres ; plus, un ferrement, dont il n'est guère possible de déterminer l'usage, provenant de l'ancien château de Blâmont.

M. P. G. de Dumast a fait don au Musée d'un boulet et d'un biscaïen lorrains, partis des batteries de La Mothe en 1634 ou en 1645 ; et des éclats de l'une des bombes lancées contre cette forteresse par les assiégeants.

CHRONIQUE.

— M. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes vient d'adresser aux correspondants de son ministère pour les travaux historiques une circulaire accompagnée d'instructions destinées à les guider

dans la recherche et la rédaction des documents qu'ils sont invités à transmettre au Comité de la Langue, de l'Histoire et des Arts de la France. Ces instructions, beaucoup plus complètes que toutes celles qui avaient été rédigées jusqu'à ce jour, comprennent non seulement ce qui touche à l'archéologie, à l'histoire et à la numismatique, mais encore ce qui concerne la philologie.

On sait qu'un décret rendu, le 13 septembre 1852, sur le rapport de M. le Ministre de l'Instruction publique, a prescrit la formation d'un *Recueil des poésies populaires de la France*.

Après avoir donné quelques specimens qui font voir quel intérêt présentent ces poésies, au double point de vue de la langue et de l'histoire, les Instructions indiquent les différents genres que les correspondants doivent s'attacher à recueillir ; ce sont :

1° Les poésies religieuses, comprenant les prières, les légendes, les vies des saints et miracles, les cantiques, les chants pour les différentes fêtes de l'année.

2° Les poésies populaires d'origine païenne.— Souvenirs druidiques, souvenirs germaniques.

3° Les poésies didactiques et morales.

4° Les poésies historiques.

5° Les poésies romanesques.

6° Les chants qui se rapportent aux divers événements et aux diverses phases de l'existence, le baptême, une première communion, le mariage, une prise de voile, une mort, un enterrement.

7° Les chants qui se rapportent aux professions actives, telles que celles de soldat, de marin, etc.

8° Les chansons propres aux professions sédentaires, aux forgerons, aux tisserands, aux tailleurs, aux cordonniers, aux sabotiers, aux fileuses, aux menuisiers; les chansons de compagnons.

9° Les chansons qui se rapportent aux divers travaux de la campagne : aux semailles, à la moisson, aux vendanges, etc.

10° Les chansons de chasseurs, de pêcheurs, de bergers.

11° Les chansons satiriques.

12° Les chansons de circonstance, à propos d'une invention, d'une mode, d'un événement grand ou petit qui frappe l'imagination du public.

13° Les chansons badines comprenant les chansons bachiques.

Les paroles n'étant que l'une des parties de toute chanson, il est à désirer qu'on indique les airs des chants lorsque ces airs seront parfaitement connus, ou même, dans le cas contraire, d'y joindre les notes de musique ou de simple plain-chant.

La seconde partie des Instructions ministérielles concerne l'histoire, c'est-à-dire la collection des documents nouveaux et importants relatifs à l'histoire de France.

La troisième partie comprend l'archéologie, et se subdivise en différentes catégories : 1° Documents manuscrits, intéressants au point de vue de l'histoire des arts ; musique ; art militaire ; miniatures et vignettes, etc. — 2° Notices de monuments ou renseignements sur des découvertes : monuments gaulois, monuments romains, monuments du moyen âge. — 3° Questions relatives aux monuments ecclésiastiques et à l'ameublement des églises. — 4° Attributs des saints.

Tels sont, en résumé, les différents points sur lesquels M. le Ministre de l'Instruction publique appelle l'attention des correspondants. Mais, pour que ceux-ci soient à même de répondre au désir du Ministre, on comprend qu'ils ont besoin du concours de tous les hommes éclairés ; c'est par leur coopération qu'ils peuvent arriver à connaître, et, par suite, à signaler les monuments curieux en tout genre, les traditions locales, les poésies populaires qui se sont conservées dans notre pays, si riche en souvenirs.

La Société d'Archéologie, invite donc instamment tous ceux de ses membres qui posséderaient quelques documents intéressants, à vouloir bien les lui transmettre, pour qu'ils soient ensuite adressés au ministère, après que la Société leur aura donné toute la publicité dont elle dispose.

ERRATUM. — Dans le dernier numéro du Journal, les lignes 10, 11, 12 et 13 de la page 115 ont dû paraître incompréhensibles ; elles doivent être rétablies de la manière suivante : « Nous inclinons cependant à l'attribuer à Louis, cardinal de Guise, assassiné à Blois en décembre 1588, avec son frère Henri duc de Guise, fils de François duc de Guise, tué par Poltrot, au siége d'Orléans, en 1563 ».

Pour la commission de rédaction : *le Président*, H. Lepage.

Nancy, imp. de A. Lepage.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET DU

COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

2e ANNÉE. — 10e NUMÉRO. — JANVIER 1854.

AVIS.

La première partie du 4e volume des Bulletins de la Société d'Archéologie lorraine est terminée. Elle sera incessamment distribuée à MM. les membres qui habitent Nancy ; ceux du dehors recevront en même temps un Bon au moyen duquel ils pourront retirer l'exemplaire auquel ils ont droit, chez M. l'abbé Guillaume, Secrétaire de la Société, Grande-Rue (Ville-Vieille), n° 35. Ils pourraient, du reste et à l'occasion, l'y faire prendre dès aujourd'hui.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 9 janvier.

M. le Secrétaire n'ayant pu se trouver à la séance, ainsi qu'il en avait prévenu par lettre, la lecture du procès-verbal est remise à la prochaine réunion.

M. le Président fait savoir que, depuis la dernière séance, la commission des poésies populaires s'est réunie et qu'elle a déjà jeté les bases du travail qu'elle aura prochainement l'honneur de soumettre à la Société. L'appel que celle-ci a fait a été entendu, et déjà plusieurs personnes, parmi lesquelles M. Grosjean, organiste de Saint-Dié, ont adressé des documents pleins d'intérêt.

Correspondance.

M. Paul de Mardigny, à Metz, écrit à la Société pour lui faire hommage d'une brochure qu'il vient de publier.

Ouvrages offerts à la Société.

Notice historique sur les voitures publiques de Metz à Paris, par M. P. de Mardigny.

Une année de la vie militaire de Marceau, par M. Robert l'aîné.

Rapport fait à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, au nom de la Commission des Antiquités de la France, par M. Berger de Xivrey. — Communication du ministère de l'Instruction publique.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais. 3e Trimestre de 1853.

Admission et présentation de membres.

Est présenté comme candidat : M. le comte de Melano, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, Lettres et Arts de Londres.

Lectures.

M. Meaume continue et achève la lecture de sa Notice sur les ouvrages de Claude Deruet.

M. Lepage donne communication de la fin du travail de Mgr. Lacroix, intitulé : Rome lorraine. — La Société vote

l'impression de ce mémoire pour la seconde partie du 4e volume de ses Bulletins.

M. l'abbé Marchal, curé de Saint-Pierre, lit une pièce inédite ayant pour titre : Charte de franchise pour les chanoines de la cathédrale de Toul, obtenue du pape Léon IX, par Udon, princier de la même église. — Cette pièce sera imprimée dans un prochain numéro du Journal.

Enfin, M. Alex. Gény donne lecture des Mélanges d'archéologie lorraine, par M. Georges Boulangé. — Ce travail paraîtra dans le Journal.

MÉMOIRES.

ROLE DES HABITANTS DE NANCY EN 1551-1552.

Introduction.

Parmi les nombreux documents relatifs à l'histoire de Nancy, restés jusqu'à présent inédits, celui qu'on va lire est, à coup sûr, un de ceux qui offrent le plus d'intérêt. Il ne donne pas seulement, en effet, de précieux renseignements statistiques sur le chiffre de la population ; il fait encore connaître l'état et la condition des personnes, et permet d'apprécier la physionomie que présentait la capitale de la Lorraine au milieu du XVIe siècle.

A cette époque, Nancy avait acquis une importance morale, si l'on peut s'exprimer ainsi, qui lui assignait un rang distingué parmi les capitales des petits Etats indépendants de l'Europe. Longtemps négligé au profit de différentes localités où nos ducs faisaient tour à tour leur résidence, il était devenu tout-à-coup, à des intervalles assez rapprochés, le théâtre et le point de départ de deux événements qui avaient eu un retentissement immense : la mort de Charles-le-Témé-

raire et la défaite des Rustauds. Ces événements avaient attiré les regards sur ce petit duché de Lorraine, où s'étaient accomplies de si grandes choses, et sur la ville qui en était, en quelque sorte, la personnification.

Celle-ci, d'ailleurs, dotée d'institutions sages et libérales, commençait déjà, sous d'autres rapports, à fixer l'attention : grâce à la protection bienveillante et éclairée que leur avaient accordée René II et Antoine, les arts et l'industrie y prenaient de remarquables développements : des architectes habiles y élevaient des monuments que décoraient des peintres et des sculpteurs non moins habiles ; la musique, dont Charles II avait fait son plaisir de prédilection, y était en honneur ; les lettres étaient encouragées; la médecine s'enorgueillissait d'avoir pour représentant le fameux Antoine le Pois, tige d'une famille illustre ; des jurisconsultes, des magistrats distingués, tels que Nicolas de Lescut et Thiéry Alix de Veroncourt, occupaient les premiers emplois et prenaient place dans les conseils du prince; des ingénieurs, attirés d'Italie, dirigeaient les travaux des fortifications; une noblesse nombreuse et brillante, enfin, se pressait autour du trône où venait de s'asseoir le jeune Charles III, qui devait mériter un jour le surnom de Grand.

Au point de vue purement matériel, Nancy n'avait pas, relativement, une égale importance : limité à peu près à la Ville-Vieille actuelle, il ne comptait guère au-delà de cinq mille âmes de population ; les maladies contagieuses qui y régnaient presque continuellement, et avaient pour principale cause les amas d'eaux insalubres qui avoisinaient la ville, décimaient ses habitants et diminuaient leur chiffre à mesure qu'il tendait à s'accroître.

Toutefois, des édifices, nombreux eu égard à l'étendue de la cité, donnaient déjà à celle-ci la physionomie d'une capi-

tale : on y voyait, outre l'*Antiquum palatium,* abandonné alors à une destination vulgaire, le Palais ducal, avec sa porterie richement historiée, sa Galerie des Cerfs couverte de peintures, ses vastes et somptueux appartements ; la chapelle princière de Saint-Georges, attenante au Palais, et où l'on remarquait, trophée à jamais glorieux, le mausolée du duc de Bourgogne ; l'église romane du prieuré Notre-Dame ; l'église et le couvent des Dames prêcheresses ; l'église paroissiale de Saint-Epvre ; le monastère des Cordeliers, avec son église aux magnifiques vitraux coloriés ; la chapelle de la petite collégiale Saint-Michel ; la chapelle du Terreau, près de l'Arsenal ; enfin, l'hôpital Saint-Julien, situé alors dans la Grande-Rue.

Hors des murs, était l'antique église du bourg de Saint-Dizier ; l'hôpital Notre-Dame, dans le faubourg Saint-Nicolas, desservi par des religieuses hospitalières de Sainte-Elisabeth ; et la chapelle Saint-Thiébaut, non loin de laquelle Charles-le-Téméraire avait assis son quartier général lors du siége de Nancy.

Sous le rapport militaire, la ville était défendue par une enceinte de murailles garnies de nombreuses tours, et au pied desquelles régnait un fossé profond ; ces fortifications, quoique bâties d'une manière irrégulière et n'ayant pas l'importance qu'elles acquirent lorsque Charles III les eût fait reconstruire sur de nouveaux plans, étaient déjà d'une certaine valeur, puisqu'elles avaient pu résister à la formidable artillerie des Bourguignons.

Outre la poterne, dite du Vieil-Aître, pratiquée dans les remparts, à peu près à l'extrémité supérieure de la rue actuelle de la Pépinière, Nancy avait deux portes : celle de Saint-Nicolas, dont les derniers vestiges ont disparu il y a quelques années, et celle de Notre-Dame, dont les énormes tours, construites sur la fin du XV[e] siècle, subsistent encore.

Pour faire mieux comprendre l'aspect qu'offrait alors Nancy, je vais donner la nomenclature de ses rues, telle qu'elle se trouve dans le rôle de 1551, avec l'indication de celles qui y correspondent aujourd'hui : je me servirai, pour ces explications, du plan de La Ruelle, dressé en 1611, et de la légende donnée par l'abbé Lionnois (1).

Le Petit Bourget. — La rue du Petit-Bourgeois et quelques maisons de la Grande-Rue, à prendre depuis la porte de la Craffe (Notre-Dame).

La rue de la Boudière. — La Grande-Rue, depuis la porte Saint-Nicolas jusqu'à l'entrée de la rue du Petit-Bour-

(1) Outre cette légende, Lionnois a donné, d'après le compte rendu, en 1565-66, par Jean Friçourt et Didier Claudat, de la levée des 3 gros par mois, une nomenclature des rues, telles que, suivant lui, elles étaient alors appelées. D'après l'interprétation de cet historien, la Grande-Rue portait déjà, ainsi que je le fais remarquer dans cette introduction, quatre noms différents ; l'impasse du Bon-Pays s'appelait rue *Derrière la Monnaie,* et on donnait le nom de rue *de l'Ecurie* à la ruelle qui se trouve derrière les maisons de la Carrière, le long de la Terrasse. Cette dernière assertion, que Lionnois a émise en se guidant sur le plan de 1611, est bien certainement erronée : en effet, ce n'est qu'en 1566 que l'on construisit des maisons sur la Carrière, du côté du rempart ; et c'est seulement en 1571, que Charles III fit bâtir, derrière ces maisons, les écuries qui ont donné leur nom à la ruelle qui longe la terrasse de la Pépinière. Cette rue ne peut donc être celle qui est désignée sous le nom de rue de l'Ecurie dans le rôle de 1565, et encore moins dans celui de 1551, car, à cette dernière époque, comme l'atteste un document authentique, les maisons de la rue de la Boudière étaient adossées au rempart, et les fossés de la ville occupaient l'emplacement actuel de la Carrière.

Je ferai remarquer, en passant, que le rôle de 1565, dont je viens de parler, et qui n'existe pas aux Archives, paraît incomplet, si l'on en juge par le chiffre des conduits ou ménages (et non pas maisons, comme dit Lionnois), qui n'est que de 160, sujets à l'impôt des 3 gros. En 1551, on a un total de près de 850 conduits, et en 1580, de 1,052 conduits et 131 veuves, soit, 6,505 habitants.

geois. La rue de la Boudière ne garda ce nom, dans la suite, que jusque devant la collégiale Saint-Georges ; à partir de cet endroit, on l'appela *rue devant Saint-Georges,* puis *rue devant le Châtel,* le long du Palais ducal, et enfin *les Bourgets,* depuis les Cordeliers jusqu'à la porte Notre-Dame.

La rue des Maréchaux. — La même qu'aujourd'hui. Elle fut appelée quelque temps rue *Callebray,* du nom d'un hôtelier qui y avait sa maison.

La rue de l'Ecurie. — Probablement l'impasse du Bon-Pays. On voit, d'après le plan de 1611, que cette rue avait son ouverture plus haut qu'à présent, et qu'elle aboutissait, en face de la rue des Maréchaux, par une espèce de voûte dont les constructions se prolongeaient jusqu'au rempart.

La rue Reculée. — Rue Derrière.

La rue Derrière les Etuves. — Partie de la rue de la Source, entre celles du Cheval blanc et Saint-Michel. D'après le plan de 1611, la partie de la rue de la Source comprise entre celles de Saint-Michel et de la Boucherie, s'appelait rue du Bout-du-bois.

Rue Saint-Michel. — La même qu'aujourd'hui.

Rue du Four sacré. — La même qu'aujourd'hui.

Rue Notre-Dame. — Partie de la rue du Point-du-Jour, aboutissant à la place Notre-Dame ; ou rue des Loups ?

Le Haut Bourget. — Rue du Haut-Bourgeois.

La Neuve rue. — Elle n'est pas indiquée dans le plan de 1611 (1).

Circuit de la place. — C'est la place Saint-Epvre.

(1) Un titre de 1482 fait mention d'une maison sise « rue du Petit-Bourget, entre la ruelle qui va en la *Neuve rue* où est la Monnaie, devers l'hôtel de Monseigneur le duc. » Cette indication ne permet guère de fixer l'emplacement de la Neuve rue, dont le nom fut donné plus tard à la Carrière.



La rue de la Boucherie. — La même qu'aujourd'hui.

La rue des Etuves. — Partie de la rue de la Charité, aboutissant à celle du Cheval blanc.

La rue du Vieux Change. — Autre partie de la rue de la Charité, aboutissant à la place Saint-Epvre.

La rue Roboam. — La rue du Point-du-Jour, qui est appelé *Roubonneau* dans le rôle de 1565.

La rue Narxon (ou Naxon, Nachon). — Partie de la rue de la Source, entre celles de la Monnaie et du Cheval blanc.

La rue de la Monnaie. — La même qu'aujourd'hui.

La rue du Châtel. — Probablement la rue de la Cour.

La rue Derrière Saint-Epvre. — Partie de la rue du Maure-qui-Trompe, depuis la place Saint-Epvre jusqu'à la Grande-Rue, en y comprenant la rue Saint-Antoine.

La rue du Moulin. — La même à peu près qu'aujourd'hui.

La rue des Comptes. — Rue Callot, et de Richardménil au XVe siècle.

Le faubourg Saint-Nicolas. — Il comprenait à peu près l'espace occupé aujourd'hui par les rues des Dominicains, du Pont-Moujà et du faubourg Saint-Nicolas.

Il n'est pas fait mention, comme on voit, du faubourg, ou plutôt du bourg de Saint-Dizier, qui était indépendant de la ville, ni de plusieurs petites rues dans lesquelles il n'y avait sans doute aucune personne sujette à l'impôt : telles sont les rues *Bazin* (de l'Opéra), *derrière les Cordeliers* (supprimée en partie ; l'autre partie forme l'impasse de l'Opéra), *des Morts*, la *petite rue Notre-Dame*, la place de ce nom, enfin, la *ruelle de l'Etang* (rue du Cheval blanc) (1).

(1) Je n'oserais pas affirmer que toutes ces rues existassent en 1551, aussi, je ne les indique que d'après la mention qu'en fait Lionnois en parlant du rôle de 1565.

Outre ces lacunes, le rôle de 1551, quoique d'une certaine étendue, présente encore d'autres omissions, que j'ai essayé de combler : on n'y voit pas figurer, par exemple, les officiers et les domestiques du duc, qui avaient leur résidence au Palais ; d'autres individus qui, à des titres divers, étaient exempts de l'impôt des 3 gros ; enfin, les soldats, lorrains ou étrangers, préposés à la défense de la ville, au service de l'artillerie, ou faisant partie de la garde du corps du prince.

Afin de donner une idée aussi exacte que possible de la population de Nancy à l'époque dont je m'occupe, j'ai compulsé minutieusement les comptes du trésorier et du receveur général de Lorraine, ainsi que ceux du cellérier, et j'y ai pris les noms de tous les individus qui paraissent y être indiqués comme habitant la ville. Ces comptes m'ont aussi permis de compléter différentes désignations, en ajoutant des noms de famille à de simples prénoms. On sait qu'autrefois, et cet usage était encore pratiqué au XVIe siècle, les noms de profession étaient presque toujours substitués aux noms propres, lorsqu'il s'agissait de personnages d'un ordre secondaire. Delà cette foule de dénominations qui se sont transmises de père en fils, et auxquelles, si on voulait remonter un peu loin, on trouverait bien certainement une origine dont certains amours-propres croiraient devoir rougir.

Le document que je publie a donc, de quelque manière qu'on l'envisage, un véritable intérêt historique ; je me suis efforcé de le rendre plus intéressant encore par les nombreuses annotations que des recherches récentes m'ont permis d'y faire, et qui portent presque toutes sur des particularités peu connues.

Premier compte que rendent Girard Oudet et Adam de Bazien, demeurans à Nancy, tant en recepte comme en despence des deniers par eulx receuz des mannans et habitans dudict Nancy et faulbourg Sainct Nicolas pour la solde et payemens des mortepayes (1) ordonnez à la garde des portes et guetz dudict Nancy de l'ordonnance de Madame et Monseigneur de Vaudemont (2), et ce pour les moys de decembre, janvier, febvrier et mars mil cinq cens cinquante ung, apvril, may, juing, juillet, aoust, septembre, octobre, novembre et decembre mil cinq cens cinquante deux, que sont treize moys, à raison de trois gros par moys comme sensuyt.

Premier, la rue du petit Bourget commenceant à la porte la Craffe.

Recepte.

De Jehan de Nammur, menusier..........	iij fr. iij g.
De François Baise, forbisseur.............	iij fr. iij g.
De Mengeot Ducat, recouvreur............	iij fr. iij g.
De Colas, tixerant.........................	iij fr. iij g.

(1) On appelait ainsi les soldats engagés par la ville, moyennant une rétribution, pour garder les portes et les murailles; à Metz, on leur donnait le nom de *soldoyeurs*. Les ducs de Lorraine n'avaient pas, comme on sait, d'armée permanente, et, en temps de guerre, ils prenaient à leur service de ces compagnies d'aventuriers dont le métier était de se louer au plus offrant. On voit, par exemple, dans les comptes de cette année 1551-52, des mentions de dépenses faites pour enrôler des *soudards*, des lansquenets et des piétons allemands. Les troupes régulières, si l'on peut se servir de cette expression, ne se composaient que des archers de la garde, des compagnons de retenue de l'artillerie et de la compagnie du prévôt des maréchaux, laquelle faisait à peu près les fonctions de la gendarmerie actuelle.

(2) Christine de Danemark, mère de Charles III, et Nicolas de Lorraine, comte de Vaudémont, oncle de ce prince, régents du duché pendant sa minorité.

De l'homme qui se traine, decedé (1) emmy octobre an de ce compte, receu pro rata........ ij fr. x g. iiij deniers.

Et de sa femme nichil (2) pour ce qu'elle s'a rendue servande à son gendre nommé le petit Didier, boullengier, des le deces de sondict marit.

De Colas de Solrux (Saurupt)............ iij fr. iij g.
De Girard Dorel, mainouvrier............. iij fr. iij g.
De Waulthier le cousturier (3)............. iij fr. iij g.
De Guillaume, podecuyr (4)................ iij fr. iij g.
De Claudin, sallepetrier.................... iij fr. iij g.
De Parisat le concierge..................... iij fr. iij g.
De Jehan Waultrin dit Laffray, pasticier..... iij fr. iij g.
De Didier Carmouche, rouyer (5).......... iij fr. iij g.

(1) On voit, par un grand nombre de mentions subséquentes, que la peste régnait à Nancy en 1551-52. Une note placée à la fin du compte de Girard Oudet et Adam de Bazien, porte : « Lesdicts commis mectent en despence la somme de...... pour les interestz qu'ilz ont heuz durant ladicte année à l'occasion du dangier de peste qu'a regné audict Nancy et faulbourg, lesquelz estans contrains entrer ez maisons pestiferées y ont acquis grande infirmité de maladie, mesmement ayant eus dangier de peste, parquoy sont estés mis aux champs certain temps par grand froidure et calamités et interessés en leurs maisons. »

(2) *Nihil*, rien.

(3) Il n'y avait pas alors de couturières : c'étaient des ouvriers qui confectionnaient les vêtements d'hommes comme ceux de femmes. Dans les chartes qu'obtinrent, en 1594, les couturiers et tailleurs d'habits de Nancy, un article porte qu'ils ne pourront travailler pour hommes et femmes ensemblement, et qu'en se faisant recevoir dans la maîtrise, ils devront « faire choix et option du sexe pour lequel ils auront affection de travailler. »

(4) Dénomination qui paraît analogue à celle de *pot-de-fer*, par laquelle on désigne des espèces de chaudronniers ambulants.

(5) Faiseur de roues, charron. Il existe, dans notre pays, un grand nombre de familles Royer, Rouyer, dont le nom tire bien certainement son étymologie de la profession qu'exerçaient leurs ancêtres.

De Nicolas Rousette, appoticaire........... iij fr. iij g.
De Thiery le serrurier.................. lij fr. iij g.
De Didier loillier (1).................... iij fr. iij g.
De Andreu Folia, mainouvrier, qui a decedé à la fin du mois de juillet an de ce compte, receu de luy pro rata. ij fr.
Et pour sa vefve depuis ledict mois à raison d'ung gros et demy par moys, receu pro rata........... vij g. et demy.
De Colas, chandellier, qui deceda à la fin d'octobre année de ce compte............................. ij fr. ix g.
Et pour sa vefve deux moys.................. iij g.
De Jollain, bouchier...................... iij fr. iij g.
De Adriam, le forbisseur................. iij fr. iij g.
De Ragond, le marchal, qui deceda à la fin de juillet, pour ce.. ij fr.
Et de sa vefve pour les cinq mois restans.. vij g. et demy.
De Jehan Breton, clerc juré (1)........... iij. fr. iij g.
De Jehan Darboys, bouchier, que fut marié au premier de juing an de cedict compte.......................... xxj g.
De Mengin, sellier, marié au premier de juillet... xviij g.
De Mengin de Crevy (Crévic)............. iij fr. iij g.
De Claude de Sainct Moris............... iij fr. iij g.
De Bastien Paris, sellier................. iij fr. iij g.
De Colin Dobrey, mercier, qui deceda à la fin de juing. xxi g.
Et de sa femme nichil pour ce qu'elle deceda la premiere.
De Morizat le boullengier................ iij fr. iij g.
De Claudin, bourlier..................... iij fr. iij g.
De Hellowy, vefve.................. xix g. et demy.
De Mengenaire, cousturier............... iij fr. iij g.

(1) Ou plutôt l'oillier, l'huilier.

(2) Secrétaire de la ville et greffier du tribunal chargé de la police municipale.

De Bietrix l'artilliere, vefve............ xix g. et demy.
De Jehan Jacot, marchant................ iij fr. iij g.
De Thomas le pelletier.................. iij fr. iij g.
De Jehan Fezelat, bonnetier.............. iij fr. iij g.
De Katherine la marchaulde, vefve...... xix g. et demy.
De Christophe Aubry, clerc d'office......... iij fr. iij g.
De Collignon, clowetier (cloutier)........... iij fr. iij g.
De Pierre Colas, courdonnier............. iij fr. iij g.
Du Morica, mulletier................... iij fr. iij g.
De Anthoine le mulletier................ iij fr. iij g.

De Jehan Brenon, qui deceda à la fin de juing ondict an, pour ce.................................. xxj g.

Et de sa vefve pour les six mois restans.......... ix g.
De Ferry le cousturier.................. iij fr. iij g.

De Claudin Rayesouche, qui vint resider à Nancy au premier de mars an de ce present compte, pour ce receu seullement................................ ij fr. vi g.

De maistre Jacques la Mesche (1)........... iij fr. iij g.
De Symon le pasticier.................. iij fr. iij g.
De Michiel le Brun dit le miste (2)......... iij fr. iij g.
De Ysabillon Danyere, vefve................. xix g.
De Jehan Danyere, armurier............. iij fr. iij g.

De Cintry l'appoticaire, decedé à la fin de may aux champs par dangier de peste, pour ce.................. xviij g.

De maistre Robert Morel, armurier......... iij fr. iij g.
De la vefve feu maistre Didier le barbier... xix g. et demy.
De Colas le barbier, jeusne filz............ iij fr. iij g.
De Andreu le bouchier................... iij fr. iij g.

(1) Chirurgien. Il fut anobli en 1537.

(2) Ou le mistre ; de *minister,* maître des hautes œuvres, bourreau. Le surnom de miste est probablement un sobriquet injurieux.

De Jehan Bouzat, sellier.................. iij fr. iij g.

De la vefve feu Colas le portier........ xix g. et demy.

De Colas Waillart, pallefrennier, et sa belle mere, faisans ung feu et mesnage........................ iij fr. iij g.

De Petit Jehan, bourrellier, et son filz, faisans ung feu et mesnaige................................ iij fr. iij g.

De Nicolas Baxat dit Roucellat, fournier...... iij fr. iij g.

De François Gellée, mercier (1)............ iij fr. iij g.

De Pierre Collesson, hoste (hôtelier)....... iij fr. iij g.

De Claude le boullengier................. iij fr. iij g.

De Gacon le recouvreux................. iij fr. iij g.

De Benoist le messaigier, qui n'avoit de quoy pour le gaiger et reffusant disant ne tenir mesnage, residant le plus souvent à Condé où il a decedé par dangier de peste, receu seullement de luy une piece papale vallant sept solz, pour ce icy................................ v g. iiij d.

De Brenon l'huyssier.................... iij fr. iij g.

De Jehan Henry, orphevre, jeusne filz tenant bouticle, venu au premier de mars..................... ij fr. vj g.

De Jacques Briseur..................... iij fr. iij g.

De Claudon, vefve de Colas le mercier....... xix g. i d.

De George Howart, barbier, tenant mesnaige jusques à la fin d'aoust que lors son beau filz Claude le boullengier, le mena en sa maison pour le nourrir ad cause de maladie de luy et de sa femme, d'aultant qu'ilz ne se pouvoient nourrir et alymenter, et depuis decedés, dont pour la ratte du temps

(1) Les merciers, qu'on voit figurer ici en grand nombre, et à l'exclusion des autres marchands, vendaient une foule de petits objets qui ne sont plus aujourd'hui de leur ressort, notamment les articles de luxe à l'usage des femmes, les parfums, les arômes, etc., etc. La qualification de marchands s'appliquait à ce que nous nommions les négociants, avant qu'on n'eût détourné ce mot de sa véritable signification.

receu icy.................................... ij fr. iij g.

De Jacques de Condé, hoste.............. iij fr. iij g.

De Claudin Barrois, sellier............... iij fr. iij g.

De Didier Patenostre, taillandier.......... iij fr. iij g.

De Jehan Beaufort (1).................... iij fr. iij g.

Du petit Didier, boullengier............... iij fr. iij g.

De Girard Bourguignon, pasticier.......... iij fr. iij g.

De Colas Herbel, appoticaire.............. iij fr. iij g.

De Didier Pariset, jadis valet de chambre de monseigneur le duc Anthoine cui Dieu absoil.............. iij fr. iij g.

De maistre Didier le marchal.............. iij fr. iij g.

De Jacques de Goze (2), orphevre, qui deceda à la fin d'octobre année de ce compte par dangier de peste aux champs, à raison de unze moys luy vivant, pour ce........ ij fr. ix g.

Et de sa vefve pour les deux mois restans........ iij g.

De Jehan Parmentier, qui deceda environ le xv[e] de septembre, pour les neuf moys et demy luy vivant, receu icy.................................... ij fr. iiij g.

Et pour sa vefve à raison des trois moys et demy restans.................................... v g. iiij d.

De Jehan Boban, boullengier.............. iij fr. iij g.

De Jehan Maire, pottier d'estain........... iij fr. iij g.

De Mansuyn le cousturier, pour ce qu'il deceda à la fin de septembre,............................. ij fr. vj g.

Et pour sa vefve qui a tenu chambre et feu par deux moys, et depuis s'a mis au service de messire Claude Mesgnien, prebtre, son frere, icy......................... iij g.

De François Pillart, cousturier............ iij fr. iij g.

De Mengin Dance, charreton.............. iij fr. iij g.

(1) Grand veneur.

(2) Probablement du village de Gorze.

De Pierre Rouyer, tabellion............... iij fr. iij g.

De la vefve le Belgallant.............. xix g. et demy.

De Mengin Florentin.................... iij fr. iij g.

De Noel, mainouvrier................... iij fr. iij g.

De Pierre l'esperonnier................ iij fr. iij g.

De Nicolas de Goze, orphevre............. iij fr. iij g.

De Bastienne Crotte, vefve, qui deceda environ le xv. apvril................................ vj g. xij d.

De maistre Didier le sellier.............. iij fr. iij g.

De Colas Paige, courdonnier, qui deceda à la fin de septembre, pour ce, selon la ratte du temps, que sont dix mois, receu................................ ij fr. et demy.

Et pour sa vefve, trois moys restans..... iiij g. et demy.

De Waultrin le cousturier, qui deceda à la fin de may, an de cedict compte, que sont six moys, pour ce...... xviij g.

Et pour sa vefve, pour les autres sept mois restans de cedict compte............................ x g. et demy.

De Jenin de Hault, qui deceda à la fin d'apvril, receu pour le temps de son vivant, que sont cinq moys......... xv g.

Et de sa vefve, à raison de huict moys restans..... xij g.

De Colas Daniel, courdonnier............. iij fr. iij g.

De Jehan Chrestien, hocquebutier.......... iij fr. iij g.

De Jacques du Tart, orphevre, marié au premier de mars, receu selon le temps....................... ij fr. vj g.

De Estienne, potier d'estain............... iii fr. iii g.

De Jehan de Waubecourt, courdonnier...... iij fr. iij g.

De la vefve Honnoré le mulletier, pour avoir tenu chambre et mesnaige par l'espace de sept moys finissant au dernier de juing et depuis servant maistre............. x g. et demy.

De Jehan d'Essey, cousturier.............. iij fr. iij g.

De la vefve François Millet............ xix g. et demy.

De Claudin Tolley, pelletier............... iij fr. iij g.

De Dieudonné le sellier.................. iij fr. iij g.

De Claudin Esmel, cousturier, qui deceda à la fin de febvrier an de cedict compte, receu.................... ix g.

Et de sa vefve pour les dix mois restans.......... xv g.

De Claudin de Ceintrey, cousturier......... iij fr. iij g.

De Florentin Gauthier, cousturier.......... iij fr. iij g.

De Bernardin de Remycourt, pour sa maison. iij fr. iij g.

De Nicolas Darboys...................... iij fr. iij g.

De la vefve Nicolin Jenyn.............. xix g. et demy.

De Claudin Jenin, lequel a tenu mesnaige depuis le commencement de ce present compte jusques à la fin d'aoust qu'il s'a tenu avec sa belle mere, receu pour ledict temps. iij fr. iij g.

De Claudin le Roy, courdonnier............ iij fr. iij g.

Du senateur Belon (1) qui a tenu mesnaige par cinq moys et depuis absent................................ xv g.

De Colas, grossoyer orphevre, qui deceda à la fin de decembre 1551, pour ce.......................... iij g.

Et pour sa vefve, pour quatre mois qu'elle a demeuré vefve (2).................................... vj g.

Et depuis remariée à ung autre grossyer (*sic*) nommé Nicolas, au premier de may, pour ce receu............ ij fr.

De la vefve Didier d'Essey............ xix g. et demy.

De Colas Hanns......................... iij fr. iij g.

(1) Ou Bellon. Ce personnage figure, dans les comptes du trésorier général, comme touchant 2,000 francs, monnaie de Lorraine, pour ses gages de l'année 1551-52.

Plusieurs circonstances pourraient porter à croire qu'il s'agit ici de Pierre Belon, médecin et naturaliste célèbre ; mais la qualification de *sénateur*, jointe à son nom, ne permet guère de s'arrêter à cette supposition.

(2) On voit, par cette mention, qu'alors une veuve pouvait se remarier presqu'aussitôt après le décès de son mari.

De Pierre de Quariere, dorreur........... iij fr. iij g.
De la Vergiere, vefve................ xix g. et demy.
De Jacques le Roux, orphevre............. iij fr. iij g.
De Yvonnet, courdonnier................. iij fr. iij g.
De Girard Michiel, tailleur et vallet de chambre de feu monseigneur le bon duc Anthoine, cui Dieu absoil. iij fr. iij g.

La rue de la Boudiere.

De messire Nicole Daget (1).............. iij fr. iij g.
De messire Girard Bouchon (2)............ iij fr. iij g.
De monsieur Lasson, chantre de Sainct George. iij fr. iij g.
De monsieur le prevost des chanoines (3).... iij fr. iij g.
De messire Pierre [Yvon], chantre (4)...... iij fr. iij g.
De monsieur le president (5).............. iij fr. iij g.
De Didier [Mecy] l'orphevre.............. iij fr. iij g.
De la vefve Picquemin, qui deceda à la fin de may, pour ce seullement receu........................... ix g.
De Colas Lanticque, menusier.............. iij fr. iij g.
De Jehan de Lyon, mercier............... iij fr. iij g.
De maistre Anthoine le Poix (6)............ iij fr. iij g.

(1) Chanoine de la collégiale Saint-Georges ; il était trésorier de cette église en 1554.

(2) Chanoine de Saint-Georges.

(3) Jean Billequet, docteur en théologie ; il avait été conseiller du duc Antoine.

(4) De Saint-Georges.

(5) Le président de la Chambre des Comptes. — On trouve, dans les comptes du trésorier général, pour 1551-52, Nicolas et Claude Mengin, qualifiés tous deux de président des Comptes. Nicolas Mengin mourut le premier, et il est probable qu'il fut remplacé par Claude, qui était auparavant conseiller, secrétaire ordinaire et auditeur des Comptes.

(6) C'est le célèbre Antoine Le Pois, qui fut tout à la fois médecin et conseiller de Charles III et savant antiquaire.

De Jehan la barbatte.......................... iij fr. iij g.
De Jehan le Moyne, appoticaire (1)......... iij fr. iij g.
De maistre Christophe Didelot, secretaire (2).. iij fr. iij g,
Du viel Jehan Berbatte.................... iij fr. iij g.
De Didier du Molin, coureur.............. iij fr. iij g.
De messire Claude Mesgnyen [prêtre]........ iij fr. iij g.
De Loys le cousturier...................... iij fr. iij g.
De Babon, verriere [vitrière]......... xix g. et demy.
De Jehan Francisque.................... iij fr. iij g.
De Colas Champenois, courdonnier......... iij fr. iij g.
De petit Jehan, sonnetier (3).............. iij fr. iij g.
De Clement Malhoste, mercier............. iij fr. iij g.
De Franctaupin, marchant................. iij fr. iij g.
De Pierre de la Caise (4)................. iij fr. iij g.
De la vefve feu Claude le serrurier..... xix g. et demy.
De messire Jehan Bagard................. iij fr. iij g.
De messire David (5).................... iij fr. iij g.

De Monsieur de Jaillon (6), pour deux moys residant en la ville en la maison du feu pere de monsieur le president et depuis residant à la court [au Palais] et absent, pour ce icy. vj g.

Et depuis les unze moys restans, receu de Madame la presidente, pour ladicte maison................. ij fr. ix g.

(1) Il fut anobli en 1537.

(2) Ordinaire du duc.

(3) Faiseur de sonnettes pour les oiseaux de chasse.

(4) Sommeiller d'échansonnerie.

(5) David Bourgeois, chanoine de Saint-Georges, de même que Jean Bagard.

(6) C'est peut-être le même qu'on trouve désigné, dans les comptes du trésorier général, sous le nom de *Jaallon,* avec la qualification de « précepteur de Monseigneur (le duc). »

De Jehan l'orphevre (1)................ iij fr. iij g.
De Monsieur le Receveur general (2)....... iij fr. iij g.
De Colin Maimbourg, eschevin (3)......... iij fr. iij g.
Du maistre des enffans de chœur (4)........ iij fr. iij g.
De Jehan Gaynnier (5), forbisseur.......... iij fr. iij g.
De Barthremin le forbisseur.............. iij fr. iij g.
De Pierre Colliquet, hault boys............ iij fr. iij g.
De François Mathieu, bouchier............ iij fr. iij g.
De Jehan Chrestien, secretaire [du duc] (6).. iij fr. iij g.
De Claudin le Clerc, marchant (7).......... iij fr. iij g.
Du maistre Chappellier, maistre queux (8)... iij fr. iij g.
De Claudin Maillard, cousturier............ iij fr. iij g.
De grant Jehan, bancquier................ iij fr. iij g.
De maistre Jehan de Goze (9).............. iij fr. iij g.

(1) Jean Bertriset, orfèvre et essayeur en la Monnaie.

(2) Humbert Pierrot, receveur général de Lorraine.

(3) C'est-à-dire membre du tribunal criminel. Il était en même temps contrôleur du passage de Nancy.

(4) Mathieu Lasson ; il était aussi maître de la chapelle du duc.

(5) C'est un nom de profession, devenu nom propre : gaînier signifie fabricant de gaînes.

(6) Le fils ou le petit-fils de Chrétien, secrétaire de René II, l'un des interlocuteurs du Dialogue sur la guerre du duc de Bourgogne contre la Lorraine.

(7) Claude le Clerc et Jean Bertrand avaient le privilége de vendre les draps de soie et de laine pour le duc et les officiers de la cour.

(8) Chef de cuisine. Son véritable nom était Jean Valet, *dit* Chappellier. Son fils, appelé aussi Jean Valet, était chanoine de Saint-Georges.

(9) Ou de Gorze ; il est qualifié successivement de peintre de Madame et de Monseigneur.

De la vefve du feu contrerolleur de la monnoye, laquelle s'a retirée des le mois d'aoust, an de ce compte, au Pont à Mousson, pour ce icy.................. xiij g. et demy.

De Colas le cousturier..................... iij fr. iij g.

De maistre Michiel le chantre.............. iij fr. iij g.

De Loys de Lescut (1)..................... iij fr. iij g.

De Girard Serrier, cousturier.............. iij fr. iij g.

De Jehan Laistre, mainouvrier............ iij fr. iij g.

De Jacques, brodeur...................... iij fr. iij g.

De Jehan Rouyer, tabellion............... iij fr. iij g.

De Nicolas Davillers, sellier.............. iij fr. iij g.

De Messire Guyot (2)..................... iij fr. iij g.

De Messire Claude, rentier (3)............ iij fr. iij g.

De Poirot le sellier....................... iij fr. iij g.

De Jacques Vyon, auditeur des Comptes..... iij fr. iij g.

De Claudin de Hault (4)................... iij fr. iij g.

De Claudin le sommeillier................. iii fr. iij g.

De Didier Menget, greffier, pour deux moys qu'il a payé en son vivant................................. vj g.

Et depuis sa veuve absente.

De Jacques Guerin (5)..................... iij fr. iij g.

(1) Sans doute de la famille de Lescut, dont un des membres, Nicolas, était alors secrétaire et auditeur des Comptes, et l'autre, Jean, lieutenant-général au bailliage de Nancy.

(2) Guyot Beaufils, chanoine de Saint-Georges et chapelain du comte de Vaudémont.

(3) Claude Vyon, *rentier* de Saint-Georges.

(4) Il est qualifié d' « ymagier » dans les comptes du trésorier général, en 1559 ; il décora de têtes de lion le bassin de la fontaine du Palais.

(5) Ou Garin, concierge de l'armurerie.

De Hugues des Moynes.................... iij fr. iij g.
De Florentin l'orphevre (1).............. iij fr. iij g.
De maistre Claude, l'hoste................ iij fr. iij g.
De maistre Jehan de Dijon (2)............. iij fr. iij g.
De Jehan Olry, sergent.................. iij fr. iij g.
De maistre Gaspard Beurges (3)........... iij fr. iij g.
De maistre Nicolas de Lescut (4)........... iij fr. iij g.
De Jehan de Fricourt, appoticaire.......... iij fr. iij g.
De Didier, boullengier.................... iij fr. iij g.
Et sa belle mere ne faisant que ung feu.
De Colas Thiery, courdonnier............. iij fr. iij g.
De Ysabillon, vefve.................. xix g. et demy.
De Jehan de Lescut, lieutenant (5).......... iij fr. iij g.
De monsieur de Ripviere................. iij fr. iij g.
De Jacques Menget, procureur............ iij fr. iij g.
De Medart, painctre (6).................. iij fr. iij g.
De Claudin Champenois.................. iij fr. iij g.
De Colas, herbier...................... iij fr. iij g.
De Colas Musnier, cousturier. .... iij fr. iij g.
De Regnauld le marchal.................. iij fr. iij g.
De maistre Laurent le sellier.............. iij fr. iij g.
De Didier Piedeschaulx.................. iij fr. iij g.

(1) Tailleur en la Monnaie.

(2) Chirurgien.

(3) Auditeur des Comptes, secrétaire ordinaire du duc.

(4) Auditeur des Comptes et secrétaire.

(5) Lieutenant-général au bailliage de Nancy.

(6) Medard Chuppin, peintre des ducs François et Charles III ; anobli par ce dernier prince en 1567. J'ai longuement parlé de cet artiste dans mon travail intitulé : Quelques notes sur des peintres lorrains des XVe, XVIe et XVIIe siècles.

De François Regnauldin, boullengier........ iij fr. iij g.
De Nicolas, pasticier...................... iij fr. iij g.
De Jehan Friche, cellerier [de Nancy]....... iij fr. iij g.
De Sire Jehan, tabellion.................. iij fr. iij g.
De Claudin Marjollet, potier de terre........ iij fr. iij g.
De Claudin Guillaume, cousturier.......... iij fr. iij g.

Rue des Marchaulx.

De petit Jehan Poiresson.................. iij fr. iij g.
De Pierre de la Plainche.................. iij fr. iij g.
De Gergonne le boullengier................ iij fr. iij g.
De Francois Thierion..................... iij fr. iij g.
De Nicolas Mesnaige, serrurier............ iij fr. iij g.
De Bastien Bone, serrurier................ iij fr. iij g.
De Estienne l'esperonnier................. iij fr. iij g.
De la vefve maistre Jehan Hellée, decedée à la fin d'aoust, pour ce icy........................ xiij g. et demy.
Du petit Marchant........................ iij fr. iij g.
De Jehan de Pairey [Parey], masson....... iij fr. iij g.
De Fouyn le cuysenier.................... iij fr. iij g.
De Claudin le barbier..................... iij fr. iij g.
De Jehan de Darney, cousturier............ iij fr. iij g.
De Aymond le marchal.................... iij fr. iij g.
De Aymond le serrurier, qui deceda emmy le moys de juillet, dont pour sept moys et demy de son vivant, receu seulement......................... xxij g. et demy.
De Jehan le tixerant, residant audict Nancy jusques par tout le moys de may qu'il s'a rendu absent et n'est poinct revenu, pour ce.............................. xviij g.
De Henry, rouyer......................... iij fr. iij g.
De Humbert le bouchier................... iij fr. iij g.
De Francoise, vefve de Courbel, tenant chambre et feu des

le commencement de ce present compte jusques par tout la fin du mois d'apvril qu'elle s'a retiré aupres d'une sienne seur vefve de Jehan de Vosges, pour ce icy pour lesdicts cinq mois.............................. vij g. et demy.

De maistre Jacquemin le marchal........... iij fr. iij g.

De Colas Epverard, menusier............. iij fr. iij g.

De la vefve maistre Francois, marchal... xix g. et demy.

De maistre Henry Toussains (1)........... iij fr. iij g.

De George de Harpont..................... iij fr. iij g.

De Claudin Lundi, forbisseur.............. iij fr. iij g.

De Jehan Buttel, menusier, qui a decedé au premier de septembre, pour ce icy...................... iij fr. iij g.

De Locquin, maistre queux de Madame, pour quatre moys qu'il a tenu mesnaige audict Nancy, et depuis absent, pour ce...... .... xij g.

De la vefve Chosesure................ xix g. et demy.

De Didier le marchal venu au premier de janvier, pour ce receu... iij fr.

De Poinceat, rouyer, venu resider audit Nancy des le moys de juillet an de cedict compte, receu.............. xviij g.

De Pierre de Fleville..................... iij fr. iij g.

De Pierrat de l'escuyerie, qui deceda à la fin de may, pour les six moys precedens, receu....... .... xviij g.

Et de sa vefve, pour les sept moys restans, pour le temps de ce present compte.................... x g. et demy.

Rue de l'Escuyerie.

De Pierron Mourquin................... iij fr. iij g.

De Colas le challont....................... iij fr. iij g.

De Noz Pere, paleffrenier................ iij fr. iij g.

(1) Substitut du procureur général.

De la vefve Jehan Fais du feu......... xix g. et demy.

De petit Jehan le bossus, pour douze moys qu'il a tenu mesnaige, et depuis mort à l'hospital, pour ce icy.... iij fr.

Du bon Mengin, courdonnier.............. iij fr. iij g.

De Jehan de toutes villes................. iij fr. iij g.

De Maldisnez............................. iij fr. iij g.

De Mengin Drouyn........................ iij fr. iij g.

De la Chappelliere, vefve tenant mesnaige six moys durant et depuis retirée aupres de Claude Barbier, son beau filz, pour ce icy.................................. ix g.

De la vefve le Hocqueley, pour cinq moys qu'elle a tenue chambre et depuis mariée à ung staknechtz alleman, pour ce receu.................................. vij g. et demy.

De la vefve Jehan d'Orleans........... xix g. et demy.

De Claude Warin, courdonnier............ iij fr. iij g.

De Nicolas Tranchemontaigne [dit le Mouton, jadis palefrenier du duc Antoine]..................... iij fr. iij g.

De Jehan de Strasbourg, bouchier......... iij fr. iij g.

De Jehan de la lictiere, pour trois mois qu'il a tenu mesnaige, et depuis absent............................ ix g.

De Andreu Raizel......................... iij fr. iij g.

De Andreu le tarillon, qui a vescu seullement deux moys sans femme, pour ce............................ vj g.

De Didier Mathieu, bouchier.............. iij fr. iij g.

De Didier Pacquel, monnoyer............. iij fr. iij g.

De Jehan des grans moullins, pour quatre moys qu'il a residé à Nancy et depuis absent, pour ce............. xij g.

De Jehan, serrier, pour six moys qu'il a vescu, pour ce.. xviij g.

De Jehan de Champaigne, vallet des paiges... iij fr. iij g.

De Didier, vigneron, venu au premier du dernier moys de ce compte, pour ce............................ iij g.

De Jehan Garel, courdonnier, pour huict moys qu'il a residé audict Nancy et depuis absent, pour ce......... ij fr.

De Colas la Belle, tixerant, qui a vescu six moys, et mort par dangier de peste, pour ce icy receu........... xviij g.

Et de sa femme nichil, pour ce qu'elle morut precedemment.

De Robert le tonnellier.................... iij fr. iij g.

La rue Recullée.

De Bastien, pottier d'estain................ iij fr. iij g.

De Jehan d'Euroffe, musnier à la Poterne, pour sept moys qu'il a tenu mesnaige audit lieu et depuis absent, pour ce icy.. xxj g.

De Mengin le vinaigrier................. iij fr. iij g.

De Morize petit maire, pour ung moys qu'il a tenu mesnaige audit Nancy et depuis fiffre aux soldars monsieur de Ronne (1), pour ce........................... iij g.

De Jehan Anthoine, recouvreur, qui a decedé luy et sa femme par dangier de peste aux champs, au premier d'apvril, pour les moys precedens............ xij g. et demy.

De Bertrand Hurauld..................... iij fr. iij g.

De Pierre le tixerand.................... iij fr. iij g.

De Jehan François, dit Nairel............. iij fr. iij g.

De Gigould Noel......................... iij fr. iij g.

De Robert Maisiere, menusier............. iij fr. iij g.

De Henry, cherrier, qui deceda à la fin de mars, pour ce.. iij g.

De Bernard Plansson..................... iij fr. iij g.

De Claudin, boullengier.................. iij fr. iij g.

De messire Jehan Beaucousin, prebtre....... iij fr. iij g.

(1) Jean de Savigny, sieur de Rosne, bailli de Nancy.

De Demenge de la lictiere................ iij fr. iij g.

De Jehan des haultes œuvres [le bourreau].... iij fr. iij g.

De Jehan Lyonnet, qui a demeuré quatre moys à Nancy et depuis s'absenté, receu........................ xij g.

De Steff Saville......................... iij fr. iij g.

Et de sa belle mere.................. xix g. et demy.

De George, tarillon, qui a vecu quatre moys et demy, pour ce icy........................... xiij g. et demy.

Et pour environ trois moys que sa femme fut en vyduyté jusques ad ce qu'elle se remaria à Bernard Plansson, cy devant nommez, pour ce......................... iiij g.

Du Contaul, boullengier.................. iij fr. iij g.

De Francisque le tapicier, qui a tenu mesnage jusques par tout le moys de may et depuis son allé avecques Madame [la duchesse], pour ce icy......................... xviij g.

De Claudin le tonnellier.................. iij fr. iij g.

De Colas de Jainville; qui a esté gesté laidre [lépreux] des la fin de mars, pour ce icy..................... xij g.

De Fremyn le tixerand, pour cinq moys qu'il a residé à Nancy et depuis absent, receu................... xv g.

De Girard, potier, filz de Jarville .... iij fr. iij g.

De Georgeat, mainouvrier................ iij fr. iij g.

De la vefve Arnould, le tourneur....... xix g. et demy.

De Colas Blan pain, masson............... iij fr. iij g.

De Mansuyn le tixerant, qui a tenu mesnaige par l'espace de neuf moys et depuis s'a mis soldat ne tenant mesnaige, pour ce icy............................... ij fr. iij g.

De Didier Betordat, cousturier............ iij fr. iij g.

De Jarville le fossier [fossoyeur?] qui a vescu deux moys et demy, pour ce .... vij g. et demy.

Et pour sa vefve, pour les neuf moys et demy restans..................................... xiiij g. iiij d.

De Damp Colin........................ iij fr. iij g.

La vefve Holahée, pour cinq moys qu'elle a tenu mesnaige et depuis servant maistre, pour ce icy...... vij g. et demy.

De Jacobault, tixerant..................... iij fr. iij g.

De Jehan, serviteur au sieur de Lucy, pour quatre moys qu'il a tenu chambre et mesnaige et depuis s'a retiré servir son maistre, pour ce icy receu.................. xij g.

De Mathis le masson..................... iij fr. iij g.

De Estienne le tonnellier.................. iij fr. iij g.

De Guillaume Beaucier, forbisseur.......... iij fr. iij g.

De Mengeotte, vefve, pour dix huict moys qu'elle a tenu chambre et depuis absente et morte, pour ce icy receu. xij g.

De Jehan Chappellier, pour sept moys qu'il a residé à Nancy et depuis absent sans avoir retourné, pour ce icy.. xxj g.

De Anthoine le bricquier................ iij fr. iij g.

De Laurent le pasticier.................. iij fr. iij g.

De messire Laurent, prebtre.............. iij fr. iij g.

De Girard Queynnatte.................... iij fr. iij g.

De la Contesse, vefve, pour quatre moys qu'elle a tenu chambre et depuis servant maistre, pour ce icy....... vj g.

De Jehan, tixerand...................... iij fr. iij g.

De Demenge de Villers.................. iij fr. iij g.

La rue derriere les Estuves.

De Colas Lollier, bouchier, qui a vescu neuf moys de ce compte et morut à la fin d'aoust, sic........... iij fr. iij g.

Et de sa vefve, pour les quatre moys restans...... vj g.

De Mathis le mainouvrier................. iij fr. iij g.

De Colas le charpentier................. iij fr. iij g.

De Monsieur de Helmestat, pour sa maison derriere l'estuve................................ iij fr. iij g.

De Alizon, vefve de Pierre le rotisseur.. xix g. et demy.

De Jehan Belhoste.................... iij fr. iij g.

De Jehan Barbier, tixerand.................. iij fr. iij g.

De Jehan Le Roy, mainouvrier, pour six moys qu'il a tenu chambre et depuis servant à l'escuyerie, pour ce icy.. xviij g.

De Liegie, mainouvrier.................. iij fr. iij g.

De la vefve Adriain le pescheur, pour dix moys qu'elle a esté vefve, receu........................... xv g.

Et remariée à ung nommé Jehan Myotte, et pour les autres trois moys restans, receu pour mesnage entier.... ix g.

De la vefve Thiery Melyne.................... xix g.

De Didier le cocquelier, pour six moys qu'il a tenu maison et depuis absent à la fin de may, icy............. xviij g.

De Gegould Gouvenoulx et sa mere faisans seulement ung feu...................................... iij fr. iij g.

De Barbe des Meix, vefve............ xix g. et demy.

De Pierre des portes, mercier............. iij fr. iij g.

La rue Sainct Michiel.

De la vefve feu Mengeot Bouveron, qui a vescu six moys durant cedit compte, pour ce..................... ix g.

De Jehan Bouveron...................... iij fr. iij g.

De Colas Jehan, bouchier................. iij fr. iij g.

De grant Jehan Tuffiere.................. iij fr. iij g.

De François Mainal, bouchier............. iij fr. iij g.

De Colas, tonnellier.................... iij fr. iij g.

De Loyse, vefve.................... xix g. et demy.

De Pierrat le recouvreur et sa belle mere, faisans seulement ung feu.......................... iij fr. iij g.

De Jehan Clerc, masson................. iij fr. iij g.

De Mengin Gamuche, pour six moys et demy qu'il a vescu

durant ce compte, sic.................. xix g. et demy.

De Marie, vefve, pour cinq moys qu'elle a tenu chambre, depuis absente et non retournée, pour ce icy. vij g. et demy.

De Colas, secretaire du commun (1)........ iij fr. iij g.

De la vefve Colas le seneschal (2), pour six moys qu'elle a tenu chambre et depuis mariée à Beau Filz l'archier, pour ce icy...................................... ix g.

De Colas, pottier d'estain, pour deux moys qu'il a tenu mesnage et depuis absent, sic..................... vj g.

De Barthremin [Barthelémy] Picquet........ iij fr. iij g.

De la vefve Didier des Meix, pour six moys qu'elle a tenue chambre et depuis servant maistre Wolff, maillier, pour ce icy receu..................................... ix g.

De Moncel le bouchier................... iij fr. iij g.

De Loys le masson, pour neuf moys qu'il a vescu durant ce compte, pour ce icy..................... ij fr. iij g.

De Roze, vefve.................... xix g. et demy.

De Cornille, chantre à Madame, pour cinq moys qu'il a tenu chambre et depuis absent avec madicte dame, pour ce icy...................................... xv g.

De Claudin Crocque (3), painctre.......... iij fr. iij g.

De Demenge [Beurre] le fontenier [de l'hôtel]. iij fr. iij g.

De Didier Guynot, pour cinq moys et demy qu'il a tenu chambre et depuis absent, pour ce icy receu. xvj g. et demy.

De Annon, vefve, pour quatre moys qu'elle a tenue cham-

(1) On entend par ce mot les officiers subalternes du palais. C'est ainsi qu'on trouve, dans les comptes, des individus qualifiés de barbiers du commun.

(2) C'est un nom propre, ou plutôt peut-être un sobriquet, et non point une qualification.

(3) Ou Claude Crock, peintre des ducs Antoine, François et Charles III; anobli en 1556.

bre et depuis servant à messire Francois Cardinal, son cousin, pour ce icy receu.......................... vj g.

De Demenge, charreton.................. iij fr. iij g.

De Ragond le mercier.................... iij fr. iij g.

De Ysabel, vefve Humbert le rebecque (1). xix g. et demy.

De Jehanne Perrin et sa mere......... xix g. et demy.

De Claudin le genetaire.................. iij fr. iij g.

De Mengin lollier, reffusant pour ce qu'il demeure en la maison de la contesse de Salmes, receu seulement.... ix g.

De Jehan de Gondreville.................. iij fr. iij g.

De Colas Mamehu [ou Mainehu], qui a vescu quatre moys durant ce compte, pour ce.................. xij g.

Et de sa vefve nichil, pour ce qu'elle s'a mis au service d'Austienne.

De Didier Henry, messaigier.............. iij fr. iij g.

De messire Crespin, prebtre............... iij fr. iij g.

De messire Jehan Jalloy, prebtre........... iij fr. iij g.

De messire Jehan Thoullot, prebtre, par neuf moys qu'il a vescu durant ce present compte, pour ce icy..... ij fr. iij g.

De l'espinglier.......................... iij fr. iij g.

De Claude Jenyn le grant.................. iij fr. iij g.

De Alix, vefve........................ xix g. et demy.

De Anthoine, pasticier.................... iij fr. iij g.

De Colas de Wabecourt, courdonnier....... iij fr. iij g.

De monsieur de Haulsonville, receu pour sa maison, seulement.................................. xviij g.

(*La suite au prochain numéro.*)

(1) C'est-à-dire joueur de rebec.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

M. Guerrier de Dumast a fait don au Musée d'un dessin original de Grandville, fait par cet artiste pour être placé dans le titre d'une pétition adressée autrefois au gouvernement par la commission des hospices civils de Nancy. C'est une des plus spirituelles compositions de notre compatriote.

ACQUISITIONS FAITES PAR LE COMITÉ.

Le Comité du Musée lorrain, désireux d'enrichir cet établissement de tous les objets qui ont un cachet historique, a acheté à la vente du mobilier de feu M. Robert l'aîné, une commode en marquetterie, qui a appartenu à Stanislas. L'authenticité de cette provenance est mise hors de doute par la note suivante, écrite de la main de M. Robert, et qui est attachée aux clés de ce meuble : « Ces deux clefs ouvrent 3 tiroirs de la commode du Roi de Pologne. A la mort de ce grand prince, ce beau meuble fut donné au trisaïeul de Mme Robert. »

Le Comité a acquis aussi une sphère, posée sur un pied en bois où sont gravées à profusion les armes de Lorraine.

Enfin, il a fait l'acquisition de plusieurs dessins originaux de Grandville. Le Comité, voulant honorer toutes les gloires, à quelque époque qu'elles appartiennent, a pensé que les œuvres de notre compatriote étaient tout naturellement appelés à prendre place dans sa collection.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. Lepage.

Nancy, imp. de A. Lepage.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET DU

COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

2e ANNÉE. — 11e NUMÉRO. — FÉVRIER 1854.

Les membres du bureau de la Société d'Archéologie prient *très-instamment* leurs confrères en retard d'acquitter le prix de leur abonnement au Journal, de vouloir bien en faire parvenir le plus tôt possible le montant à M. l'abbé Guillaume, secrétaire-trésorier, Grande-Rue (Ville-Vieille), 35.

Le compte-rendu des recettes et des dépenses de la Société, présenté dans la dernière séance, et imprimé ci-après, atteste que beaucoup de personnes ont négligé de remplir, sous ce rapport, leurs obligations, bien que la seconde année soit sur le point d'expirer. Pour éviter pareille chose à l'avenir, l'envoi du Journal cessera d'être fait à ceux qui n'auraient pas payé leur abonnement pour la fin du mois de mars.

On pourra, en l'absence de M. l'abbé Guillaume, s'adresser, pour retirer les premiers volumes des Bulletins, chez M. Wiéner, secrétaire-adjoint de la Société, rue des Dominicains, 53.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 13 février.

Les procès-verbaux des deux dernières séances sont lus et adoptés sans aucune observation.

M. l'abbé Guillaume ayant été obligé de partir inopinément pour accompagner à Paris Mgr l'Evêque de Nancy, premier aumônier de la maison de l'Empereur, adresse à M. le Président, pour en donner communication à la Société, le résumé de sa gestion, en qualité de trésorier, pendant le courant de l'année dernière, jusqu'au 31 décembre. Ce résumé donne les résultats suivants :

RECETTE.

Au 1er décembre 1852, il y avait en caisse..	954	50
La recette, y compris deux allocations de M. le Ministre de l'Instruction publique, l'une de 500 fr., touchée le 5 janvier, et l'autre de 300 fr., reçue le 31 août 1853, s'est élevée à un total de..................................	2,250	»
Ce qui porte la recette totale à...........	3,204	50
Le déboursé des dépenses s'élève à........	2,838	20
Il reste en caisse, au 31 décembre 1853....	366	30

Nota. Il est à se rappeler que la réimpression du premier volume, votée par la Société, a augmenté le chiffre ordinaire des mémoires de l'imprimerie.

JOURNAL.

Le nombre des abonnés est de 200 à peu près.

Au 1er décembre 1852, le Journal avait en caisse.	168	»
La recette jusqu'au 31 décembre 1853 a été de.	242	»
Recette totale...............	410	»
La dépense, depuis le 1er décembre 1852 jusqu'au 31 du même mois de 1853, s'élève à......	768	65
D'où la dépense excède la recette de.........	358	65

que la Société a payés, se réservant de retirer cette avance

sur la recette des arrérages et sur celle de l'abonnement courant, laquelle vient d'être préparée par l'envoi d'invitations du trésorier à MM. les abonnés.

Correspondance.

M. de Caumont, directeur de l'Institut des provinces, invite la Société d'Archéologie lorraine à se faire représenter au Congrès des délégués des Sociétés savantes des départements, dont la session de 1854 s'ouvrira le 20 mars prochain.

M. Eugène Hattin explique, dans une longue circulaire, les motifs qui l'ont forcé à discontinuer la publication de l'*Union littéraire*, à laquelle la Société d'Archéologie avait cru devoir souscrire.

Ouvrages offerts à la Société.

Antiquités celtiques et gallo-romaines du département de la Moselle, par M. Georges Boulangé.

Recherches historiques sur le canton de Metzerwisse.— Le Hakenberg, par M. Th. de Puymaigre.

Les Marches de l'Ardenne et des Woëpvres, par M. Jeantin (2 vol. in-8°).

Extrait du Nobiliaire de Belgique, concernant la famille de Kerckhove-Varent, et contenant la biographie du vicomte Joseph-Romain-Louis de Kerckhove-Varent, par M. Van der Heyden.

Prieurés de l'ancien évêché de Troyes, relevant de l'abbaye de Molesme, par M. Lucien Coutant.

Recherches historiques sur Jully-sur-Sarce, par le Même.

Mémoires de la Société Archéologique de l'Orléanais (tome II).

Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest (4e trimestre de 1853).

Bulletin mensuel de la Société de Sphragistique (octobre 1853).

Annales de la Société d'Archéologie de Belgique (tome II, 1re livraison).

Bulletin du Comité de la Langue, de l'Histoire et des Arts de la France (année 1853, n° 5).

Bulletin des Sociétés savantes, missions scientifiques et littéraires, etc. (1re livraison. — Janvier 1854.)

Admission et présentation de membres.

Est admis comme membre de la Société, M. le comte de Melano, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, Lettres et Arts de Londres.

Lectures.

M. Aug. Digot donne lecture d'un travail intitulé : De la Masculinité du duché de Lorraine.

MÉMOIRES.

ROLE DES HABITANTS DE NANCY EN 1551-1552 (*suite*).

La rue du Four sacré.

De monsieur le contrerolleur general (1)..... iij fr. iij g.
De Jehan Olry, parmentier [passementier]... iij fr. iij g.
De Didier Pillot, cherpentier.............. iij fr. iij g.
De Claude Leffert, courdonnier............ iij fr. iij g.
De François Nicolas, menusier............. iij fr. iij g.
De Girard le chappellier.................. iij fr. iij g.

(1) Bertrand Xaubourel, contrôleur général de Lorraine et Barrois, avait succédé à Jean Beurges ; il était auparavant contrôleur de la dépense ordinaire du duc.

De Thomas l'orphevre, pour neuf moys qu'il a residé à Nancy et depuis absent à Genesvre, sic........ ij fr. iij g.

De François le mercier.................... iij fr. iij g.

De Jehan de Lyon, brodeur................ iij fr. iij g.

De Claudin Xeullat, cousturier............. iij fr. iij g.

De Husson le tailleur...................... iij fr. iij g.

De Bourleymont, cousturier................ iij fr. iij g.

De Anthoine de Jaulney, boullengier........ iij fr. iij g.

De monsieur le prevost de Nancy (1)........ iij fr. iij g.

De Jehan Colin, cousturier, pour cinq moys et demy qu'il a vescu.............................. xvj g. et demy.

Et de sa vefve pour les sept moys et demy restans. xj g. iiij d.

De la Bourguignotte, vefve............. xix g. et demy.

La rue Nostre Dame.

De la vefve Thieriot Melyant.................. xix g.

De monsieur [l'abbé] de Sainct Martin....... iij fr. iij g.

De Jehan, serrier, demeurant en la maison de madame la seneschalle, pour neuf moys, et depuis absent par dangier de peste, et à leur retour s'a mis servant à monsieur de Haulsonville, dont pour lesdits neuf mois receu icy... ij fr. iij g.

La rue du Hault Bourget.

De petit Jehan, menusier.................. iij fr. iij g.

De Pierre Grandin, menusier.............. iij fr. iij g.

Du noire Colas.......................... iij fr. iij g.

De Claudin, cuysenier.................... iij fr. iij g.

De messire Claude, pour neuf moys qu'il a tenu chambre, et depuis absent à Sainct Mihiel et sa maison plaine d'Allemans par fourriers, pour ce icy receu seullement. ij fr. iij g.

(1) Peut-être Lyonnet Flory, qui avait été nommé prévôt de Nancy en 1537.

Du prieur de Nostre Dame.................. iij fr. iij g.

De Aulbert le masson..................... iij fr. iij g.

De maistre Jacques l'escripvain (1).......... iij fr. iij g.

De messire Pierre, prebtre................ iij fr. iij g.

De Didier le mercier..................... iij fr. iij g.

De Jacques Drouyn, venu au premier de mars an de ce compte, que sont dix moys, pour ce icy receu... ij fr. iij g.

De la vefve Crance.................. xix g. et demy.

De la Morette, vefve, pour trois moys de sa viduicté.....

Et depuis mariée à la Croix, pallefrenier, lesquels depuis ont tenuz trois moys maison et allez à Nommeny au service de Monseigneur de Vaudemont, pour ce icy......... ix g.

De maistre Dominique Doublet............ iij fr. iij g.

De Jehan Fortin, syèur.................. iij fr. iij g.

De Drouyn, pallefrenier.................. iij fr. iij g.

De Loys le mainouvrier................... iij fr. iij g.

De Didier Galloy, blanchisseur............. iij fr. iij g.

De Gondreville, recouvreur............... iij fr. iij g.

De Jacquot le bouchier................... iij fr. iij g.

De Lyenard, charreton [charretier].......... iij fr. iij g.

De Gargantua [menuisier], pour huict moys qu'il a vescu, pour ce icy................................ ij fr.

Et sa vefve servant maistre ledict Lyenard, pour ce nichil.

De Pierrot, cherpentier, pour neuf moys qu'il a vescu durant ce compte.......................... ij fr. iij g.

Et de sa vefve pour les quatre moys restans....... vj g.

(1) Il est inutile de faire remarquer que ce mot ne doit pas être pris dans le sens qu'on lui donne aujourd'hui : il désigne très-probablement soit un de ces faiseurs de manuscrits dont les ouvrages peuvent rivaliser, pour la netteté et la correction, avec les produits de la typographie ; soit simplement un écrivain public.

Dans un titre du XIV[e] siècle, relatif à Fénétrange, le mot latin *scriptor* signifie greffier.

De Catherine la moutoille, vefve....... xix g. et demy.

De Jehan des grans moullins (1)........... iij fr. iij g.

De Droullay........................... iij fr. iij g.

De Colas Emont, cherpentier, pour dix moys qu'il a vescu ondict an, pour ce........................ ij fr. vj g.

Et de sa vefve, pour les trois moys restans, receu icy................................. iiij g. et demy.

De Claudin le cherpentier.................. iij fr. iij g.

De Girard le tonnellier.................... iij fr. iij g.

De Catherine, vefve, pour unze moys et demy qu'elle a vescu pendant ce compte, icy.............. xvij g. iiij d.

De Nicolas Goubelet, mercier, venu au xv[e] de may, que sont pour cedit compte sept moys et demy. xxij g. et demy.

De Mengin le courdonnier.................. iij fr. iij g.

De Mengeon de Hault, vefve.................. xix g.

Du grant Didier, pour trois moys qu'il a tenu chambre et depuis absent, receu icy.......................... ix g.

De François Beaufort [veneur]............. iij fr. iij g.

De Gille, courdonnier...................... iij fr. iij g.

De Bastien le tonnellier................... iij fr. iij g.

Du Loup, cousturier....................... iij fr. iij g.

(1) Peut-être le fils ou le petit-fils d'un personnage qui joua un certain rôle pendant le premier siége de Nancy par le duc de Bourgogne. « Nicolas des Grands Moulins, que dedans la grande tour estoit, » dit la Chronique, lequel joyeusement les os menoit avec ses clo- » chettes (cliquettes), en disant de bonnes chansons ; quand venoit le » soir, les Bourguignons l'appeloient, disant : « Hé ! li canteur ; hé, » par foy, dis nous une cansonnette. » Ledit Nicolas au canton de la » fenestre s'alloit mettre ; commençoit à chanter et à sonner ses os ; à » puissance de flesches tiroient, le cuidant tirer, mais jamais ne le » peurent tirer pour le blesser ; le matin on trouvoit des flesches at- » tachées contre le mur, les autres cheoient ez barbiquenes. »

De Jehan Thouvenin (1)................. iij fr. iij g.

De la vefve Henry de Troye........... xix g. et demy.

De Jacques Pichonmel.................. iij fr. iij g.

De Perrin Bigairel, masson.............. iij fr. iij g.

De Demenge Clargel..................... iij fr. iij g.

De Colas la Bische...................... iij fr. iij g.

De Ysabel, vefve.................... xix g. et demy.

De Meyon, vefve..................... xix g. et demy.

De Mengin le serrurier, qui a residé à Nancy par quatre moys et depuis absent, pour ce icy................ xij g.

Du Challant, pour quatre moys qu'il a pareillement residé à Nancy...................................... xij g.

De Pierre l'huyssier.................... iij fr. iij g.

De Jacquot, revandeur.................. iij fr. iij g.

De Jehan Galloy........................ iij fr. iij g.

De Mengin l'armurier, pour six moys qu'il a vescu durant ce compte.................................. xviij g.

Et de sa vefve pour les sept moys restans.. x g. et demy.

De Claudin Dalemont, maistre queux....... iij fr. iij g.

De la vefve Ferry le bouchier, pour unze moys de sa viduyté, icy........................... xvj g. et demy.

Et à present remariée à ung nommé Vincent, pour les autres deux moys, receu.......................... vj g.

De Lorrette, vefve.................. xix g. et demy.

De Bernardin, cuysenier, pour six moys qu'il a tenu mesnaige et depuis serviteur à messire Nicole Millet, pour ce icy...................................... xviij g.

De Remey [Remy] le masson, pour unze moys qu'il a vescu durant ce compte......................... ij fr. ix g.

(1) Jean Paris, dit Thouvenin, maître maçon des ouvrages du duché de Lorraine et livreur juré de Nancy.

Et de sa vefve, pour les deux autres moys restans, receu.................................... iij g.

De Demenge le pelletier.................. iij fr. iij g.

De Wolff, maillier (1).................... iij fr. iij g.

De Girard de la monnoye (2).............. iij fr. iij g.

De Jacquot Wauldry, venu au premier de mars an de ce compte, que sont dix moys, pour ce receu icy. ij fr. et demy.

De la vefve Jehan de Tonnoy pour quatre moys trois sepmaines qu'elle a vescu an de cedict compte, sic.. vij g. ij d.

De Loys le sommellier................... iij fr. iij g.

De Nicolas Olry, eschevin [ordinaire]....... iij fr. iij g.

De Jehan [Rougerin], tapissier, pour six moys qu'il a tenu maison et apres portier de la Court [du Palais ducal], pour ce receu...................................... xviij g.

De Michiel, mainouvrier.................. iij fr. iij g.

De Mengin le tixerand.................... iij fr. iii g.

De maistre Hans, venu au premier de mars an de ce present compte, que sont dix moys, pour ce receu icy. ij fr. et demy.

De Humbert de Waulbecourt.............. iij fr. iij g.

De Friderich, pottier de terre............ iij fr. iij g.

De François le cherpentier................ iij fr. iij g.

De Claude Chabault (3).................. lij fr. iij g.

De Didier de la cherrue................... iij fr. iij g.

De Jehan fondeur (4), venu et nouveau marié des l'emmy septembre, que sont trois moys et demy, pour ce icy receu.................................. x g. et demy.

(1) Epinglier.

(2) Ouvrier de la Monnaie.

(3) Un nommé Nicolas Chaubault était, en 1561, maître maçon des ouvrages du duché de Lorraine.

(4) Probablement le célèbre fondeur Jean de Chaligny, dont les fils, David et Antoine, acquirent, comme leur père, une grande réputation.

De Jacquemin Fricadel.................... iij fr. iij g.

De Nicolas (1) l'argentier, pour quatre moys qu'il a tenu maison, pour ce icy............................ xij g.

De Jacques l'orphevre, pour six moys qu'il a vescu ondit an, sic.. xviij g.

Et de sa vefve, pour les sept moys restans, receu. x g. et demy.

De Amand Vyart dit le Jaul................ iij fr. iij g.

De Quvinam, pour sept moys qu'il a residé à Nancy et depuis absent à Sainct Dizier, sic.................. xxj g.

De la vefve Jehan, rouyer............ xix g. et demy.

De Symon Dayo, cousturier................ iij fr. iij g.

De Gabriel Brillon........................ iij fr. iij g.

De Estienne le masson.................... iij fr. iij g.

De Jennon la Ratte, vefve............. xix g. et demy.

De Gueury de Chadron.................... iij fr. iij g.

De Anthoine le cherpentier................ iij fr. iij g.

De messire Michiel, prebtre................ iij fr. iij g.

De Loys l'espinette (2), pour trois moys qu'il a tenu maison et depuis absent, sic............................ ix g.

De Jacquemin le masson.................. iij fr. iij g.

De Thomas, son filz, pour unze moys qu'il a vescu ondit an de ce compte, cy........................ ij fr. ix g.

Et de sa vefve, pour les deux moys restans, receu.. iij g.

De Claudin, trippier, pour dix moys qu'il a tenu mesmesnaige.............................. ij fr. et demy.

De Colas Dorel, pour cinq moys qu'il a tenu mesnaige et depuis absent à Metz, cy........................ xv g.

De Noel de la cherrue.................... iij fr. iij g.

(1) Nicolas de La Ruelle, argentier du duc.

(2) Louis Fuzelier, épinette ou joueur d'épinette du duc.

De Haguenowe, bossetier (1)............. iij fr. iij g.

De Colas Gellée, pour huict moys qu'il a tenu chambre et depuis absent de ce lieu de Nancy, icy pour lesdicts huict moys....................................... ij fr.

Du secretaire Bonadventure (2), venu au commencement de mars an de ce compte, que sont dix moys. ij fr. et demy.

Du gendre Jehan Marquet................. iij fr. iij g.

De monsieur de Flavigny (3), pour sa maison, receu seullement.................................. iij fr. iij g.

De maistre Girard Champenois (4).......... iij fr. iij g.

De monsieur de la Neuflotte (5)............ iij fr. iij g.

De maistre Jehan Willot................... iij fr. iij g.

De la vefve Nicolas de Vosges......... xix g. et demy.

De maistre Sebastien (6), pour trois moys qu'il a vescu pendant ce present compte........................ ix g.

De Willermin, bourreillier, demeurant en la maison de Claudine (7), vouée de Condé............... iij fr. iij g.

(1) Ou Haguenaw, bossetier et doreur ; il travaillait pour le duc.

(2) Bonaventure Rennel, nommé secrétaire le 12 juillet 1552.

(3) Le prieur des Bénédictins de Flavigny.

(4) Auditeur des Comptes.

(5) Dominique Champenois, sieur de Neuflotte (la Neuvelotte), docteur ès-droits, auditeur des Comptes.

(6) Probablement Sébastien Bouquet, qui avait été médecin du duc Antoine.

(7) Il se rattache au nom de cette femme une particularité historique assez curieuse : Claudine Boussart, qui était femme de chambre de Renée de Bourbon, épouse du duc Antoine, fut arrêtée et mise en prison sous l'accusation d'avoir empoisonné sa maîtresse. Mais les informations qui eurent lieu ayant fait reconnaître son innocence, elle fut relâchée, et on lui rendit ses biens, qui avaient été confisqués. Elle possédait, entr'autres choses, la seigneurie vouée du village de Condé, aujourd'hui Custines.

Un de ses descendants, le sieur Voué de Condé, fut, plus tard, employé par Charles III dans des négociations importantes.

De maistre François [Balthazard], fondeur... iij fr. iij g.
Du Maire, boullengier.................. iij fr. iij g.
De Claudin Marquaille.................. iij fr. iij g.
Du tourneur........................ iij fr. iij g.
De Humbert Malmehu.................. iij fr. iij g.

La Neuve rue.

La veuve Martin Crocque (1).......... xix g. et demy.
De monsieur de Boullain................ iij fr. iij g.
Du Gueulx, clochetier (2)................ iij fr. iij g.
De Mansuy des chiens (3), pour cinq moys qu'il a tenu chambre et depuis absent au service de Madame, icy.. xv g.
Du poure Girard, serrurier, mediant [mendiant], receu. vj g.
De Jehan Merchal, mainouvrier............ iij fr. iij g.

Le circuyt de la place.

De Jehan Waultrin, marchant............ iij fr. iij g.
De Gilles Fontaine, cousturier............ iij fr. iij g.
De Symon, cherpentier, pour six moys premiers de cedict compte, receu seulement dix huict gros, et pour le reste à

(1) Ou Crock, sculpteur.

(2) Peut-être s'agit-il ici d'un de ces clocheteurs chargés d'avertir les habitants de prendre garde au feu, lorsque l'heure du couvre-feu avait sonné. « Ces individus, dit Lionnois, s'affublaient d'une dalmatique blanche, chargée de têtes de mort, d'ossements et de larmes noires, et, tenant en main une clochette, ils parcouraient tous les quartiers de la ville en faisant retentir leur clochette et en criant : « Réveillez-vous, gens qui dormez, priez Dieu pour les trépassés. »
Il y avait aussi, aux portes de la ville, des clocheteurs ou clochetiers, dont les fonctions consistaient à sonner la cloche lorsque des messagers se présentaient de nuit devant les portes.

(3) C'est-à-dire occupé à soigner les chiens de la vénerie : cette qualification de *des chiens*, a formé un nom propre, qui est porté encore aujourd'hui par plusieurs familles.

cause du decret par luy obtenu de monseigneur, il est quicte jusques par tout le moys de may 1553, comme appert par iceluy, qu'est pour cedict compte sept moys et cinq pour le sequent, pour ce icy........................... xviij g.

De Jennon, vefve, revanderesse, pour douze moys en sa viduyté.................................... xviij g.

Et remaryée à ung nommé Guillaume Warin, pour le moys restant, receu................................ iij g.

De Loys le bonnetier..................... iij fr. iij g.

De Hurtal, cousturier..................... iij fr. iij g.

De la vefve le Pieddeschaulx, cousturier.. xix g. et demy.

De Jehan Loillier (1), pelletier............. iij fr. iij g.

De Claudon Toussains, cousturier.......... iij fr. iij g.

De Jehan Stephe [jadis muletier du feu duc François], icy.................................... iij fr. iij g.

De Joachin des Fours..................... iij fr. iij g.

De gros Jehan, courdonnier................ iij fr. iij g.

De Demenge le jardinier.................. iij fr. iij g.

De maistre Pierre [Aulbot] le brodeur....... iij fr. iij g.

De Jehan Jacquemart..................... iij fr. iij g.

De Demenge l'orphevre.................... iij fr. iij g.

Du Cloweteur, pasticier................... iij fr. iij g.

De Christophe Vitoul, pelletier............. iij fr. iij g.

De Guillaume [Germain], barbier [et valet de chambre].................................. iij fr. iij g.

De la fille du feu gruyer, pour douze moys qu'elle a tenue maison sans estre mariée, icy.................. xviij g.

Et de Mengin Courcol (2), à present son marit, pour le

(1) Nom de profession devenu nom propre : ainsi que je l'ai dit précédemment, l'oillier signifie l'huilier.

(2) Tabellion aux bailliages de Nancy et Vosges. Laurent, Hugues

moys restant...... .... iij g.

De Jehan Laurent, pelletier, pour neuf moys qu'il a vescu durant ce compte............. .... ij fr. iij g.

Et de sa vefve pour quatre moys restans.......... vj g.

De Claudin le chappellier................. iij fr. iij g.

De maistre Michault, barbier [du commun]... iij fr. iij g.

De François Houzel, courdonnier........... iij fr. iij g.

Du grand Didier le mercier............... iij fr. iij g.

De Michiel Guynchelat, cuysenier, venu emmy octobre an de ce compte, pour ce................. vij g. et demy.

De Jehan Vosgien...................... iij fr. iij g.

De Bastien l'espinglier.................... iij fr. iij g.

De Jehan du Puis, cousturier.............. iij fr. iij g.

De Claudon l'appoticairesse, vefve...... xix g. et demy.

De Jehan de Bouxerieulles................ iij fr. iij g.

De monsieur du Montet (1)............... iij fr. iij g.

De monsieur d'Aultrey (2), receu seullement...... ix g.

De Colas de Velle...................... iij fr. iij g.

De la vefve Henry le Jaul.................... xix g.

De Gueulry, pottier d'estain............... iij fr. iij g.

De Jehan Parmentier, venu emmy febvrier, que sont dix moys et demy, pour ce............. ij fr. vij g. et demy.

et Poiresson Courcol étaient aussi, à la même époque, tabellions au bailliage de Nancy. En 1531, Henri Courcol était l'un des Deux de ville de Nancy.

(1) En 1527, la terre du Montet avait été donnée par le duc Antoine à Jean Geoffroy, son médecin, qui la possédait encore en 1540. J'ignore s'il vivait en 1551, ou si elle appartenait déjà alors à Antoine Champier, conseiller et médecin de Charles III, marié à la fille unique de Jean Geoffroy.

(2) Louis des Armoises, seigneur d'Autrey, grand écuyer et maître des eaux et forêts du duché de Lorraine.

De Andreu Lowion, qui a vescu deux moys du temps de cedict compte, que sont decembre et janvier, pour ce icy. vj g.

Et de sa vefve nichil, pour ce qu'elle s'a retiré au service de Claudon l'appoticairesse, sa mere, des la mort de sondict marit.

De Jehanne, vefve, pour six moys qu'elle a residé audict Nancy et depuis absente........................ ix g.

De Didier Houllon, cousturier............. iij fr. iij g.

De monsieur le barron, pour sa maison, payé pour deux moys.. vj g.

De Colas Loys........................ iij fr. iij g.

De Claudin Bouyn, greffier, pour sept moys qu'il a vescu durant ce compte............................ xxj g.

Et de sa vefve pour les six mois restans.......... ix g.

De Toussains, cousturier, pour six moys qu'il a vescu.. xviij g.

Et de sa vefve, pour les sept moys restans. x g. et demy.

De Jehan Jacques, cousturier............. iij fr. iij g.

De maistre Loys de Paris (1), pour trois moys qu'il a residé à Nancy et se tient à Dieulewart, pour ce....... ix g.

De Ayle, sommeillier..................... iij fr. iij g.

De Colas le brodeur...................... iij fr. iij g.

De Claudin Vallée, marchant, qui deceda à la fin de septembre année de ce compte, que sont dix moys, pour ce icy.................................. ij fr. et demy.

Et de sa vefve, pour les trois moys restans, receu icy................................ iiij g. et demy.

De Mathelin Gigart, cuysenier, qui deceda au dernier d'aoust, que sont neuf moys, sic.............. ij fr. iij g.

Et de sa vefve, pour les quatre moys restans...... vj g.

(1) Louis lè Gay, dit de Paris, qui fut maître des enfants de chœur de la chapelle du duc et chanoine de Saint-Georges.

De Jehan de Villers, appoticaire........... iij fr. iij g.
De Claude de Haracourt.................. iij fr. iij g.
De Jehan Choucquat, cousturier........... iij fr. iij g.

La rue de la Boucherie.

De Claude de Monstureux................ iij fr. iij g.
De Pierrequin, pasticier................ iij fr. iij g.
De la belle hostesse, vefve............ xix g. et demy.
De Martin Beurre, cherpentier............. iij fr. iij g.
De Claudin Bontemps [brodeur]............ iij fr. iij g.
De Michiel le souldoyeur (1)............... iij fr. iij g.
De Jehan, souldoyeur, son filz............. iij fr. iij g.
De Jehan de Vy (Vic), bouchier............ iij fr. iij g.
De Jehan, tabourin (2).................... iij fr. iij g.
De Menginot le boullengier................ iij fr. iij g.
De Nicolas Mengin, bouchier.............. iij fr. iij g.
De la vefve Olry le bouchier.......... xix g. et demy,
De Gegould le bouchier, qui deceda au dernier d'octobre ondict an, pour ce........................ ij fr. ix g.
Et de sa vefve pour les deux moys restans, receu... iij g.
De Claude le masson.................... iij fr. iij g.
De Olry, fondeur, pour quatre moys trois sepmaines qu'il a vescu durant le temps de cedict compte..... xiiij g. iiij d.
Et de sa vefve nichil, pour ce qu'elle s'a retirée servande chieu le Gueulx, son pere.

(1) Peut-être l'une des morte-payes ou l'un des soldats employés à la garde de la ville.

(2) Joueur de tambour. Cet instrument avait alors, à ce qu'il paraît, le pouvoir d'amuser le peuple, car on trouve, à plusieurs reprises, dans les comptes des années où la peste régna à Nancy, des mentions de sommes payées aux tabourins de la ville, « pour avoir égayé le peuple pendant la mortalité. »

De Demenge le courdonnier................ iij fr. iij g.
De François Mannal, bouchier............ iij fr. iij g.
De Anthoine le grant, bouchier............ iij fr. iij g.
De la vefve Colin, bouchier........... xix g. et demy.

De Michiel Bontemps, receu seulement neuf gros ad cause qu'il n'avoit rien pour gaiger, et a convenu à son beau frere Claudin Bontemps norir luy et sa femme jusques à son trespas, pour ce icy................................ ix g.

De François, pallefrenier................. iij fr. iij g.
De Jehan, verrier........................ iij fr. iij g.
De Wiry Quenel........................ iij fr. iij g.
De messire François Cardinal............... iij fr. iij g.

La rue des Estuves.

De Jehan de Ruelle, mercier............... iij fr. iij g.
De Claudin Dorel, cuysenier.............. iij fr. iij g.

De la vefve George loillier, pour cinq moys qu'elle a vescu en l'année de ce compte, icy...................... ix g.

De Colas Gruette........................ iij fr. iij g.

Du fourrier dict la Lune, à present concierge de la Court, pour cinq moys tenant maison durant cedict compte.. xv g.

De Guerpont, pour six moys tenant mesnaige et depuis s'a retiré à Bar, pour ce icy...................... xviij g.

De Robert le cherpentier................. iij fr. iij g.
Du grant Phellippe... .... iij fr. iij g.

De Didier Camini, estuveur (1), pour huict moys et demy qu'il a vescu........................ xxv g. et demy.

Et de sa vefve, pour deux moys et demy qu'elle demeura à se remarier.............................. iij g. xij d.

De Andreu Febvatte..................... iij fr. iij g.

(1) C'est-à-dire qui tenait les étuves, ou bains publics.

La rue du viel Change.

De Girard le courdonnier................ iij fr. iij g.
De Jehan Louyon, cousturier............. iij fr. iij g.
De François Bobant, boullengier.......... iij fr. iij g.
De Jehan, pelletier...................... iij fr. iij g.
De Bastien Raoul........................ iij fr. iij g.
De Claudin Perrin, courdonnier, venu au commencement d'apvril, et demeuré huict moys, pour ce........... ij fr.
De Laurent le pelletier.................. iij fr. iij g.

La rue Roboam.

De la vefve le gros Symon............ xix g. et demy.
De Phelippe Lalleman.................. iij fr. iij g.
Du grant Didier, boullengier............. iij fr. iij g.
De Colas de Vichery [Vicherey]........... iij fr. iij g.
De Jehan Duboys, barbier................ iij fr. iij g.
De Jacques l'huyssier.................... iij fr. iij g.
De maistre Pierre le poissonnier........... iij fr. iij g.
De maistre Jehan Malamont (1)............ iij fr. iij g.
De Geoffroy le sommeillier................ iij fr. iij g.
De Girard, pottier de terre................ iij fr. iij g.
De messire Didier de Gondrecourt.......... iij fr. iij g.
De Guillaume Saville..................... iij fr. iij g.
De Joachim Girardin..................... iij fr. iij g.
De Bertrand Mitatte (2).................. iij fr. iij g.
De Jacquin, serrurier..................... iij fr. iij g.
De Claudin de Lanffrocourt [Lanfroicourt], venu au premier de mars, que sont dix moys, pour ce icy.... ij fr. et demy.
De Baptiste, parfumeur.................. iij fr. iij g.

(1) Ou Malomont, médecin.

(2) Maître organiste et valet de chambre du duc, anobli en 1535.

De Nicolas de Cercueil, pour quatre moys qu'il a tenu chambre, et depuis soldat et absent, pour ce icy..... xij g.

De Nicolas Fabry, pannetier (1), pour cinq moys tenant mesnage et depuis allant au service de Monseigneur, et sa femme à Vezelise, et à son retour prevost d'Arches, pour ce icy....................................... xv g.

De Jehan Daix, jeusne filz, pour deux moys tenant mesnaige et bouticle et depuis absent, sic.............. vj g.

La rue Narxon.

De Bernard le boullengier................ iij fr. iij g.
Du grant Mengin....................... iij fr. iij g.
Du grant Didier, pelletier................. iij fr. iij g.
De Jehan Danjou........................ iij fr. iij g.
De messire Colin Milet [prêtre]............. iij fr. iij g.
De Nicolas Lambert [valet de chambre du duc]. iij fr. iij g.
De Jehan la Ricque (2).................. iij fr. iij g.
De la vefve Huguet.................. xix g. et demy.
De monsieur le tresorier general (3)........ iij fr. iij g.
De Jehan Geoffroy, jardinier.............. iij fr. iij g.

De la vefve le maillier, pour huict moys qu'elle a vescu durant ce compte, pour ce icy..................... xij g.

De Jehan, maillier, son filz, nouveau marié et tenu mesnaige depuis le moys de may, pour ce icy........... ij fr.

De maistre Gilles, brodeur, qui deceda à la fin d'octobre, que sont unze moys, pour ce icy.............. ij fr. ix g.

Et de sa vefve, pour les deux moys restans......... iij g.

De Colas de Fleville..................... iij fr. iij g.

(1) Il est qualifié aussi de sommeiller de panneterie du duc.

(2) Charpentier et canonnier en l'artillerie.

(3) Quiriace Fournier, trésorier général et auditeur des Comptes. Il avait été nommé trésorier en 1546.

De Jehan Toussains, mainouvrier.......... iij fr. iij g.
De Vincent de l'escuyerie................ iij fr. iij g.
De Didier le messaigier (1).............. iij fr. iij g.
De Chenon le boullengier................. iij fr. iij g.
De François Bourbonnoys (2).............. iij fr. iij g.
De Claudin le tixerand................... iij fr. iij g.
De Jehan Gillet, tixerand................ iij fr. iij g.
De Jehan Pierresson, dict Hallebarde....... iij fr. iij g.
De Didier Jarville....................... iij fr. iij g.
De Didier Grynel......................... iij fr. iij g.
De Claudin Fouenat....................... iij fr. iij g.

De messire Saffregnon, pour neuf mois qu'il a tenu chambre et depuis s'a mis au service de monsieur le prevost des chanoines, pour lesdicts neuf moys.............. xxvij g.

De Ambroise de la Basiniere (3)...... .... iij fr. iij g.
De Pierrot, pallefrenier................. iij fr. iij g.

(1) En 1504, René II avait « ordonné deux messaigiers ordinaires à Nancey, tenant chacun ung bon cheval, pour servir d'occasion aux affaires dudit seigneur Roy (le duc) que saurviennent de jour en jour audit Nancey, pour porter lettres hativement à chacune fois où que mestier et necessaire sera, et ce à cause que du passé l'on ne pouvoit finer à besoing de messaigiers ayans chevaulx pour ce faire... » René assigna à ces messagers, dont le nombre était porté à cinq en 1517, 2 florins d'or et 12 resaux d'avoine sur la cellerie de Nancy. On verra plus loin qu'à l'époque où fut dressé le compte que je publie, il y avait à Nancy un *maître des postes*, sous la direction duquel étaient probablement placés les messagers à cheval.

(2) Un nommé Jean Bourbonnois, sans doute l'un des descendants de celui dont il est parlé ici, semble avoir été le premier qui ait obtenu, vers la fin du XVI[e] siècle, le privilége des coches ordinaires de Nancy à Paris, Metz et ailleurs. Des membres de sa famille jouissaient encore de ce privilége en 1625.

(3) Dit le Plumassier (apprêteur de plumes), jadis valet de chambre du duc François.

Du grant Girard, cuysenier................ iij fr. iij g.

De Jehan Girard le charreton.............. iij fr. iij g.

De Jennon, vefve, qui a tenue chambre trois moys et depuis absente, pour ce icy................ iiij g. et demy.

De Jehan de Houdemont, pour cinq moys qu'il a vescu ondict an, icy................................ xv g.

Et de sa vefve, pour les huict moys restans, pour ce. xij g.

De Jehan Tarnel, pour dix moys qu'il a tenu chambre et depuis absent en Bourgongne............ ij fr. vj g. vj d.

De Catherine, vefve de Cugnin des toilles (1), pour six moys qu'elle a tenue mesnaige et depuis s'a retiré aupres du gouverneur de l'hospital, pour ce receu.............. ix g.

De Jehan Notal, sergent................... iij fr. iij g.

De Jehan Rial, pottier de terre............ iij fr. iij g.

De François le tonnellier.................. iij fr. iij g.

De Poiresson loillier [l'huilier]............. iij fr. iij g.

De Jehan Girard, mulletier................ iij fr. iij g.

De Didier Claudat....................... iij fr. iij g.

De Jehan Beugnon, pottier de terre........ iij fr. iij g.

La rue de la Monnoye.

De monsieur de Bouzonville (2)............ iij fr. iij g.

De Claudin, pottier de terre............... iij fr. iij g.

De Jehan du Pont, venu au premier de juillet an de ce compte, pour ce icy.......................... xxviij g.

De Philibert Rollier, forbisseur............ iij fr. iij g.

De Didier Collel, recouvreur, pour trois moys qu'il a vescu....................................... ix g.

De sa vefve nichil, pour ce qu'elle fut morte precedemment de peste, icy.................................. N.

(1) Attaché à la vénerie pour les toiles ou filets de chasse.

(2) L'abbé de Bouzonville.

De Jacot, verrier........................ iij fr. iij g.

De Claudin, sellier, qui deceda à la fin de mars, que sont quatre moys vivant, pour ce icy.................. xij g.

Et de sa vefve, pour les neuf moys restans. xiij g. et demy.

De Claude le masson..................... iij fr. iij g.

De Francois Harrotte..................... iij fr. iij g.

De Charles de la saulcerye (1), qui deceda à la fin de mars, pour ce icy............................. xij g.

Et de sa vefve, pour les neuf moys restans. xiij g. et demy.

De Claudin Hurcyer...................... iij fr. iij g.

De Poiresson, bouchier.................. iij fr. iij g.

De Phelippe Ancelot, contrerolleur des monnoyes. iij fr. iij g.

De François, huyssier de Madame, pour six moys qu'il a tenu mesnaige et depuis absent avec madicte dame, pour ce icy.. xviij g.

De Mengin le hault boys (2).............. iij fr. iij g.

La rue du Chastel.

De Aulbertin le fournier.................. iij fr. iij g.

De Nicolas Gillet......................... iij fr. iij g.

De Michiel Noirez, pasticier............... iij fr. iij g.

De Pigeon le cuysenier, pour cinq moys qu'il a tenu mesnaige et depuis absent, pour ce icy................ xv g.

De Jehan Girard, cousturier............... iij fr. iij g.

De Aloffe [Barat] le tourneur.............. iij fr. iij g.

De l'hoste du bailly de Vosges............. iij fr. iij g.

De l'hoste de la maison feu maistre Thomas, secretaire, receu.................................. iij fr. iij g.

De monsieur de Sainct Epvre (3).......... iij fr. iij g.

(1) Employé dans les cuisines du palais.

(2) Le joueur de hautbois.

(3) L'abbé de Saint-Epvre de Toul, Claude Penicier, qui avait été nommé conseiller du duc en 1543.

De Collignon Saulnyer, pour huict moys qu'il a vescu. ij fr.

Et de sa vefve pour les cinq moys restans. vij g. et demy.

De monsieur le seneschal de Lorraine (1).... iij fr. iij g.

De la vefve du feu tresorier general (2).. xix g. et demy.

De monsieur le contrerolleur Bertrand (3)... iij fr. iij g.

De Nicolas le cuysenier.................. iij fr. iij g.

Du petit Jehan des preys, messaigier....... iij fr. iij g.

De Lovyon, cousturier................... iij fr. iij g.

De Jaspar le courdonnier, qui deceda à la fin de septembre, pour ce icy............................. ij fr. vj g.

Et de sa vefve pour les trois moys restans. iiij g. et demy.

De gros Jehan le pelletier................. iij fr. iij g.

De Laurent le courdonnier................ iij fr. iij g.

De Jehanne le Clerc, qui deceda à la fin d'octobre, icy receu................................ xvj g. et demy.

Et de Mengin Walte, son filz, pour les deux moys restans.. vj g.

De la vefve Nicolas Barroys, pour six moys qu'elle a tenu maison et depuis absente à Sainct Mihiel, pour ce.... ix g.

De Nicolas le grec....................... iij fr. iij g.

De Jehan Poiresson...................... iij fr. iij g.

De Cesar le barbier, nouveau marié, vivant deux moys seulement.................................... vj g.

De Mansuy de Blenod.................... iij fr. iij g.

De Colin le courdonnier.................. iij fr. iij g.

Du gros Henry, courdonnier, qui deceda au dernier de may par dangier de peste, receu................ xviij g.

Et de sa vefve pour les sept moys restans.. x g. et demy.

(1) Pierre du Chastelet, sieur de Deuilly, nommé à ces fonctions en 1548.

(2) Didier Bertrand.

(3) Bertrand Xaubourel.

De Pierre de Villiers, appôticaire, qui deceda luy et sa femme à la fin de may par dangier de peste aux champs, pour ce icy.................................. xviij g.

De Anthoine Serre........................ iij fr. iij g.

De Jacques le courdonnier................ iij fr. iij g.

De la vefve Courbyon................ xix g. et demy,

(*La fin au prochain numéro.*)

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

M. Monnier a fait don d'une espèce d'écusson ovale en drap rouge, au milieu duquel est brodé en soie, sur un tissu en fil d'argent, le chardon de la ville de Nancy ; autour se lit, brodée en argent, la devise : *non inultus premor*. On croit que cet objet était un insigne que portaient autrefois les magistrats municipaux ou certains officiers de la ville.

M. Vivenot a offert au Musée les lettres patentes en parchemin, datées du 30 juillet 1759, par lesquelles l'empereur François accorde une pension annuelle de 400 livres à Christophe Adam, son architecte, afin de « reconnoitre les services qu'il lui a rendus pendant plusieurs années dans la conduite des ouvrages qui ont été faits à la chapelle sépulchrale des ducs, duchesses, princes et princesses de l'auguste Maison de Lorraine, érigée en l'église des religieux Cordeliers de la ville de Nancy. »

ACQUISITIONS FAITES PAR LE COMITÉ.

Le Comité a acquis deux tableaux à l'huile représentant Léopold, duc de Lorraine, et sa femme.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. Lepage.

Nancy, imp. de A. Lepage.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET DU

COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

2e ANNÉE. — 12e NUMÉRO. — MARS 1854.

MM. les Membres de la Société sont prévenus qu'ils peuvent s'adresser à M. Wiéner, secrétaire-adjoint, rue des Dominicains, 53, soit pour acquitter le prix de leur cotisation et de leur abonnement, soit pour faire leurs réclamations, de quelle que nature qu'elles soient.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 13 mars.

M. Bourgon, secrétaire-adjoint, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance ; ce procès-verbal est adopté sans aucune observation.

Correspondance.

1° M. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes accuse réception du dernier volume des Bulletins de la Société.

2° M. Delalle, vicaire-général, communique la lettre suivante qui lui a été adressée par M. l'abbé Garo, ancien curé de Sexey-aux-Forges :

« Monsieur le vicaire général,

» Je viens de découvrir à Lanfroicourt une antique rare et peut-être unique dans notre pays : c'est un moulin romain, en lave volcanique des bords du Rhin, remarquable par ses dimensions et sa belle conservation : excepté une petite cassure sur le bord, on n'y remarque ni altération, ni dégradation. Il est parfaitement rond et régulier, percé au milieu, concave d'un côté et convexe de l'autre. Son diamètre, pris du côté concave, c'est-à-dire le moins long, est de 0 m. 76 cent. Son épaisseur, sur les bords, est de 0 m. 3 cent. ; cette épaisseur augmente graduellement jusqu'au milieu, où elle est de 0 m. 8 cent. Son poids peut aller à 40 kilog. environ. Ce beau monolithe présente un accident fort remarquable, en ce qu'étant posé sur le côté convexe et le côté concave en haut, il rend par la percussion un son semblable à celui d'une grosse cloche. A la vérité, ce son est moins argentin que celui d'une cloche ; mais il n'a rien de désagréable. Au reste, de quelque façon qu'on le pose, il rend toujours à peu près le même son.

» Les antiquaires ne sont point d'accord sur l'époque de l'invention des moulins à eau. Selon les uns, elle ne remonte qu'à Charlemagne ; selon les autres, elle est antérieure à notre ère vulgaire et vient de l'Asie. Quoiqu'il en soit, il est certain que chaque ménage romain avait un moulin domestique pour moudre le blé et que ce moulin était mu à force de bras. Les anciens auteurs nomment cette espèce de moulin tantôt *saxum trusatile, lapis trusatilis,* tantôt *molæ trusatiles* ou simplement *trusatilia.* Il est certain encore que les Romains et même les Gaulois employaient, pour leurs moulins domestiques, tantôt l'eurite porphyroïde des Vosges et tantôt les laves volcaniques que l'on voit s'élever près de Coblentz, en différents cônes, sur les deux rives du Rhin et sur une longueur de dix lieues au moins. Il est certain aussi qu'on trouve dans notre pays beaucoup de fragments de moulins, soit en eurite, soit en lave ; mais ce sont toujours des fragments dont les proportions annoncent des moulins de petite dimension, et dont le diamètre

excède rarement 30 centimètres. Tous nos géologues peuvent en montrer de semblables dans leurs collections.

» La plus belle et la plus grande trusatile que j'avais vue jusqu'alors, et que j'avais trouvée en fouillant un grand nombre de tombeaux romains à Haigneville, près de Bayon, est déposée au séminaire de Nancy. Elle est, si ma mémoire est fidèle, en eurite porphyroïde.

» Mais la trusatile que j'ai décrite plus haut, surpasse en grandeur et en beauté tout ce que j'ai vu du même genre dans les musées de Bâle, Berne, Fribourg, Lausanne, Genève, Besançon, Colmar et autres villes. Je suis convaincu que fort peu de musées pourraient montrer son pendant.

» Je possède encore un autre monolithe assez bien conservé, dont les formes sont symétriques et régulières et dont la hauteur est d'un mètre environ : c'est un autel payen, où l'on voit le bassin qui recevait le sang des victimes, et des enroulements simulant les draperies qui recouvraient l'autel. Il est absolument semblable à ceux que l'on remarque sur des centaines de médailles du Haut et du Bas-Empire romain. La vue de cet autel rappelle les sacrifices qu'on a pu y offrir à Hygie, à Esculape, etc. Il est probable qu'il faisait partie d'un *ædiculum* (petit temple domestique). J'ai trouvé, près de cet autel, des fûts de colonne et des chapiteaux. »

M. le Président fait savoir que les deux objets décrits par M. l'abbé Garo ont été acquis pour le Musée lorrain, et que la trusatile y est déjà déposée.

3° M. Jeantin, président du tribunal de Montmédy, fait hommage à la Société de son ouvrage intitulé : *Les Marches de l'Ardenne et des Woëpvres*. — Le dépôt de cet ouvrage avait eu lieu à la dernière séance.

4° M. Bataille communique quelques pièces manuscrites concernant Dominique Bernard, dit le Borgne, qui joua un certain rôle pendant les guerres de Charles IV. M. Bataille offre, en outre, d'adresser à la Société une généalogie de ce personnage, de laquelle il s'occupe en ce moment.— Accepté avec reconnaissance.

Ouvrages offerts à la Société.

Notice sur Thiébault Louve, 24e abbé du monastère de Saint-Clément de Metz, par M. Chabert.

Découvertes numismatiques faites aux environs de Metz, par le Même.

Notice sur un camp romain et quelques antiquités gallo-romaines de l'Argonne, par M. Liétard, secrétaire perpétuel de la Société philomatique de Verdun.

Bulletin mensuel de la Société de Sphragistique (novembre 1853).

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie (année 1853, n° 4).

Mémoires de l'Académie impériale de Metz (24e année, 1852-53, 1re et 2e séries).

Lectures.

M. l'abbé Marchal donne lecture de la première partie d'un mémoire composé par feu M. Marchand, avocat à Saint-Mihiel, et intitulé : « Des Juridictions anciennement établies en la ville de Saint-Mihiel. »

M. Henri Lepage donne communication d'un document inédit qui se trouve aux Archives et a pour titre : « Discours des ceremonies et autres choses qui se passerent à la conduicte de madame Yoland de Lorraine et au festin des nopces d'elle et de Guillaume, landgrave de Hessen, en l'an 1497. »

MÉMOIRES.

ROLE DES HABITANTS DE NANCY EN 1551-1552 (*fin*).

La rue derrier Sainct Epvre.

De Jehan Mathieu, pelletier............... iij fr. iij g.

De Francois Mathieu, qui a vescu six moys ondict an, pour ce.................................. xviij g.

Et de sa vefve pour les sept moys restans.. x g. et demy.

De messire Demenge, prebtre, qui deceda à la fin de septembre par dangier de peste.................. ij fr. vj g.

De monsieur le doyen de Sainct Maxe [de Bar], pour sa maison.................................. iij fr. iij g.

De messire Claude Bauldouyn, qui pareillement deceda à la fin de septembre......................... ij fr. vj g.

De messire Jehan Mercier (1)............. iij fr. iij g.

De messire Nicole, chappellain............. iij fr. iij g.

De messire Geoffroy (2).................. iij fr. iij g.

De l'escollaistre (3), seulement receu dix huict gros ad cause qu'il n'avoit rien pour le gaiger................. xviij g.

De Philippe de Hault [menuisier du duc]..... iij fr. iij g.

De Didier Regnauld, mainouvrier........... iij fr. iij g.

De Anthoine le bouchier................... iij fr. iij g.

De Lucye, vefve..................... xix g. et demy.

De Remey le cherpentier, pour quatre moys qu'il a residé à Nancy et depuis absent....................... xij g.

De Marguerite, vefve du wyndrier (4), pour huict moys

(1) Nom de profession devenu nom propre.

(2) Les différentes personnes désignées ici avec la qualification de messire, étaient sans doute des chanoines de Saint-Georges ou des ecclésiastiques attachés à la desserte de la paroisse Saint-Epvre, et qui avaient fixé leur demeure près de cette église.

(3) Le maître ou régent des écoles de la ville. En 1663, Charles IV établit une « maistrise entre les maistres escrivains et maistres d'escolle » de Nancy.

(4) Faiseur de windres. J'ai vainement cherché ce mot et celui de windrier dans les anciens glossaires ; ils ne s'y trouvent pas, non plus que dans le Livre des Métiers de Paris, dans l'Histoire des corporations industrielles de Rouen, par M. l'abbé Ouin-Lacroix, dans le Recueil de documents inédits de l'Histoire du Tiers-Etat, dont le premier

qu'elle a tenue chambre et depuis servant maistre Wiryat de l'Estanche, pour ce icy...... xij g.

De Demenge Goudat, cousturier, qui deceda à la fin d'aoust, que sont neuf moys, pour ce icy...... ij fr. iij g.

Et de sa vefve, pour les quatre moys restans, receu. vj g.

De la grant Lance...... iij fr. iij g.

De Martin, verrier...... iij fr. iij g.

De Pierron de Rouzieres [Rosières]...... iij fr. iij g.

De Jehan Rommain...... iij fr. iij g.

La rue du Moulin.

De la vefve Husson, coureur...... xix g. et demy.

De Andreu le cherpentier...... iij fr. iij g.

De Jehan de Creppey...... iij fr. iij g.

De Mengin Pierrot, courdonnier...... iij fr. iij g.

De messire Artus, prebtre (1)...... iij fr. iij g.

De Demenge Symon, messaigier...... iij fr. iij g.

De Martin le taincturier...... iij fr. iij g.

De Claude Pillot, venu au premier de mars an de ce compte, pour ce...... ij fr. iij g.

De Estienne le mainouvrier...... iij fr. iij g.

De Claudin Raysel, pour quatre moys qu'il a tenu chambre et depuis absent, pour ce icy...... xij g.

De messire Charles, pour avoir vescu jusques par tout le moys de may et une sepmaine dadventaige ou environ, pour ce...... xvj g. ij d.

volume renferme beaucoup de renseignements sur les corporations ouvrières de la ville d'Amiens, etc. Toutefois, d'après quelques mentions des comptes, j'ai lieu de croire que les windriers étaient des ouvriers occupés à certaines parties de l'armurerie.

(1) Arthus de Lazans, qui fut chanoine de Saint-Georges en 1557.

De Claudin, paveur........................ iij fr. iij g.
De messire Nicole Olry.................. iij fr. iij g.
De maistre Martin l'escrivain, pour six moys qu'il a residé à Nancey et depuis absent, pour ce.............. xviij g.
De Jehan, tonnellier...................... iij fr. iij g.
De monsieur de Vydranges (1)............. iij fr. iij g.
De Guynchelot, cuysenier................. iij fr. iij g.

La rue des Comptes.

De monsieur le feu president (2), pour quatre moys qu'il a vescu en l'an de ce compte........................ xij g.
Et de sa vefve, pour les huict moys restans....... xij g.
De la vefve Nicolas Monget........... xix g. et demy.
De Nicolas, bancquyer.................... iij fr. iij g.
De Mansuy l'hoste, à l'Ange.............. iij fr. iij g.
De Blaise, boullengier.................... iij fr. iij g.
De la vefve Poiresson Mengin.......... xix g. et demy.
De grant Jehan, ganthier.................. iij fr. iij g.
De Jehan Damyen, menusier............... iij fr. iij g.
De Jennon des paiges, vefve........... xix g. et demy.
De monsieur le procureur general (3)....... iij fr. iij g.
De Artus le courdonnier.................. iij fr. iij g.
De la vefve Pierre Petit............... xix g. et demy.
De Angelot le pescheur................... iij fr. iij g.
De Jacques Beaufort...................... iij fr. iij g.

Le faulbourg Sainct Nicolas de Nancy.

De Cesar des meix........................ iij fr. iij g.
De Bastien le masson, pour six moys qu'il a vescu durant

(1) Jean de Vydranges, auditeur des Comptes.

(2) Sans doute Nicolas Mengin, dont il a été parlé précédemment.

(3) Jean de Nancy, procureur-général de Lorraine.

ce compte, pour ce icy........................ xviij g.

De Anthoine Perrin, alias le Diable, pour quatre moys et demy qu'il a demeuré ez meix, et depuis absent. xviij g. et demy.

De Husson le coureur, pour deux moys et demy qu'il a vescu durant ce compte, pour ce.......... vij g. et demy.

Et de sa vefve nichil, pour ce que leur maison a esté ruynée, et mendiante leurs vies d'elle et de ses enffans.

De Colas le relieur..................... iij fr. iij g.

De Thouvenin le seurre (1) .... iij fr. iij g.

De Mengin Frongnat..................... iij fr. iij g.

De Claude Dargier, coureur, pour cinq moys qu'il a vescu.................................... xv g.

De Colas Vosgien....................... iij fr. iij g.

De Anthoine Henrion, pour cinq moys qu'il a vescu durant ce compte.................................. xv g.

De Pierre Colin, coureur................. iij fr. iij g.

De Michiel Jehan de France............... iij fr. iij g.

De Jehan, coureur....................... iij fr. iij g.

De Claudin Thomas, coureur.............. iij fr. iij g.

De Edmond Colin, pelletier............... iij fr. iij g.

Du maire Clement, qui deceda emmy octobre an de ce compte......................... ij fr. vij g. et demy.

Et de sa vefve, pour les deux autres moys et demy restans, receu............................ iij g. xij d.

De Maxey de Vaul, venu au premier de novembre.. vj g.

De Anthoine le courdonnier............... iij fr. iij g.

De Francois, poirieur (2)................ iij fr. iij g.

(1) Ou sueur, savetier (de *sutor*), fabricant de chaussures. On trouve, dans le Recueil de documents inédits de l'Histoire du Tiers-Etat, sous la date de 1345, les chartes des sueurs ou savetiers d'Amiens.

(2) Carrier. On disait alors *poirière* pour carrière.

De Jehan Barbatte, coureur................ iij fr. iij g.
De Jehan Durant...................... iij fr. iij g.
De Colas Breton........................ iij fr. iij g.
De Martin le boullengier, qui deceda à la fin de juing. xxj g.
Et de sa vefve, pour les six moys restans, receu icy. ix g.
De George la Roche..................... iij fr. iij g.
De Colas Frongnat...................... iij fr. iij g.
De Willermin, boullengier................ iij fr. iij g.
De Pierron, cousturier.................... iij fr. iij g.
De Sebille, vefve.................... xix g. et demy.
De Girard Clement...................... iij fr. iij g.
De Poirine, vefve.................... xix g. et demy.
De gros Jehan, mercier, qui deceda à la fin de septembre.................................. ij fr. vj g.
Et de sa vefve, pour les trois moys restans. iiij g. et demy.
De Estienne, charreton................... iij fr. iij g.
De Jacquemin le Gros.................... iij fr. iij g.
De Bastien, drappier..................... iij fr. iij g.
De Colin, mercier........................ iij fr. iij g.
De Mengin, courdonnyer.................. iij fr. iij g.
De Boyleawe Rebellant, receu seullement......... ix g.
De Adam Bourgeois...................... iij fr. iij g.
De Claudin Creusat, pour huict moys qu'il a residé audict faulbourg, et depuis absent à Rome, pour ce........ ij fr.
De Daniel l'hoste...................... iij fr. iij g.
De Collenat........................... iij fr. iij g.
De Dieudonné Gallant.................... iij fr. iij g.
Du Lacquaye, masson..................... iij fr. iij g.
De Alison trois denyers, vefve......... xix g. et demy.
De Colas blanche barbe................... iij fr. iij g.
De Demenge, charretton.................. iij fr. iij g.
De Jehan de Brin....................... iij fr. iij g.

De Demenge Bagnelat.................... iij fr. iij g.

De Jehan Rouyer, qui deceda à la fin de septembre an de ce compte, receu pour son vivant............. ij fr. vj g.

Et de sa vefve, pour les trois moys restans. iiij g. et demy.

Du jeune Jehan Rouyer, qui deceda environ l'emmy apvril................................. xiiij g. iiij d.

Et de sa vefve, pour trois moys et demy qu'elle a residé audict faulbourg, y tenant chambre et depuis absente, pour ce icy.............................. iiij g. et demy.

De Jehan Charratte, fourestier............. iij fr. iij g.

De Dieudonné, boullengier................ iij fr. iij g.

De Mengin Thuyllier, masson.............. iij fr. iij g.

De Paulus le roullier, qui deceda à la fin d'aoust. ij fr. iij g.

Et de sa vefve pour les quatre moys restans....... vj g.

De Pierre, barbier........................ iij fr. iij g.

De Jehan de Marron...................... iij fr. iij g.

De Henry Drouat, pour cinq moys qu'il a demeuré audict faulbourg, et depuis absent........................ xv g.

De George, mareschal..................... iij fr. iij g.

De Grant Jehan, mainouvrier.............. iij fr. iij g.

De Mengin le fourbisseur................. iij fr. iij g.

De Anthoine le recouvreur, qui trespassa emmy juing, receu.................................. xx g. iiij d.

De Claudin, courdonnier.................. iij fr. iij g.

De Claudin Guitton, qui deceda à la fin d'octobre. ij fr. ix g.

Et de sa vefve nichil, pour ce qu'elle trespassa par dangier de peste ung peu avant son marit.

De Colas, charreton, pour quatre moys et une sepmaine qu'il a demeuré audict faulbourg et depuis absent. pour ce...................................... xij g. xij d.

De Claudin Thomas....................... iij fr. iij g.

De Demenge Drouyn, pour huict moys et demy qu'il a

tenu mesnaige et depuis absent à Rouzieres, y faisant sa residance.......................... ij fr. ix g. et demy.

De Mengin Remy, pour six moys et une sepmaine qu'il a tenu mesnaige audict faulbourg et depuis servant feu monsieur le President à Champigneulles en son jardin, pour ce icy.................................. xviij g. xij d.

De Nicolas des Mutelz, pareillement pour six moys et une sepmaine et depuis absent, pour ce icy...... xviij g. xij d.

De Jehan Charreton (1), cousson [cosson], qui deceda à la fin de decembre......................... iij fr. iij g.

De Jehan Perisat......................... iij fr. iij g.

De Andreu, parmentier, venu à la fin de may, pour ce icy................................ xxij g. et demy.

De Vincent le charreton.................. iij fr. iij g.

De Mengeot le masson.................... iij fr. iij g.

De Mathelin Nyebris..................... iij fr. iij g.

De Claudin des sœurs (2)................ iij fr. iij g.

De Claudin, pottier de terre............... iij fr. iij g.

De Demenge des Mutelz, qui deceda à la fin de juing. xxj g

Et de sa vefve, pour les six moys restans.......... ix g.

De Claudin, tourneur, pour neuf moys et une sepmaine qu'il a residé audict faulbourg et depuis absent. ij fr. iij g. xij d.

Du gros Didier............. .... iij fr. iij g.

De Nicolas le courdonnier.................. iij fr. iij g.

De Jacques le barbier..................... iij fr. iij g.

De Jehan, drappier........................ iij fr. iij g.

De Christofle le cousson................... iij fr. iij g.

De Jehan de Thiaville..................... iij fr. iij g.

(1) C'est encore un nom de profession devenu nom propre.

(2) Peut-être employé dans un des couvents de religieuses de Nancy?

De Jacques Humbert, masson............. iij fr. iij g.

De Didier le menestrel (1), qui deceda emmy septembre, pour ce......................... ij fr. iiij g. et demy.

Et de sa vefve pour les trois moys et demy restans. v g. iiij d.

De Cesar la Roche...................... iij fr. iij g.

De Jacques le mareschal, qui deceda à la fin de septembre......... .... ij fr. vj g. et demy.

Et de sa vefve, pour les trois moys restans. iiij g. et demy.

De la vefve Mansuy, l'ymagier (2), pour quatre moys qu'elle a demeuré audict faulbourg et depuis absente à Jarville, pour ce icy................................ vj g.

De Nicolas Thomas..................... iij fr. iij g.

De Girard, pelletier, venu au premier de may, receu. ij fr.

De Mengin le masson..................... iij fr. iij g.

De la vefve du petit Philippe, pour sept moys qu'elle a tenue chambre ondict faulbourg et depuis se retiré servande aupres de son beau filz Claudin des sœurs à cause de pouvreté et maladie, pour ce icy, pour lesdicts sept moys, receu................................. x g. et demy.

De Thieriat, courdier, venu au premier de mars et depuis absent à la fin d'aoust, pour ce icy receu.......... xviij g.

De Ysabel, vefve de Jehan Robynet, pouvre mendiante et mainchette. .... xix g. et demy.

De Demenge Champier, pour neuf moys et demy qu'il a tenu chambre audict faulbourg et depuis absent, pour ce icy........................... ij fr. iiij g. et demy.

De Claudin Geoffroy...................... iij fr. iij g.

(1) Il est inutile de faire remarquer que ce mot ne doit pas être pris dans sa véritable acception ; il signifie probablement ici ménétrier.

(2) Le sculpteur Mansuy Gauvain, l'auteur de la statue du duc Antoine, qui décorait la porterie du Palais ducal.

De Didier, garonnier (1).................. iij fr. iij g.

De Pierre Garnyer, venu au premier d'octobre, pour ce icy.. ix g.

De Jehan de Collemont.................... iij fr. iij g.

De Symon Loé, rouyer..................... iij fr. iij g.

De Bastien le cousson..................... iij fr. iij g.

De la vefve le maire Colin, pouvre vefve femme... xix g.

De Christophe petit Francois, venu en aoust à la fin et entrant en paye en septembre suyvant, pour ce icy receu. xij g.

De Jacquet le bracconnier (2)............... iij fr. iij g.

De Michiel, masson....................... iij fr. iij g.

De Claudin Tennatte, tixerant.............. iij fr. iij g.

De François Cueillerey, venu au premier de may, residant deux moys et demy audict faulbourg et depuis absent se retirant paistre à Vendeuvre, pour ce icy..... vij g. et demy.

De Henry Boulley, pour ung moys et demy qu'il a residé audict faulbourg et depuis absent, pour ce icy. iiij g. et demy.

De blan Jehan, mainouvrier, qui mourut la premiere sepmaine d'apvril............................... xij g. xij d.

Et de sa vefve, pour les autres huict moys et trois sepmaines restans, receu...................... xij g. et demy.

De Jehan Xowabe, pour cinq moys qu'il a tenu mesnage audict faulbourg.................................. xv g.

Et de sa femme se disant vefve, pour les aultres huict moys restans.............................. xij g.

De Francois, mercier, qui deceda à la fin d'aoust. ij fr. iij g.

Et de sa vefve, pour les quatre moys restans, receu. vj g.

(1) Ou garennier ; probablement employé à la garenne ducale de Saurupt.

(2) On verra, par la nomenclature donnée plus loin, qu'on qualifiait de braconniers des individus attachés à la vénerie du prince.

De grant Jehan, masson................. iij fr. iij g.

De la vefve Henry de Virlay (1), pouvre vefve, receu. xv g.

De Colas Benoist, paistre................. iij fr. iij g.

De Jehan Mourel....................... iij fr. iij g.

De Claudon, bombardier................... iij fr. iij g.

De Colas Barthremin, qui deceda à l'emmy mars, pour ce.................................. x g. et demy.

Et de sa vefve pour six moys qu'elle a esté en viduycté. ix g.

Et depuis remariée à Jehan Taillat, masson, en octobre, pour les trois moys, icy......................... ix g.

De Jehan Herdier....................... iij fr. iij g.

De Jehan de Sainct Jehan (2)............. iij fr. iij g.

De Mengin le grant tabourin.............. iij fr. iij g.

Du grant Didier, qui deceda emmy novembre, pour ce.............................. ij fr. x g. et demy.

Et de sa vefve, pour le rest de l'année....... ij g. iiij d.

De Colas, masson...................... iij fr. iij g.

De Jehan Blancheur, venu emmy novembre. iiij g. et demy.

De Colin, courdier, pouvre homme......... iij fr. iij g.

De Barbe Roucel, pour deux moys qu'elle a tenue chambre et depuis morte................................ iij g.

De Colas, garronnier.................... iij fr. iij g.

De Jehan Bagnelat, masson............... iij fr. iij g.

De Martin Gentil, masson, pour six moys et une sepmaine qu'il a residé audict faulbourg et depuis absent. xviij g. xij d.

(1) La ferme de Virlay, près de Saint-Jean. Cette mention, et plusieurs autres subséquentes, font voir que le faubourg Saint-Nicolas comprenait toutes les maisons situées hors de l'enceinte de la ville, de ce côté, notamment le faubourg Saint-Thiébaut et les habitations qui avoisinaient la commanderie de Saint-Jean.

(2) Saint-Jean-du-Vieil-Aître. Cet individu était probablement un des tenanciers de la commanderie, ou habitait dans le voisinage de cette maison.

De Jehan Contaul, pour neuf moys qu'il a demeuré audict faulbourg.............................. ij fr. iij g. vj d.

De Anthoine le mainouvrier............... iij fr. iij g.

De Jehan, thuyllier (1).................... iij fr. iij g.

De François le masson.................... iij fr. iij g.

De Colas, cousson........................ iij fr. iij g.

De Jehan Odenat, dit Sonneville........... iij fr. iij g.

De Colas Noirel........................... iij fr. iij g.

De Claudin d'Aizeloy [Azelot]............. iij fr. iij g.

De Didier, febvrier [serrurier]............. iij fr. iij g.

De Thouvenin, paveur, pour quatre moys tenant maison et depuis obiit, laissant ses enfans en grande pouvreté, receu.. xij g.

De la maison Claudin le Clerc............. iij fr. iij g.

De Claudin Saulnyer, qui deceda luy et sa femme à la fin d'octobre.............................. . ij fr. ix g.

De Jehan Mauval..................... . iij fr. iij g.

De Claude Richard, pour six moys et demy qu'il a demeuré audict faulbourg et depuis absent......... xix g. et demy.

De Clement, mainouvrier, pour cinq moys trois sepmaines qu'il a demeuré audict faulbourg et depuis absent. xvij g. iiij d.

Du garronnyer........................ iij fr. iij g.

De Dieudonné Fransquin................. iij fr. iij g.

De Cugnin le mareschal.................. iij fr. iij g.

De Colas Picquart....................... iij fr. iij g.

De Waultrin le broddeur.................. iij fr. iij g.

De Colas Noirel, qui deceda à la fin de septembre. ij fr. vj g.

Et de sa vefve pour les trois moys restans. iiij g. et demy.

De Pierre le tixerand.................... iij fr. iij g.

De Didier Laurent....................... iij fr. iij g.

(1) Sans doute à la tuilerie de Saint-Jean.

De Katherine Luc, vefve............. xix g. et demy.
De Claudin Toussains.................... iij fr. iij g.
De Colas Bicquelle, qui deceda à la fin de juing... xxj g.
Et de sa vefve, pour les six moys restans......... ix g.
De Michiel le tixerand, pour cinq moys qu'il a residé audict faulbourg et depuis absent, pour ce icy......... xv g.
De Aulbry le mainouvrier, pour trois moys et trois sepmaines qu'il a residé audict faubourg et depuis absent, pour ce.................................... xj g. iiij d.
De Pierron Raou, mainouvrier, pour quatre moys qu'il a tenu chambre et depuis mort, pour ce icy........... xij g.
De Jehan Bouttavant (1), qui deceda emmy febvrier, pour ce................................. vij g. et demy.
Et de sa vefve, pour les dix moys et demy restans. xv g. xij d.
De Mathieu le marchal................. iij fr. iij g.
De Claudat Pierre, venu au premier de may....... ij fr.
De la vefve Francois le charreton....... xix g. et demy.
De Pierron Geoffroy...................... iij fr. iij g.
De Girard, boullengier.................... iij fr. iij g.
De maistre Jacques le courdonnier.......... iij fr. iij g.
De Colas Lavoyne....................... iij fr. iij g.
De Lamolleur (2)........................ iij fr. iij g.
De Colas le masson, qui deceda à la fin de juing et depuis sa femme absente, pour ce icy............... xxj g. xij d.
De Jacquin, drappier..................... iij fr. iij g.
De l'ingenyeux (3) receu seullement six gros, et depuys

(1) Ce nom lui venait probablement d'un emploi qu'il avait exercé dans les salines.

(2) Sans doute l'émolleur ou l'émouleur.

(3) Claude ou Claudin Marjollet, ingénieur, qui reconstruisit, en 1561, le Jeu de paume du Palais ducal sur le modèle de celui du Louvre.

reffusant.. vj g.

De George Briseur, maistre des monnoyes... iij fr. iij g.

De Wiriat de l'Estainche (1).............. iij fr. iij g.

De Jehan Cardinal....................... iij fr. iij g.

On n'aurait qu'une idée imparfaite du nombre des habitants de Nancy à l'époque où fut dressé le Rôle qui précède, si je ne le complétais en donnant le nom des personnes qui, soit en raison de leurs fonctions, soit comme récompense d'anciens services, soit enfin parce qu'elles habitaient le Palais, étaient exemptes de l'impôt des 3 gros par mois, affecté à la solde des morte-payes.

Ces indications sont puisées dans les comptes du trésorier général de Lorraine et du cellerier de Nancy, pour 1551-52; le registre du receveur général, pour cette année, n'existant pas, j'ai été obligé de recourir à celui de l'année suivante ; voici les noms que j'ai trouvés dans ces différents registres (2):

Le maistre d'hostel Vigneul.

Le sieur de Melley [maître d'hôtel].

Le sieur [de Ludres] de Richartmesnil, maistre et cappitaine de l'artillerie.

Le maistre d'hostel Thillon.

François de Dompmartin, grant gruyer.

(1) Le moulin de l'Etanche, situé près des murailles de la ville.

(2) Cette première série de noms est extraite du chapitre du trésorier général, intitulé : « Despence pour les gaiges des gentilzhommes, pensionnaires, officiers et aultres de la retenue de Monseigneur le duc. »

Cette nomenclature, qui pourra donner une idée de la composition de la maison de Charles III, et faire connaître quels étaient, en me servant d'une expression toute moderne, les principaux fonctionnaires publics, ne comprend pas, bien entendu, les personnes qui figurent déjà dans le Rôle.

Le sieur Dolant, cappitaine des archiers de la garde de corps de Monseigneur.

Jacob Goldy, lieutenant des archiers de la garde.

L'escuyer Christoffle.

Cicon, mareschal des losgis.

Anthoine de Bergue [Antonio de Bergamo], fortifficateur.

Maistre Adrian, bascontre.

Maistre Michiel Barbereau, aultre chantre (1).

Morille, aultre chantre.

Messire Anthoine, aulmosnier de Mesdames.

Le Picart, aulmosnier de nostre souverain seigneur.

Messire Jehan, l'espinette.

Poirresson, contrerolleur de la despence ordinaire.

Christoffle, clerc d'offices.

Vyart [secrétaire].

Jacques Menuceau, secretaire.

Des Mazures [Louis], aultre secretaire.

Maistre Anthoine Champier, medicin.

Maistre Nicole Le Poix, aultre medicin.

Maistre Philippe [Dautreppe], cirurgien.

Husson, tailleur.

Jehan le barbier, varlet de chambre de Monseigneur.

Bertrand, varlet de chambre de Monseigneur.

René Beaufort, aultre varlet de chambre.

Guillaume Germain, aultre varlet de chambre.

Mengin de Mets, aultre varlet de chambre.

Fanana, varlet de garderobbe.

Colin, varlet de chambre à Madame la princesse.

Jehan le gascon, varlet de chambre à Madame Dhorothée (2).

(1) Il fut anobli en 1555.

(2) Il s'agit ici des deux sœurs de Charles III : Renée, mariée, en 1567, à Guillaume, duc de Bavière, et Dorothée, qui épousa, en 1575, Erric, duc de Brûnswick.

Estienne, appoticaire.
Pierre, huissier.
Jacques, aultre huissier.
Petit Jehan Poirsson, chevaulcheur d'escuyrie.
Maurice de Luneville, aultre chevaulcheur.
Nicolas de Sommerecourt, aultre chevaulcheur.
François Dauzecourt, aultre chevaulcheur.
Nicolas Chevugnon, sommeillier de panneterie.
Blenod, ayde en panneterie.
Le Tailleur, sommeillier d'eschanceonnerie.
Jehan Maillet, aultre sommeillier d'eschanceonnerie.
Philipin, ayde en eschanceonnerie.
Pierot, porte baris.
Estienne, fruictier.
Colas, aultre fruictier.
Gerard, ayde en fruicterie.
Estienne, escuyer de cuysine.
Colas Bagart, ayde en cuysine.
Le gros Colas, aultre ayde.
Lallement, potaigier.
Colas, pasticier.
Le Cayon, cuysenier de Mesdames.
Simon, saulcier.
Fleurantin, aultre saulcier.
Claude, ayde en saulcerie.
Guillaume Vollant, fourrier.
Guillaume Barangier, aultre fourrier.
Pierre Raullin, maistre de fourriere.
Colas, herbier.
Didier de Guerpont.
Pierre Jault, varlet des paiges d'honneurs.
Claude, aultre varlet des paiges d'honneurs.

Jehan de Champaingne, varlet des paiges de l'escuyrie.
George, portier de la vasselle.
Verdelet, aultre portier de la vasselle.
Barbeline, nourrice de Madame la princesse.
Marie, nourrice de Madame Dhorothée.
Le grant Pierot, haultbois.
Loys, aultre haultbois.
Pierre le Conte, aultre haultbois.
Le petit Pierron, aultre haultbois.
Francisque Hargar, joueur de violon.
Bernard de Sainct Vincent, grant faulconnier.
Saulpicquet, faulconnier.
Jacques Bardin, aultre faulconnier.
Thiebault, ayde.
Didier Cugnot, aultre faulconnier.
Nicolas, ayde de faulconnier.
Michiel Saulpicquet, aultre ayde.
Bouttehaye, braconnier [attaché en cette qualité à la vénerie].
Jehan Dardainne, aultre braconnier.
Jacquet du Pont, aultre braconnier.
Thierry, aultre braconnier.
Barthelemin, aultre braconnier.
René du Molin, aultre braconnier.
Jacques Feron, veneur.
Mansuy, varlet des chiens courants.
Jehan de la Neufville, varlet des lymiers.
Didier Didon, maistre des toilles.
Hatrize, ayde desdictes toilles.
Jehan Huet, aultre ayde desdictes toilles.
Jacquot de Frouart, aultre ayde.
Jehan du Pont, aultre ayde.

Bastien de Vaubecourt, aultre ayde.
Jacquot Braconnier, aultre ayde.
Le lyonnier [gardien des lions de l'hôtel].
Drouillart, varlet des chiens courants.
Jehan de Preney, aultre varlet.
Le Vosgien, aultre varlet.
Le Culot, aultre varlet.
Pierre Dardainne, multier de chambre de Monseigneur.
Didier Jacob, son ayde.
Le Cayon, multier d'offices.
La veuve de feu Pierrot, pallefrenier.
Jacquemin le lavandier, ayde en l'escuyrie.
Maistre Claude, marchal en l'escuyrie.
Jehan de la lyctiere de Monseigneur.
Claudot, lacquaix.
Jehan d'Anjou, aultre lacquaix.
Jannot, aultre lacquaix.
Colas, aultre lacquaix,
Jehan des Jardins, lacquaix de Mesdames.
La lavandiere de Monseigneur.

Les pensionnaires.

Estienne Matif, espronnier.
Loys, le bonnetier.
Maistre Pierre, le brodeur.
Nicolas Regnault, concierge.
Le parfumeur.
Jehan, tapissier.
Jehan, pelletier.
Jehan Bouzeat, sellier.
Jehan de Paris, jardinier.
Jehan Beurges, contrerolleur general.

Jacques Vyon, auditeur des Comptes.
La vefve de feu Didier Menget, auditeur et greffier.
Claudin Bouin, greffier.
Mathelin Moben, jadis ayde au gardemangé.
Mathelin Gigart, jadis maistre queulx.
Grant Jehan, le brodeur.
Pierre de Hymont, sommeillier.
Maistre Claude, marchal.
Mariotte, lavandiere.
Le Bourguignon, pasticier.
Maistre Nicole Gervais, maistre aux requestes.
Maistre Loys de La Mothe, aultre maistre aux requestes.
François de Charmes, saulcier.
Georges Gresset, paintre.
Jehan de Desme, prevost des mareschaulx.
Hans pomme de bois, armurier.
Le Pont, dict le petit homme [peut-être le nain du duc].
Claudon Edouart, nourrice de Monseigneur.
Claude du Mayne, orlogier.

Gaiges payez par mandemens et ordonnances de Madame et Monseigneur de Vaudemont.

Henry d'Auzecourt, maistre des postes.
Emond de la Roche, baladin de Monseigneur.
Maistre Jules Ululens, maistre escrimeur de Monseigneur.
Gabrielle de la Chappelle, fille de chambre de Mesdames, et Jannette, leur lavandiere.

Archiers de la garde de corps de Monseigneur le duc.

Quarante deux archiers, y comprins deux trompettes de corps de Monseigneur.

Souldars de la compaignie de Jehan de Desme, prevost des mareschaulx.

Treize compaignons à luy ordonnez pour le suyvre par les

pays (pendant les mois de février et mars, et 21 pendant les autres mois).

Canonniers retenuz en ce lieu de Nancy soubz la charge de monsieur de Ludres.

Quarante trois canonniers retenuz (1).

Gages d'officiers, assignés sur la recette générale.

Maistre Thierion Alix (2), greffier des Comptes.

Bertrand le Hungre, maistre eschevin de Nancy.

Jehan Rouyer, contrerolleur de l'artillerie à Nancy.

Didier Gabriel, de Sainct Dizier les Nancy, arpenteur juré general on duché de Lorraine.

Pensions.

George Briseur, maistre de Monnoye de Nancy.

Pierre de Barcques, huyssier de sale de Monseigneur.

Nicolas Gillet, jadis valet de chambre et barbier de Monseigneur.

Bernard Pouce, jadis muletier de nostre souveraine dame.

Gerard, maistre hasteur en cuysine.

Maistre Sebastien, jadis potaigier.

Demenge, hasteur.

(1) Il faut ajouter ici les 24 morte-payes, 25 « compagnons souldars » qui avaient été enrôlés pour la garde de la ville, et des lansquenets, pris momentanément à la solde du duc.

(2) Thiéry Alix, seigneur de Veroncourt, plus tard président de la Chambre des Comptes. Ce magistrat, qui a laissé un Dénombrement du duché de Lorraine, rédigé en 1594, donna des soins tout particuliers à l'arrangement du Trésor des Chartes de nos ducs. C'est sous sa direction que fut faite la série de registres connue sous le nom de Cartulaire de Lorraine, et il est permis de croire qu'il travailla lui-même à cette précieuse collection.

Philippe la Corre, jadis escuyer de cuysine de feue nostre souveraine dame.

Humbert Perrin, jadis maistre queulx du Roy de Sicille.

Maistre Didier, le sellier.

Jacques Bardin, jadis sommeillier de panneterie du duc Anthoine.

Parisot Harmant, concierge de l'artillerie.

Anthoine le Grant, jadis fruictier du duc Anthoine.

Colin Aubertin, jadis sommeillier d'eschanceonnerie du duc François.

Jehan Gerard, jadis muletier des offices du duc Anthoine.

Geoffroy Sorret, ayde en eschanceonnerie.

Le maistre charrier, ses ayde et valet.

Il faudrait encore, pour compléter cette nomenclature, faire connaître le nombre d'individus qui se trouvaient dans les hôpitaux et les maisons religieuses de l'un et de l'autre sexe ; mais les renseignements me manquent à cet égard. Il est probable aussi, quoique plusieurs mendiants figurent sur le rôle des personnes soumises à l'impôt des 3 gros par mois, qu'il y en avait d'autres qui devaient en être exempts.

Il est bien difficile, du reste, avec les documents qu'on possède, de fournir un chiffre tout-à-fait exact de la population de Nancy au milieu du XVI[e] siècle ; tout ce qu'on peut faire, c'est de présenter des données approximatives : telles qu'elles sont, elles offrent encore de l'intérêt.

Henri LEPAGE.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. Lepage.

TABLE DES MATIÈRES.

I. SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

Séances.

Mémoires.

II. COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

Planches.

(1) Quelques fautes se sont glissées dans cette Note : à l'avant-dernière ligne de la page 124, au lieu de *second* cintre, il faut lire TROISIÈME, et au lieu de *seconde* ogive, TROISIÈME. Dans l'inscription rapportée à la page suivante, il faut rétablir ainsi la 9e ligne : OCCVBVIT VIII IDUS JULII. Enfin, à la seconde ligne du second alinéa de la page 126, il faut lire OCCIDENTAUX au lieu de *méridionaux*.

Nancy, imp. de A. LEPAGE.

